

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Examen de l'aide

AUTOÉVALUATION DU LUXEMBOURG

Cette autoévaluation est soumise par les autorités luxembourgeoises au Comité d'Aide au Développement (CAD) dans le cadre de l'examen par les pairs du Luxembourg prévu pour le 9 décembre 2024.

Ce document a été préparé par le Luxembourg qui est seule responsable de son contenu.

À la suite de la présentation de l'auto-évaluation et après consultation des partenaires, l'équipe d'examen a décidé de concentrer l'examen par les pairs du Luxembourg sur trois domaines : (1) un système institutionnel à la mesure de ses objectifs; (2) mettre l'engagement du secteur privé au service du développement; (3) engagement auprès des pays partenaires, y compris dans les contextes fragiles. L'équipe d'examen se rendra au Cap-Vert dans le cadre de cet examen par les pairs.

Ce document est téléchargeable sur O.N.E. au format PDF uniquement.

Contacts:

Emily Bosch, emily.bosch@oecd.org

Lora Pissareva, lora.pissareva@oecd.org

Cyprien Fabre cyprien.fabre@oecd.org

JT03544587

Annex A. DAC peer review self-assessment template

Introduction

This self-assessment allows Luxembourg to reflect on its approach to development co-operation. It is an important input to Luxembourg's DAC peer review, highlighting good and innovative practice and pointing the peers to areas where Luxembourg wants to improve its development co-operation. It also enables Luxembourg to report on progress and challenges with implementing the recommendations from its last peer review. Where dedicated monitoring information on the member's adherence to OECD and DAC legal instruments is already available, members will be requested to provide updates as necessary.¹ Where no specific reporting has been agreed by the DAC or its subsidiary bodies, members will be requested to include annexes reporting on their adherence to OECD and DAC Recommendations.² Additional information about Luxembourg that peers can draw on is presented in its [development co-operation profile](#).

The self-assessment will be made available to DAC members on O.N.E. Further information on DAC peer reviews is available in [DAC peer review methodology, 2023](#).

Completing the self-assessment

The self-assessment should reflect input from all relevant parts of government responsible for formulating, implementing or co-ordinating development co-operation policies. It should draw on the elements covered by the [DAC peer review analytical framework](#).

The context section should set out any new developments affecting the member's development co-operation context, policy and system since the last review, and outline future directions.

The main section of the self-assessment is divided in two. It first focuses on up to five of Luxembourg's strengths – good and innovative practice – and then focuses on up to five areas where Luxembourg faces challenges and wants to improve its approach to achieving its development co-operation objectives. The components of the analytical framework can help inform a reflection where particular strengths and challenges lie, as can the recommendations from the previous peer review.

Please consider that the peer review will focus on up to five areas. This means that not all proposed strengths and challenges will be considered in detail during the peer review. In

¹ At present, this relates to “Integrating Environmental Action” profiles capturing information on the DAC Climate Change Declaration and the [2020 Recommendation of the Council on Environmental Assessment of Development Assistance Projects and Programmes](#), as well as survey information provided on the 2019 Council Recommendation on Policy Coherence for Sustainable Development.

² At present, Recommendations for which reporting in an annex would be required are: [2016 Recommendation of the Council for Development Co-operation Actors on Managing the Risk of Corruption](#); [2019 DAC Recommendation on Ending Sexual Exploitation, Abuse, and Harassment in Development Co-operation and Humanitarian Assistance](#); [2019 DAC Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus](#); 2021 DAC Recommendation on Enabling Civil Society in Development Co-operation and Humanitarian Assistance.

some instances, links between different strengths and/or challenges can easily be established to allow for their joint consideration under one focus area.

For each issue, the member should address:

- Reasons why this issue has been selected. In particular, reflect on the extent to which Luxembourg is or is not reaching its own objectives and performing well in relation to relevant assessment criteria in the analytical framework.
- Analysis of which aspects of Luxembourg's policies, institutional arrangements, financing efforts or processes are particularly effective in achieving its objectives and why, and/or which aspects make achieving its objectives more difficult and why.
- Any plans or options for future work in this area.

Where possible, assessment of barriers and achievements should be backed up with evidence from, for example, evaluations or reviews, monitoring data, or stakeholder surveys. Please include hyperlinks to any material (documents or multi-media content) referenced and attach unpublished material.

For any questions related to completing this assessment, please contact the peer review analyst santhosh.persaud@oecd.org.

Luxembourg's assessment of how its policies, systems, financing and processes enable it to achieve effective and sustainable development outcomes through its partner country engagement, its partnerships, and global and domestic efforts.

A. Recent changes in the context of Luxembourg's development co-operation

La politique d'aide publique au développement du Grand-Duché de Luxembourg a subi quelques changements depuis le dernier examen par les pairs, reflétant les évolutions dans les priorités globales en matière de développement et les engagements internationaux du Luxembourg, dont notamment l'engagement continu envers la promotion de la coopération internationale et de la solidarité mondiale. Récemment, l'accord de coalition « Lëtzebuerg fir d'Zukunft stäerken » du gouvernement issu des élections du 8 octobre 2023³ prévoit ce qui suit :

Une coopération au développement et une aide humanitaire ciblées

L'aide publique au développement reste un pilier central de la politique étrangère luxembourgeoise. L'extrême pauvreté est l'un des problèmes les plus urgents auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Le fait que des personnes souffrent encore aujourd'hui de malnutrition et d'extrême pauvreté est inacceptable. En effet, la communauté internationale est aussi forte que son maillon le plus faible.

Pour y remédier, le Luxembourg poursuivra une coopération au développement et une action humanitaire stratégiques, cohérentes et ciblées. Au-delà de la lutte contre la pauvreté extrême et le soutien aux pays les moins développés, l'objectif primaire est de permettre l'accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'eau potable, l'électricité ou encore l'éducation.

La politique de coopération du Luxembourg poursuivra en premier lieu l'impératif humaniste d'aider ceux qui sont dans le besoin. Elle s'inscrira dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'atteinte des objectifs de développement durable.

Une attention particulière sera apportée à la réalisation de l'objectif de développement durable numéro cinq pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et des filles. En outre, il est avéré que la coopération au développement moderne et en réseau peut permettre de lutter contre une multitude de problèmes à la source, voire de les prévenir. Une stratégie de développement réussie permet d'aborder de manière concrète et holistique les questions sociales, de sécurité, de climat et de flux migratoires. Dans un monde globalisé où les intérêts des différents États se confondent, la coopération au développement est au service de l'humanité toute entière.

L'objectif de consacrer un pour cent du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD), y compris l'aide humanitaire, sera maintenu. De surcroît, la coopération au développement restera limitée à un nombre restreint de pays partenaires afin de mettre en commun les ressources limitées du Luxembourg. L'aide publique au développement sera régie par des objectifs ciblés et des évaluations régulières permettront le cas échéant un redressement de la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire. En outre, de nouveaux pays partenaires prioritaires ne sont pas exclus, mais la priorité demeure le continent africain.

³ Le gouvernement est constitué d'une coalition entre le Parti populaire chrétien-social (CSV) et le Parti démocratique (DP).

Le continent africain a un énorme potentiel, notamment en tant que partenaire stratégique pour les matières premières. Le Gouvernement veillera à créer de nouvelles synergies concernant les énergies renouvelables, notamment en matière de l'hydrogène renouvelable. Outre la souveraineté alimentaire, le Gouvernement soutiendra dès lors le renforcement de la résilience énergétique dans nos pays partenaires. De manière générale, la coopération au développement aura comme objectif final de permettre aux pays partenaires de fonctionner sans aide internationale. Dans ce cadre, le Gouvernement s'efforcera de promouvoir un commerce équitable et des relations égales avec les pays partenaires. Un accent accru sera mis sur les droits humains et le renforcement de l'État de droit.

Les capacités et compétences du secteur privé luxembourgeois ainsi que des écosystèmes numérique et de l'innovation ainsi qu'une mise en réseau accrue entre l'économie et la coopération pourront être mis à profit des efforts de lutte contre la pauvreté extrême et de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Gouvernement soutiendra pleinement l'initiative Global Gateway afin d'accroître le poids géopolitique de l'Union européenne. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative, le Gouvernement œuvrera en faveur d'un renforcement de sa dimension sociale et s'engagera pour une utilisation des fonds européens de l'aide publique au développement aux fins de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Gouvernement s'engagera dans et contribuera à la mise en œuvre de Team Europe Initiatives (TEI), afin de permettre au Luxembourg d'atteindre ses propres objectifs tout comme les objectifs européens communs.

Le Gouvernement dédiera 15% de son aide publique au développement à l'action humanitaire. L'aide d'urgence sera coordonnée à travers une plateforme rassemblant les différents acteurs compétents en la matière. Afin d'accentuer les capacités de réponse d'urgence directe du Luxembourg, un stock humanitaire sera établi et des arrangements logistiques seront mis en place pour le déploiement de ces stocks.

Une collaboration étroite avec le Cercle de coopération des organisations non gouvernementales de développement du Luxembourg est indispensable pour garantir une politique efficace de coopération au développement. De surcroît le Luxembourg sera promu comme hub international ou régional d'acteurs internationaux en matière de développement et d'action humanitaire.

Des règles plus strictes devront être appliquées à l'égard des pays partenaires prioritaires préexistants qui ne respectent pas les principes élémentaires de l'État de droit. Soutien des pays partenaires dans la protection du climat et de l'environnement

Le changement climatique menace à grande échelle les moyens de subsistance des populations du monde entier et obligera des millions de personnes à fuir leur foyer en raison des catastrophes environnementales. Or, les effets de la crise climatique menacent surtout les pays structurellement faibles. Ceux-ci disposent de mécanismes de protection civile et d'infrastructures moins développés et sont donc plus vulnérables aux effets du changement climatique. Le Gouvernement souhaite intensifier la coopération avec les pays partenaires du Luxembourg dans le domaine de la protection du climat et de l'environnement. L'objectif est de les aider concrètement à développer leur résilience face aux risques environnementaux croissants.

En outre, depuis le dernier examen par les pairs, la Coopération luxembourgeoise (CL) a renforcé la cohérence et l'efficacité de son action en matière d'aide au développement en mettant en œuvre une approche plus holistique, inclusive et innovante afin d'aborder les causes profondes de la pauvreté et promouvoir le développement à long terme dans ses pays partenaires.

En effet, longtemps axée sur la coopération au développement et l'action humanitaire classique dans les domaines sociaux, la CL s'est diversifiée davantage pour englober désormais dans ses programmes des domaines tels que le développement économique durable, le financement pour le développement durable, la recherche au profit du développement, l'égalité des genres, ainsi que la durabilité environnementale et l'adaptation aux changements climatiques, le tout en appui de la lutte contre la pauvreté extrême et l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). L'approche multi-acteurs a encore été renforcée.

Par ailleurs, le Luxembourg a renforcé sa coopération avec ses partenaires multilatéraux tels que les agences et les programmes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en signant et en mettant en œuvre de plus en plus d'accord pluriannuels, garantissant ainsi une prévisibilité et une flexibilité accrue aux partenaires. En participant aux fonds et programmes de développement et d'aide gérés par ces organisations et institutions, le Luxembourg cherche à maximiser la portée et l'impact de son aide ; ce faisant tirant partie et contribuant aux ressources collectives, dont notamment l'expertise, des partenaires internationaux.

Étant donné que la nécessité de garantir une utilisation efficace et transparente des ressources demeure un enjeu important, le Luxembourg est en train de renforcer ses mécanismes de suivi et évaluation pour mieux évaluer l'impact de ses interventions et assurer ainsi non seulement une meilleure redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires finaux tout comme des contribuables.

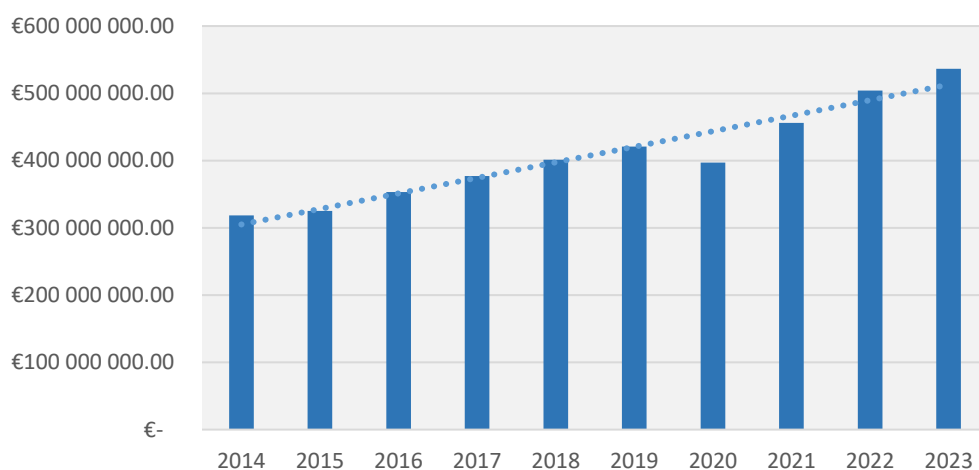
Face à la pandémie de la Covid19, qui a ralenti les progrès vers les ODD, mis en exergue les vulnérabilités structurelles des systèmes de santé et des économies des pays en développement, et exacerbé les inégalités mondiales, le Luxembourg a su tirer profit de sa réactivité en adaptant rapidement sa politique d'aide au développement pour répondre aux nouveaux défis posés par la crise sanitaire, en accordant une attention particulière aux besoins urgents en matière de santé publique, de sécurité alimentaire et de soutien économique.

En conclusion, la politique d'aide au développement du Luxembourg évolue constamment pour refléter les défis, les priorités et les approches changeantes en matière de développement mondial. Elle tient à répondre ainsi aux défis posés par le contexte des polycrises dans lequel se trouve le monde, en s'adaptant et en évoluant en permanence. En élargissant ses domaines d'intervention en vue d'une meilleure cohérence et un impact accru, en renforçant ses partenariats et en s'adaptant aux nouvelles réalités mondiales, le Luxembourg entend demeurer un acteur à impact de la coopération internationale, démontrant son engagement envers la réalisation des ODD et la construction d'un monde plus juste et plus équitable.

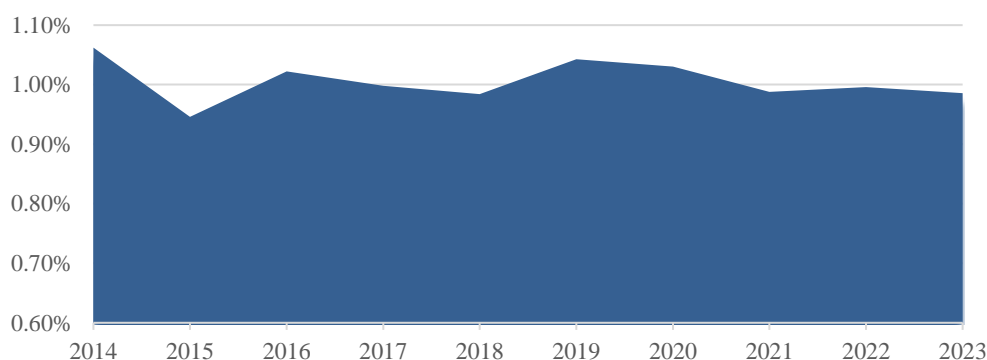
En termes d'aide publique au développement (APD) les chiffres sont :

Année	APD nette	RNB	APD en % du RNB
2014	318 347 926.85€	29 970 000 000.00€	1.06%
2015	324 941 071.12€	34 352 350 000.00€	0.95%
2016	353 143 813.00€	34 550 000 000.00€	1.02%
2017	377 093 413.53€	37 790 000 000.00€	1.00%
2018	401 296 347.29€	40 767 580 800.10€	0.98%
2019	420 797 574.94€	40 350 000 000.00€	1.04%
2020	396 927 971.71€	38 520 000 000.00€	1.03%
2021	456 095 218.06€	46 170 000 000.00€	0.99%
2022	504 095 271.07€	50 628 760 188.19€	1.00%
2023	536 466 842.25€	54 420 000 000.00€	0.99%

Évolution de l'APD nette entre 2014 et 2023 en volume



Évolution de la relation APD/RNB entre 2014 et 2023



B.1 Good and innovative practices

Good Practice 1: Finance Inclusive et innovante

i) Reasons for selection

Dès le début des années 1990, la CL a activement soutenu le développement de la finance inclusive et innovante comme outil pour promouvoir le développement durable et de renforcer la résilience des populations vulnérables. Au cours de ces trois dernières décennies la CL a collaboré avec les acteurs spécialisés en finance inclusive de la société civile, du secteur privé et du monde académique. Ainsi, le Luxembourg contribue activement à l'évolution de ce secteur par son appui au travail de conceptualisation, à la recherche et au développement de nouveaux outils inclusifs et innovants, par ses échanges avec ses partenaires nationaux, bilatéraux et multilatéraux, et par son engagement financier à l'égard du secteur et en faveur des populations dans nos pays partenaires. En raison de cette approche multi-partenariale, l'écosystème luxembourgeois est considéré par ces partenaires comme point d'accès pour tout appui dans ce secteur du fait de sa flexibilité d'agir à chaque niveau d'intervention (méso, micro, macro).

Dans le but de cadrer ses interventions dans ce domaine clé pour la réalisation des objectifs de la stratégie générale de la CL « En route pour 2030 », une stratégie spécifique pour les activités en finance inclusive et innovante fut adoptée en 2021.

De plus, reconnaissant le rôle de pionnier joué par la place financière luxembourgeoise dans le domaine de la finance durable et d'impact, des partenariats plus structurants ont été conclus pour mobiliser davantage l'avantage comparatif du Luxembourg dans ce domaine au profit de la réalisation des ODD.

Au-delà de l'adoption de la stratégie en finance inclusive et innovante, et du maintien d'un certain nombre de projets et événements, ci-dessous quelques initiatives et outils qui ont été lancés ces dernières années :

- Intégration systématique d'axes ou de composantes finance inclusive et innovante dans le cadre de la coopération bilatérale, telle qu'au Sénégal, Bénin, Laos et en Amérique Centrale ;
- Conception d'un programme d'appui holistique au développement de l'écosystème de la finance durable du Rwanda avec l'appui coordonné d'acteurs luxembourgeois à tous les niveaux d'intervention ;
- Appui à l'organisation d'événements phares du secteur, tels que le Prix européen de la microfinance, qui s'inscrit dans le cadre du programme de la Semaine européenne de la microfinance, ainsi que la Semaine africaine de la microfinance ;
- Prise en compte du rôle croissant de la digitalisation dans ce domaine par la conceptualisation de programmes régionaux d'appui aux Fintechs à l'aide de la *Luxembourg House of Financial Technology* ;
- Appui renforcé à la gestion des connaissances pour la promotion d'activités et d'interventions ciblées, basé sur de données fiables (notamment à travers l'ONGD Appui au Développement Autonome (ADA) ou le projet « *Financial Inclusion Navigator* du *Consultative Group to Assist the Poor* » (CGAP)) ;

- Consolidation de l'écosystème luxembourgeois par le renouvellement de partenariats et par l'arrivée d'acteurs agissant en faveur de l'inclusion financière au niveau des régulateurs (*Alliance for Financial Inclusion (AFI)*) ;
- Mise en place d'un outil d'assistance technique mondial pour le développement de cadres référentiels nationaux dans le domaine des obligations vertes, sociales et durables et d'aide à l'émission de ce type d'obligations (*Global Trust Fund*) ;
- Mise en place du « *Smallholder Safety Net Upscaling Programme* » (SSNUP) qui s'appuie sur les connaissances et l'expertise de multiples dispositifs d'assistance technique de fonds d'investissement à impact pour accroître la productivité et la résilience des petits exploitants agricoles ;
- Renforcement des liens avec d'autres ministères actifs dans le domaine de la finance durable au sens large, dans le but de maximiser l'effort luxembourgeois d'appui au développement durable ;
- Soutien à la finance d'impact à travers une approche innovante, multi-acteurs et en faveur des populations dans les pays les moins avancées (*BUILD Fund* avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) ; *Agri Business Capital Fund* (ABC Fund) avec le Fonds international de développement agricole (FIDA).

ii) Analysis of underlying aspects critical for success

- Environnement favorable à l'innovation financière, grâce à un cadre réglementaire solide, couplé à un esprit d'ouverture au niveau du régulateur.
- Appui stratégique et financier de longue durée au développement de ce sous-secteur de la finance bénéficiant d'un avantage comparatif vu la taille de la place financière luxembourgeoise au niveau international.
- Regroupement de l'expertise existante, soutien et encouragement à l'implantation d'acteurs agissant dans le domaine de la finance inclusive et innovante dans des locaux proches de leurs pairs. A cette fin, il fut notamment décidé au cours des années 2000 de créer une Maison de la Microfinance.
- Collaboration étroite entre le secteur public (dont une coopération étroite avec le ministère des Finances (MF) et le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB)), le secteur privé et la société civile. Soutien actif au développement d'initiatives novatrices trop risquées pour les investisseurs privés dans un premier temps. Ceci notamment à travers une collaboration avec l'ONGD ADA qui bénéficie d'un mandat du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération, et du Commerce extérieur (MAE) et qui a contribué à la mise en place du *Financing Innovation Tool* dont le but est de financer des acteurs trop risqués pour des fonds traditionnels.
- Engagement continu envers l'innovation technologique et financière : la CL investit dans et encourage l'innovation dans ses pays partenaires, comme en témoigne le thème des Assises de la Coopération du 16 au 17 mai 2024, qui sont dédiées au pouvoir transformateur des nouvelles technologies et de l'innovation dans la coopération au développement et l'action humanitaire.

iii) Plans or options for future work

- Explorer la possibilité d’institutionnaliser la mobilisation et l’utilisation d’une expertise coordonnée en matière de finance inclusive et innovante au service des pays partenaires.
- Renforcer le lien entre la finance d’impact et l’engagement/développement du secteur privé afin de cibler le « *missing middle* », pour plus d’efficacité et de cohérence.
- Création d’un fonds d’investissements d’impact, le *Female Entrepreneurship Fund*, avec pour objectif d’améliorer l’accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.
- Réflexions en cours sur la création d’une Maison de la Finance Durable, qui pourrait accueillir à la fois les acteurs de la finance durable et de la finance inclusive.
- Mise en place d’un accélérateur de fonds sociaux visant à soutenir des gestionnaires de fonds émergeant de ce domaine, conjointement avec le MF.

Good practice 2: Collaboration avec les Organisation de la société civile (OSC)

i) Reason for selection

La CL soutient très fortement la société civile depuis de nombreuses années. Cela se traduit par des aides financières flexibles, prévisibles et « *non-earmarked* » allouées à la société civile, des dialogues et des échanges formalisés aussi bien au Luxembourg que dans nos pays partenaires et des processus décisionnels inclusifs. La CL a mis en œuvre un cadre établissant les relations contractuelles et déterminant les modalités du soutien financier aux ONGD agréées. Ce cadre a été établi sur base des lois et règlements applicables en la matière et régissant l’agrément ou encore les taux de co-financement.

Les ONG de développement et humanitaires sont un acteur indispensable dans la mise en œuvre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement et d’action humanitaire, visant à atteindre les ODD.

- Le Luxembourg canalise environ 20% de son APD annuellement via les ONG et les acteurs de la société civile, contribuant ainsi à renforcer leur rôle spécifique de porte-parole des plus vulnérables et à promouvoir une gouvernance inclusive, la redevabilité et le respect des droits de l’homme. En 2023, les ONG luxembourgeoises, locales et internationales ont bénéficié de 19,87% de l’APD luxembourgeoise, resp. de 27,14% de l’APD bilatérale.

ii) Analysis of underlying aspects critical for success

Un dialogue et des échanges formalisés

Au niveau national, le dialogue et les échanges avec la société civile au Luxembourg sont formalisés à travers un groupe de travail, organisé conjointement avec le Cercle de coopération des ONGD du Luxembourg (Cercle) et présidé par le Directeur de la Coopération au développement et de l’Action Humanitaire, qui se réunit tous les deux mois. Le Cercle est la plateforme nationale regroupant la majorité des ONGD agréées auprès du MAE et les représente aux différents groupes de travail du MAE où le Cercle est convié. Le Cercle participe également au Comité interministériel pour la

coopération au développement (CID) lorsque la cohérence des politiques est mise à l'agenda.

Au niveau de nos pays partenaires, certaines ambassades organisent des rencontres avec la société civile. Citons l'exemple des Ambassades à Bamako et à Ouagadougou qui rencontrent les partenaires locaux des ONGD luxembourgeoises actives dans les deux pays, au moins une fois par année, afin de faire le point sur leurs activités et les défis rencontrés dans leur travail de terrain. Grâce à ce cadre de concertation, les Ambassades peuvent porter les messages des ONGD auprès des autorités burkinabè et maliennes, soutenant ainsi le développement de l'espace civique.

Des aides financières flexibles, prévisibles et « non-earmarked »

Les principales ONG humanitaires reçoivent chaque année des enveloppes indicatives « *unearmarked* » qui leur permettent de financer des projets d'aide d'urgence dans des situations de crise humanitaire. Cette flexibilité et cette prévisibilité permettent aux ONG de soumettre tout au long de l'année des propositions de projets à l'approbation du MAE pour les contextes humanitaires. Le MAE prévoit aussi l'octroi d'un appui financier à l'attention des ONG qui ne sont pas habituellement actives dans le domaine de l'aide humanitaire, mais qui pourraient être amenées à intervenir dans une situation de crise humanitaire engendrée par des événements imprévus tels que des catastrophes naturelles.

Les ONGD quant à elles disposent de plusieurs modalités de financement leur permettant d'obtenir des subsides financiers pluriannuels. Les projets de développement soumis par les plus petites ONGD agréées peuvent être cofinancés entre 60 et 80% pour un montant annuel maximal de 300 000 EUR pour une durée de 1 à 3 ans. Les plus grandes ONGD ayant fait leurs preuves, peuvent obtenir un accord-cadre de développement, leur permettant de bénéficier de financements pluriannuels flexibles allant jusqu'à 3 MEUR par an pendant 5 ans avec un taux de cofinancement entre 60 et 80%. Le MAE permet également aux ONGD au Luxembourg disposant d'un accord-cadre d'intégrer une ligne permettant le renforcement des capacités de leurs partenaires locaux dans leurs projets de développement et ainsi favoriser l'autonomisation de ces partenaires par rapport à leurs partenaires luxembourgeois. Elles disposent également d'une ligne permettant aux différents partenaires locaux d'effectuer un échange Sud-Sud afin de favoriser l'échange de pratiques sur le terrain.

Un financement direct de la société civile dans les pays du Sud

Outre le financement des partenariats entre des ONGD luxembourgeoises et la société civile à travers les modalités précitées, au niveau des pays du Sud, le MAE peut également financer directement la société civile.

En Afrique de l'Ouest, la CL soutient plusieurs projets régionaux de l'ONG ENDA Santé qui se distinguent par une approche multi-acteurs (impliquant sous le lead d'ENDA aussi d'autres ONG, hôpitaux et acteurs de la recherche) et qui comprennent à côté de la recherche appliquée et de la fourniture de services de santé aussi un important volet d'appui institutionnel.

Au Salvador, la *Fundación Nacional para el Desarrollo* (FUNDE) est un partenaire de longue date de la CL. Depuis 2008, FUNDE met en œuvre des projets dans les domaines de la transparence fiscale et des finances publiques. Le 15 décembre 2022, FUNDE et le MAE ont signé une convention pour la mise en œuvre d'un nouveau projet portant

sur le renforcement de la société civile, de la participation des citoyens et de la transparence au Salvador.

Dans les Territoires palestiniens occupés (TPO) et en Afghanistan, l'aide au développement bilatérale du Luxembourg est essentiellement acheminée par l'intermédiaire de la société civile, qui joue un rôle de premier plan dans le développement et la promotion de différents secteurs primaires (santé, agriculture, éducation, etc.). Vu la volatilité du contexte, les ONG locales soutenues interviennent occasionnellement pour fournir également de l'aide humanitaire.

Au Kosovo, la CL vise à soutenir la participation démocratique et le développement d'une société civile forte et dynamique, à travers un appel à projets annuel axé sur l'une des 3 thématiques suivantes : (1) l'autonomisation des femmes tant bien économique que sociale ; (2) la promotion de l'inclusion sociale et économique des minorités et des groupes ainsi que ; (3) la transparence des médias et l'intégrité de l'information.

Le soutien aux ONG comme acteurs de premier plan dans la protection et la promotion des droits humains

La CL recourt aussi aux ONG pour soutenir des projets visant la protection des droits humains et la promotion de l'espace civique dans ses pays partenaires et à projets. Depuis 2019, le Luxembourg soutient les activités de l'ONG *Frontline Defenders* en Amérique Centrale, en appui à la protection d'urgence et à la sécurité des défenseurs des droits humains au Nicaragua, Guatemala, El Salvador et Honduras. Ce partenariat a été élargi en 2023 à l'Afrique de l'Ouest pour apporter des solutions pratiques aux défenseurs des droits humains en danger au Niger, au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal, au Rwanda et au Bénin.

Par ailleurs, la CL soutient l'ONG *International Service for Human Rights* qui met en œuvre un projet visant à protéger les défenseurs des droits humains, principalement par le biais d'un travail législatif dans les pays concernés (i.e. Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Mali, Niger, Sénégal) en vue de consolider les lois et les systèmes qui protègent la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Évaluations externes

Le MAE fait procéder annuellement à des évaluations externes des ONGD luxembourgeoises sous deux formes :

- Des évaluations organisationnelles au siège des ONGD luxembourgeoises, qui permettent de dégager des recommandations concrètes quant à la gestion opérationnelle et financière des projets cofinancés, ainsi que sur la gestion relationnelle avec les ONG partenaires dans les pays en développement ;
- Des évaluations pays des activités des ONGD luxembourgeoises y actives. Un premier exemple fût l'évaluation des activités de toutes les ONGD luxembourgeoises actives au Sénégal avec une revue projet par projet de leurs structures partenaires dans le pays. Ce processus a permis de dégager des recommandations concrètes afin de mieux gérer les projets sur le terrain, afin d'améliorer les relations entre ONGD luxembourgeoises et sénégalaises, mais aussi aux structures des deux pays de mieux se connaître et d'exploiter des synergies potentielles.

Sensibilisation et éducation au développement

Le Luxembourg dispose également d'une modalité financière dédiée à la sensibilisation et à l'éducation au développement (SENS). Cette modalité permet de financer des projets et programmes des ONGD intervenant dans ce secteur. Cette modalité est actuellement en cours de révision afin de renforcer la coordination du secteur luxembourgeois actif dans la SENS.

iii) Plans or options for future work

- Le Luxembourg organise annuellement les Assises de la Coopération, une grande conférence réunissant tous les acteurs de la coopération au développement du Luxembourg. La deuxième journée est dédiée à la société civile et organisée par le Cercle et permet aux OSC de mettre annuellement à l'agenda une thématique de leur choix.
- La création d'une maison des ONGD est en cours de discussion, regroupant le Cercle et ses membres, et qui servirait aussi de lieu pour l'organisation de conférences, séminaires et d'espace de coworking. Cette maison aurait comme objectif de servir de catalyseur pour des collaborations et synergies entre la société civile.
- Les ONGD sont d'importants partenaires du MAE en matière de SENS. Le ministère est en train de retravailler cette modalité (visée ci-dessus) afin de renforcer la coordination dans ce secteur et son impact dans ce domaine.

Good practice 3: Gender Environment Nexus

i) Reasons for selection

L'accord de coalition 2023-2028 du gouvernement du Luxembourg prévoit qu'une attention particulière soit apportée à la réalisation de l'ODD 5, et que la coopération avec les pays partenaires en matière environnementales et climatiques soit intensifiée, pour les aider concrètement à développer leur résilience.

Or, les impacts des changements climatiques ne sont pas neutres au regard du genre et certains groupes de population sont plus exposés que d'autres à ces changements environnementaux globaux, du fait de leurs rôles, statuts socio-économiques et positions différentes dans l'échelle sociale. Les effets des dérèglements climatiques peuvent ainsi contribuer à l'aggravation des inégalités de genre. Les femmes sont en première ligne face aux impacts climatiques, leur vulnérabilité étant souvent plus significative et leur résilience entravée, essentiellement du fait : (1) d'une situation initiale structurellement inégalitaire en termes de droits, d'accès aux ressources ainsi qu'à l'éducation, au marché du travail, à l'information et à la prise de décision, exacerbée par leur rôle reproductif et responsabilité du « *care* » et travail de soins non rémunéré ; (2) d'une contribution importante des femmes aux secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'énergie ; (3) de moyens de subsistance potentiellement plus sensibles au climat et d'une plus grande dépendance aux ressources naturelles.

Les femmes sont pourtant de puissants agents de changement pour la prévention, mobilisation communautaire et diffusion de pratiques adaptées aux changements

climatiques, ainsi que d'importantes parties prenantes dans la mise en œuvre de stratégies de développement à faibles émissions de carbone. Dans le contexte mondial actuel, leur rôle dans la prévention des conflits et dans la promotion d'une paix durable et inclusive a été reconnu par les Nations Unies.

C'est pourquoi le Luxembourg a décidé d'aller au-delà de l'intégration transversale de ces thématiques prévue par sa stratégie générale de coopération « En route pour 2030 », en les intégrant selon une approche de nexus. Ce travail de longue haleine a débuté par le développement simultané de deux stratégies spécifiques au genre et à l'environnement/climat, intégrant une transversalisation croisée, qui sont référencées au point C.

Ces stratégies fournissent le cadre pour une approche transformative dans tous les portefeuilles d'action en promouvant une double approche : l'intégration horizontale systématique du nexus genre-environnement/climat dans tous les piliers du travail de la CL, et le financement d'un plus grand nombre de projets dédiés. Cette intégration transversale systématique est prévue aux niveaux politique, institutionnel et de la programmation, y inclus dans le dialogue politique, afin de contribuer à la cohérence entre les deux thématiques. A ce stade, le Luxembourg est, à notre connaissance, le seul membre du Comité d'aide au développement (CAD) à avoir concrètement développé une approche transversales croisée entre ces thématiques.

ii) Analysis of underlying aspects critical for success

Le travail de définition et de mise en œuvre de cette nouvelle approche nexus nécessite beaucoup de temps en raison du caractère innovateur de l'approche, du peu de ressources humaines disponibles, mais aussi du caractère absolument inclusif volontairement appliqué à la démarche. L'appropriation par les différents acteurs de la coopération est très importante. C'est pourquoi, dès les réflexions en amont de la rédaction des stratégies, nous avons consulté un échantillon des différents types d'acteurs concernés par les politiques définies par la CL (ONGD, agences de mise en œuvre, acteurs terrain, autres ministères, etc.). Des réunions ont également été organisées en fin de démarche pour consulter chacun de ces partenaires sur la version finale des stratégies. Ensuite, la nouvelle stratégie genre, et la nouvelle stratégie environnement/changement climatique, ont été officiellement présentées lors d'un événement réunissant la capitale et le terrain.

Un plan d'action a ensuite été défini pour la mise en œuvre de ces stratégies, avec des objectifs quantitatifs chiffrés et qualitatifs, et dont les actions clés à mener sont réparties par type de partenaire. La CL envisage actuellement le recrutement des ressources humaines nécessaires au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Pour équiper la CL et ses partenaires avec les outils nécessaires à la réalisation des activités qui leur sont attribuées par le plan d'action, les guides opérationnels de l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux-Development S.A. (l'agence LuxDev), ont été actualisés, et des outils additionnels pour l'intégration systématique du nexus genre et environnement/climat ont été développés :

- Un outil interne au ministère reprend les éléments clés à considérer selon la modalité de mise en œuvre ;
- Un guide/manuel pour les ONGD ;
- Une fiche d'information sur le nexus genre et environnement/climat ;

- 3 fiches d'information sectorielles pour l'intégration du nexus genre et environnement/climat dans des projets d'eau et assainissement, d'éducation et formation professionnelle, et de santé ;
- Un guide sur le marquage CAD/OCDE spécifique au genre, à l'environnement et aux marqueurs de Rio..

Les partenaires principaux de la CL ont également été consultés pour le développement de ces outils. Hormis l'outil interne au ministère, tous ces documents sont disponibles sur le site de la CL depuis leur finalisation en novembre 2023, pour la plupart en versions française et anglaise.

Il s'agit aussi de documents évolutifs, qui sont révisés et complétés selon les retours de terrain. Une mission a d'ailleurs été organisée au Laos en septembre 2022 pour informer les partenaires de la CL de notre approche renforcée en matière d'intégration du genre, de l'environnement et du climat. Une mission terrain conjointe avec le MECB, ainsi que l'expert environnement/climat de l'agence LuxDev a également eu lieu en janvier 2023. Les nombreux retours des partenaires de terrain ont permis d'identifier des pistes d'action concrètes pour renforcer la mise en œuvre de l'approche nexus.

En novembre 2023, le Luxembourg a organisé un atelier interne obligatoire pour les employés du ministère pour faire le point sur la mise en œuvre des deux stratégies, présenter les outils et proposer des recommandations pour chaque département.

Un travail est en cours avec le Cercle pour organiser une réunion avec toutes les ONGD qui aura pour objectif de les former à l'utilisation de l'outil qui renforcera l'intégration systématique du genre, de l'environnement et du climat dans les projets ONGD. Il est prévu que cette formation ait lieu le 20 juin 2024, avec l'appui des experts genre et climat de l'agence LuxDev.

De façon à optimiser les différents reportings relatifs à l'environnement et au changement climatique (CAD/OCDE, UNFCCC, etc.), un tableau a été développé qui réunit toutes les catégories d'information qui sont demandées au gouvernement luxembourgeois. Le tableau est en cours de remplissage, et permettra à terme d'avoir une meilleure vue d'ensemble des financements des différents ministères (affaires étrangères, environnement, finance), et une plus grande efficacité en matière de reporting.

Enfin, le Luxembourg travaille, sur demande du DCD/OCDE, à la définition d'un *Development Co-operation TIPS*, afin de capitaliser sur notre expérience dans l'intégration de ce nexus.

iii) Plans or options for future work

Pour pleinement opérationnaliser le nexus genre et environnement/climat, plusieurs éléments devront encore être mis en œuvre :

- A l'international, plaider pour un système de reporting harmonisé et coordonné (notamment entre les conventions de Rio, et avec le CAD/OCDE) pour éviter les doublons, optimiser le temps et les moyens consacrés au reporting, établir un système de rapportage financier harmonisé pour les marqueurs CAD genre, environnement et de Rio ;
- Mettre en place des formations pour les acteurs au siège et sur le terrain, également spécifiquement sur les marqueurs CAD/OCDE et leur justification ;

- Poursuivre les visites de terrain qui permettent de développer des procédures adaptées aux réalités du terrain, et vérifier l'efficacité des procédures déjà en place ;
- Réviser les outils sur base des retours terrain ;
- Renforcer les ressources humaines et l'expertise en matière de genre, environnement et climat ;
- Développer des fiches d'information sectorielles additionnelles, pour les secteurs identifiés par les partenaires terrains (par exemple action humanitaire, agriculture, digitalisation, finance inclusive, etc.) ;
- Développer un langage-type à intégrer dans les documents de base tels que les notes internes, les mandats, les conventions, les termes de référence, etc., afin d'assurer l'intégration systématique du nexus ;
- Prévoir un budget spécifique pour financer des projets-types et capitaliser sur les leçons apprises.

B.2 Challenges and opportunities

Challenge/Opportunity 1: Secteur Privé et Recherche

i) Reasons for selection

Le Luxembourg a commencé à structurer et rendre plus stratégique son engagement avec le secteur privé (à la fois le secteur privé luxembourgeois/européen et le secteur privé dans les pays en développement). Les investissements, l'engagement responsable et l'innovation du secteur privé sont essentiels pour accélérer l'atteinte des ODD. La mobilisation des capacités et des compétences du secteur privé luxembourgeois et des écosystèmes numérique et de l'innovation, ainsi qu'une mise en réseau accrue entre l'économie et la coopération peuvent être mis à profit des efforts de lutte contre la pauvreté extrême et la réalisation des ODD (accord de coalition 2023-2028 du gouvernement du Luxembourg). Il s'agit de voir comment l'approche de la CL en ce qui concerne le secteur privé peut porter ses fruits dans le cadre plus global de sa politique de coopération au développement, de ses priorités géographiques, de ses actions dans le domaine de la finance inclusive/innovante, de la transformation numérique et en termes de la cohérence des politiques, et en vue de changements stratégiques au niveau européen avec l'initiative *Global Gateway*.

Cette approche s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie de soutien de la CL à l'innovation visant à permettre d'atteindre les ODD. L'engagement avec le secteur privé est vu et abordé sous deux angles, à savoir, celui de la coopération avec le secteur privé luxembourgeois/européen, et celui du renfort du et de la coopération avec le secteur privé dans nos pays partenaires.

Ci-dessous quelques initiatives et outils qui ont été lancés ces dernières années :

- Un projet global d'engagement et de développement du secteur privé qui inclut trois instruments. Le *LuxAid Challenge Fund* et le *LuxAid Demonstration Fund* ciblent des jeunes entreprises dans les pays en développement à des stades de maturité

différents. La *Business Partnership Facility* (BPF) permet d'initier des partenariats entre entreprises européennes et entreprises dans les pays en développement.

- Afin d'accroître la durabilité des actions, des approches basées sur le développement de systèmes de marchés sont intégrées dans différents programmes bilatéraux. Cette approche permet de mieux comprendre et intervenir sur les marchés économiques afin qu'ils soient plus bénéfiques et plus durables pour les populations vulnérables.
- Le secteur privé est intégré de façon plus structurée dans le cadre de la coopération bilatérale, tel qu'au Kosovo dans le domaine de la formation professionnelle ou de la transition énergétique. De façon générale, une attention est portée sur l'intégration des besoins et perspectives du secteur privé dans le cadre des programmes de formation professionnelle.
- L'innovation, dont celle du secteur privé, est également promue dans le cadre de l'action humanitaire, notamment à travers le *Humanitarian Innovation Accelerator* lancé avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM).
- L'expertise luxembourgeoise en matière de développement d'écosystèmes de startups et d'innovation est valorisée dans le cadre d'échanges avec le Cabo Verde, le Kosovo et le Costa Rica.
- Concernant la conduite responsable des entreprises, le Luxembourg a participé activement aux négociations au niveau européen pour une directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Par ailleurs, le Luxembourg a signé la *Joint Declaration on Living Income and Living Wages* le 1 juin 2023, proposant des actions concrètes pour la mise en œuvre de salaires et de revenus décents dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Au niveau national, l'agence LuxDev est depuis septembre 2023 adhérente au Pacte national « Entreprises et droits de l'homme », témoignant de l'engagement concret de l'agence LuxDev pour identifier les risques et prévenir les violations de droits humains. Enfin, dans le cadre des instruments de financement du secteur privé, une approche de due diligence poussée est promue, en prenant notamment en compte les réalités du secteur privé dans les pays en développement.

Les partenariats avec les acteurs de la recherche ont également été approchés de façon plus structurée ces dernières années. La coopération académique et scientifique permet de promouvoir l'innovation ainsi que le transfert de connaissances et technologies dans les pays en développement, ceci dans un esprit de diversification des partenariats (ODD 17). Il s'agit de voir comment le Luxembourg peut au mieux mobiliser l'expertise de l'écosystème scientifique luxembourgeois pour contribuer à l'atteinte des objectifs de sa politique de coopération au développement.

Ci-dessous quelques exemples d'avancées et de nouveaux outils dans le domaine de la recherche :

- Lancement du programme *LuxAid BRIDGES* avec le Fonds national de la recherche, qui promeut des partenariats de recherche entre chercheurs au Luxembourg et chercheurs dans les pays en développement.
- À un niveau stratégique, plusieurs protocoles d'entente ont été signés avec des institutions de recherche au Luxembourg, dont le *Luxembourg Institute of Science and Technology* ; le *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* et le *Luxembourg House of Cybersecurity*.

- Lancement de la première délégation du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour le cyberspace qui s'intéresse à la manière dont les technologies numériques peuvent être utilisées pour servir de manière sûre et efficace les personnes touchées par des conflits armés et d'autres situations de violence dans le monde.

ii) Analysis of underlying factors constraining greater progress

Au niveau du secteur privé :

- Ressources humaines dédiées et spécialisées limitées, notamment au sein de l'agence LuxDev. Ce facteur a été remédié partiellement par la mise en place d'une équipe de gestion dédiée pour la mise en œuvre des instruments du secteur privé et par le développement d'expertise en matière de finance d'impact.
- La nécessité de mieux équilibrer et aligner les intérêts économiques des acteurs privés avec les objectifs de développement.
- Dans nos pays partenaires, un cadre réglementaire adéquat, un lien étroit entre la formation (professionnelle) et les emplois créés ou à créer par le secteur privé, tout comme l'accès à la finance, sont cruciaux (approche multi-dimensionnelle).
- Le secteur privé est un nouveau type de partenaire pour la CL, nécessitant une nouvelle approche et culture institutionnelle.

Au niveau de la recherche :

- Une vision stratégique plus claire sur la recherche pourrait être développée, en se focalisant sur des niches, notamment en lien avec les domaines prioritaires de la recherche au Luxembourg.
- Définir plus clairement l'équilibre entre impact de développement et le résultat en termes de recherche/d'innovation.

iii) Plans or options for future work

Au niveau du secteur privé :

- Construire une niche pour les instruments de financement du secteur privé dans les pays en développement, en se concentrant notamment sur les jeunes entreprises ayant l'innovation dans leur « *core business* ».
- Renforcer le lien entre la finance d'impact et l'engagement/développement du secteur privé afin de cibler le « *missing middle* », pour plus d'efficacité et de cohérence.
- Mobilisation plus stratégique du secteur privé luxembourgeois, notamment dans le contexte du *Global Gateway* et des efforts de redressement de l'Ukraine. Trouver une niche en se basant sur les secteurs économiques où le Luxembourg possède un avantage comparatif, tels que le secteur digital, l'espace ou encore la « *healthtech* ».

Au niveau de la recherche :

- Construire une vision plus stratégique et prioriser des domaines dans lesquels le Luxembourg possède une plus-value.

Aux niveaux du secteur privé et de la recherche :

- Développer des approches pragmatiques permettant d’institutionnaliser les partenariats multiples à travers différents canaux (multilatéral, bilatéral, humanitaire, multi-bailleurs, etc.), en tirant profit des mécanismes de coordination existants sur le terrain (notamment les relations institutionnelles étroites entretenues avec les pays partenaires dans le cadre de la coopération bilatérale). Ces approches devront tenir compte de visions sectorielles afin de maintenir une cohérence stratégique, tout en restant pragmatiques pour plus d’impact et de flexibilité.
- Continuer à construire une expertise interne, notamment au sein de l’agence LuxDev.

Challenge/Opportunity 2: Nexus Humanitaire – développement

i) Reasons for selection

Dans le but de fournir une assistance rapide, inclusive, efficiente, efficace et orientée aux besoins, le Luxembourg a inclus le nexus action humanitaire – développement dans sa stratégie humanitaire, publiée en 2022, sous forme d’un objectif stratégique.

Cette approche stratégique vise tout d’abord à renforcer la coordination et d’accroître la complémentarité entre les efforts humanitaires et de développement dans tous les secteurs afin de promouvoir et de contribuer à une approche plus cohérente du lien entre l’humanitaire et le développement, en particulier dans les contextes humanitaires prolongés.

Dans des contextes fragiles tels qu’au Sahel, les programmes soutenus par le Luxembourg suivent également de plus en plus une approche nexus, et les synergies et coopérations entre les interventions bilatérales de développement et les acteurs humanitaires soutenus par le Luxembourg s’y multiplient. LuxDev a par ailleurs lancé un chantier concernant le Nexus et l’adaptation de ses interventions dans les contextes fragiles.

Ainsi, dans un contexte de crise prolongée comme au Niger, les interventions de développement et d’intervention humanitaire ont dès le départ été intégrées dans une approche pluriannuelle commune, le quatrième Programme indicatif de coopération (PIC) entre le Luxembourg et le Niger (2022-2026). L’objectif était de créer des passerelles entre les interventions humanitaires et de développement (même si ces dernières ont été suspendues suite au coup d’Etat de juillet 2023).

Dans le même objectif, au Burkina Faso, l’agence LuxDev collabore étroitement, via des subdélégations, avec des acteurs humanitaires (notamment, l’Aide internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise (AICRL) et la Croix-Rouge belge (CRB), ainsi que la Croix-Rouge suisse (CRS)) dans un contexte d’éducation en situation d’urgence pour permettre l’accueil scolaire des élèves déplacés en interne. L’agence LuxDev bénéficie de l’expertise et du réseau logistique des acteurs humanitaires pour l’alimentation scolaire et la distribution de kits scolaires, tandis que les acteurs humanitaires mettent à profit l’expérience technique et l’ancrage local de l’agence LuxDev dans un contexte scolaire.

Un troisième exemple de mise en œuvre concrète du nexus concerne l’intervention de l’agence bilatérale Proman au Nord du Mali, qui intervient dans une zone où traditionnellement peu de bailleurs sont présents en raison de l’insécurité (Gao et Kidal).

Au vu de la dégradation croissante de la situation sécuritaire suite au départ de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), Proman a développé trois scénarios de sécurité et a adapté ses modes d'intervention, en ajoutant des activités d'urgence à des composantes plus structurantes de développement dans la mesure où ces dernières restent faisables.

ii) Analysis of underlying factors constraining greater progress

Notre approche de double voire de triple nexus connaît aujourd'hui un ralentissement opérationnel sur le terrain en raison des coups d'État dans les trois pays du Sahel central et de la décision du gouvernement du Luxembourg de suspendre son aide bilatérale au Niger et de ne plus signer de nouveaux engagements bilatéraux après la fin des programmes bilatéraux en cours au Mali et au Burkina Faso, tant qu'il n'y aura pas eu de retour à l'ordre constitutionnel.

iii) Plans or options for future work

L'approche du double nexus se poursuit également au niveau de la capitale. Depuis 2022, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du MAE a publié des appels à propositions concernant la sécurité alimentaire qui permettent tant aux ONG humanitaires qu'aux ONGD de participer et de bénéficier des conditions d'éligibilités ainsi que des conditions générales de suivi et de reporting du service humanitaire. Les deux appels ont été de grands succès en termes de nombre de projets soumis de sorte que les demandes de financement ont largement dépassé le budget à disposition de l'action humanitaire en 2023.

Toujours dans le domaine des procédures administratives, le Luxembourg s'appuie notamment sur le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) qui permet une réallocation simple des fonds aux différents bénéficiaires en cas de besoin.

Ainsi, si au niveau de la coopération bilatérale il existe des fonds sous-utilisés ou non-déboursés en fin d'année, ces fonds peuvent par exemple être mis à disposition de l'action humanitaire sans complication administrative. S'y ajoute que le Luxembourg, en tant que « bon donateur », essaie de ne pas lier du tout ou juste légèrement ses fonds à des agences à double mandat comme l'Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), ONU Femmes ou encore le PAM. Il revient alors à l'agence en question de définir si les fonds sont utilisés dans des contextes d'urgence ou de crises prolongées.

Notons également qu'au niveau de la coopération multilatérale, le Luxembourg appuie une série de partenaires de développement qui prennent en considération le double nexus dans leurs activités, comme par exemple le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (*The Global Fund*) qui a explicitement décidé de s'aligner au double nexus en 2021. Toujours dans le domaine de la santé mondiale, Gavi, l'Alliance du Vaccin (GAVI) a lancé un programme de vaccination des enfants zéro dose, qui cible notamment des enfants dans des zones de conflit.

En outre, plusieurs accords-cadres accordés à des ONG poursuivent également une approche nexus. Actuellement, le Luxembourg soutient trois ONG qui travaillent dans le Sahel sous forme de consortiums à travers des modalités d'accords-cadres dans les secteurs de l'eau et de l'éducation dans les situations d'urgence. Les évaluations finales de ces programmes sont planifiées d'avoir lieu dans un proche future.

Un dernier exemple concerne la présidence du Luxembourg du Groupe de Soutien des Donateurs (ODSG) du Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA), qui a débuté en juin 2023. Le Luxembourg soutient la mise en œuvre de l'initiative *Flagship Initiative*, introduite en 2023 et qui sert à construire un système humanitaire centré sur les personnes en ancrant la prise de décision humanitaire au niveau local, en augmentant l'autonomisation des partenaires locaux et en mettant non seulement les priorités, mais aussi les capacités et la résilience des communautés au centre de ce programme. Cette approche reflète la conviction du Luxembourg que le meilleur niveau de mise en œuvre du nexus se situe au niveau local.

Challenge/Opportunity 3: Approche Pangouvernementale

i) Reasons for selection

L'Approche pangouvernementale (APG) est un concept qui met l'accent sur la nécessité d'une collaboration et d'une coordination accrues au-delà des frontières ministérielles afin de renforcer la cohérence des politiques, d'optimiser l'utilisation des ressources, de créer des synergies entre les acteurs publics et de fournir une action publique plus homogène. L'APG est de plus en plus considérée comme un mécanisme essentiel pour la mise en œuvre de politiques cohérentes et intégrées, y compris l'alignement efficace des politiques.

Afin de renforcer les mécanismes de coordination et d'analyse et pour assurer la cohérence des politiques pour le développement (CPD), le Luxembourg s'est engagé à mettre en œuvre une APG, au fur et à mesure, dans les pays partenaires prioritaires de la coopération au développement. Une telle approche permet de renforcer les synergies entre les actions de coopération au développement et d'autres domaines, notamment ceux de la lutte contre le changement climatique, ainsi que des relations politiques, culturelles, économiques et sécuritaires. Cette approche est ancrée dans l'accord de coalition 2023-2028 du gouvernement du Luxembourg, qui mentionne la nécessité d'une approche cohérente et holistique de la coopération au développement, en abordant les défis liés au développement social, à la sécurité, au climat et à la migration de manière globale, en tenant compte des interdépendances entre ces thématiques. L'APG est ainsi l'extension naturelle de l'approche 3D qui combine la diplomatie, la coopération au développement et la défense, que le MAE poursuit ou a poursuivi dans des contextes comme le Sahel ou l'Afghanistan.

Le Cabo Verde étant le pays partenaire prioritaire avec lequel les relations sont les plus diversifiées, le gouvernement du Luxembourg a retenu l'archipel comme premier pays (pays-pilote) en vue d'une concrétisation de l'APG pour le cadre de programmation qui s'étend sur la période 2021-2025, le PIC « Développement-Climat-Energie » (DCE). Dans le PIC DCE, la CL introduit pour la première fois une intégration budgétaire – tout en respectant le principe d'additionnalité, les objectifs à atteindre seront financés tant à travers le FCD, placé sous l'autorité du MAE, et du Fonds Climat et Énergie (FCE) géré sous la tutelle du MECB, en concertation avec le MF (volet financement climatique international), et la Direction générale de l'Énergie du Ministère de l'Économie (MECO).

Le cinquième PIC au Sénégal (2024-2030), signé le 19 juillet 2023, a impliqué étroitement le MECB depuis l'identification des interventions et marque la deuxième

mise en œuvre concrète d'une APG s'appuyant sur une intégration budgétaire et pilotée par la CL. Ces deux initiatives permettent au Luxembourg d'harmoniser ses activités de coopération avec ceux de son financement climatique international dans les deux pays et ainsi maximiser sa contribution à la réalisation des ODD, mais aussi de rationaliser les échanges bilatéraux et le suivi des interventions sur la base du principe « une bouche, un message ».

Outre ces interventions, caractérisées par leur orientation géographique, le Luxembourg s'est doté d'une structure dédiée à la CPD : le CID, créé par la loi modifiée du 6 janvier 1996 relative à la Coopération au développement et à l'Action humanitaire. Le CID, auquel chaque ministère est représenté, est appelé à donner son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement. La société civile est également invitée (i.e. Cercle) et organise en principe une session dédiée sur la cohérence des politiques. Le CID joue un rôle important dans l'établissement d'une politique de développement plus cohérente et plus efficace, grâce à sa composition interministérielle et à ses vastes domaines de concertation. Le CID, présidé par le Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, se réunit plusieurs fois par an pour discuter de l'impact des politiques nationales sur les pays en développement.

Ci-dessous quelques autres exemples d'avancées vers une dynamisation des relations selon une approche de cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD) :

- Le quatrième PIC entre le Luxembourg et le Burkina Faso, couvrant initialement la période 2023-2027, avait été préparé dans une optique d'APG en intégrant des interventions du MECB. Suite au coup d'Etat de 2022, ce PIC n'a toutefois pas pu être signé.
- Valorisation et mobilisation de l'écosystème de la recherche publique (Université du Luxembourg, Fonds National de la Recherche, instituts publics de la recherche), ainsi qu'une meilleure coordination avec le ministère de la Recherche et de l'Éducation supérieure à travers des initiatives communes et un alignement des actions dans les pays partenaires/à projets de la CL.
- Le MAE et le MF travaillent en étroite collaboration au niveau de la finance inclusive et innovante, domaine dans lequel le MF cofinance de manière systématique les acteurs de l'écosystème luxembourgeois et dans le cofinancement de fonds et programmes des banques multilatérales de développement. En outre, les deux ministères sont en train d'élaborer un *Memorandum of Understanding* (MoU) afin d'améliorer leur collaboration et leur coordination.
- Dans le même esprit le MAE cherche à s'associer davantage au ministère de la Culture et son action internationale. Les premières activités communes sont prévues au Bénin et au Cabo Verde.

ii) **Analysis of underlying factors constraining greater progress**

L'APG, fondée sur la coopération au développement, devrait idéalement englober tous les vecteurs de politique étrangère et des domaines sectoriels, y compris des domaines aussi divers que la sécurité, la migration ou encore la culture. De par sa nature même, l'APG repose sur l'implication de nombreux acteurs différents et sur la tentative d'harmoniser leurs actions et de tirer parti des synergies. La coordination de ces processus est difficile et peut être ralentie par des priorités concurrentes et des différences d'intérêt perçues. L'APG s'appuie sur la disponibilité de ressources

humaines parmi les acteurs publics concernés pour mettre en place les différents mécanismes de coordination, de mise en œuvre et de suivi qui eux ensuite permettent la mise en place d'actions et interventions harmonisés et efficaces. Enfin, ces défis sont encore renforcés par l'absence d'une définition claire et largement acceptée du concept de l'APG et par la connaissance limitée de ses implications dans les ministères et les institutions publiques.

En outre, alors que les mécanismes institutionnels en place amènent les ministères de manière régulière à des consultations pangouvernementales, les thèmes abordés restent souvent à un niveau stratégique et moins opérationnel. Ainsi, la coordination sur des thématiques précises ayant un impact direct sur les pays en voie de développement (par exemple, émissions de gaz à effet de serre, consommation et production durables, la politique agricole, l'économie circulaire, politique fiscale et d'investissement, etc.) pourrait encore être développée davantage. Une piste serait de demander aux ministères sectoriels de développer des actions pour mitiger les effets de leurs activités sur les pays en voie de développement. Le lien avec la cohérence des politiques et les défis y liés est ici apparent.

iii) Plans or options for future work

- Le MAE continuera à s'efforcer d'améliorer l'intégration et la coordination des efforts, par le biais des structures ou mécanismes existants ou en créant de nouveaux si nécessaire.
- Le MAE continuera à développer ses mécanismes de coordination et d'intervention avec d'autres ministères et institutions publiques. Un rôle central dans ces efforts reviendra au CID en tant qu'organe où tous les ministères sont représentés et où des stratégies communes pourraient être définies et/ou discutées.
- Au fur et à mesure tous les programmes pluriannuels (i.e. PIC) de la CL seront intégrés dans une APG dans la mesure où les circonstances s'y prêtent.
- La prochaine étape consistera à mettre en œuvre une approche pansociétale, qui impliquera des organisations de la société civile, les acteurs académiques et le secteur privé au-delà des acteurs publics dans un seul PIC.

C. Complementary information and previous peer review recommendations

Please provide any other information that you would like to bring to the attention of the review team, including links to any other material that would be helpful for the review. Unless already addressed under one of the selected issues, this should also include information on challenges with implementing recommendations from the previous peer review, or an explanation of why the recommendation might no longer be relevant.

- Stratégie Genre de la Coopération luxembourgeoise 2021-2030 :
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/strat%C3%A9gies/strategie-genre/2021-2023-strategie-genre-fr.pdf> (FR)
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/strat%C3%A9gies/strategie-genre/2021-2023-gender-strategy-en.pdf> (EN)

- Stratégie Environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise 2021-2030 :
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/strat%C3%A9gies/strategie-environnement/Strategie-Environnement-Changement-climatique.pdf> (FR)
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/strat%C3%A9gies/strategie-environnement/2021-2023-environnement-an-climate-change-strategy-en.pdf> (EN)
- Nexus Genre et Environnement/Climat :
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/gender-environment-nexus/nexus-genre-et-environnement-climat-fr.pdf> (FR)
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/gender-environment-nexus/gender-and-environnement-climate-nexus-en.pdf> (EN)
- Guide sur le marquage CAD/OCDE – Outil pour l’intégration systématique du Nexus Genre et Environnement/Climat :
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/cad/marquage-cad-ocde-fr.pdf> (FR)
- Guide/Manuel pour les ONGDs – Outil pour l’intégration systématique du Nexus Genre et Environnement/Climat :
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/ngdo/2023-guide-ongd.pdf> (FR)
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/ngdo/2023-manual-for-ngdo-en.pdf> (EN)
- Santé - Fiche d'information pour l'intégration systematique du Nexus Genre et Environnement/Climat :
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/health-gender-climate/fiche-sant-genre-climat-fr.pdf> (FR)
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/health-gender-climate/fiche-health-gender-climate-en.pdf> (EN)
- Éducation et Formation Professionnelle - Fiche d'information pour l'intégration systématique du Nexus Genre et Environnement/Climat :
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/education-gender/fiche-education-genre-climat-fr.pdf> (FR)
<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/education-gender/fiche-education-gender-climate-en.pdf> (EN)
- Eau et Assainissement - Fiche d'information pour l'intégration systematique du Nexus Genre et Environnement/Climat :

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/water-gender-climate/fiche-eau-gendre-climat-fr.pdf> (FR)

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/cooperation-au-developpement/thmatiques-transversales/water-gender-climate/fiche-water-gender-climate-en.pdf> (EN)

- Inclusive and Innovative Finance Strategy 2021 :

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/strat%20C3%A9gies/strategie-finance-inclusive/Inclusive-and-innovative-finance-strategy.pdf> (EN)

- La Stratégie de l'action humanitaire de la Coopération luxembourgeoise 2022 :

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/strat%20C3%A9gies/action-humanitaire/la-strategie-de-laction-humanitaire-luxembourgeoise.pdf> (FR)

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/strat%20C3%A9gies/action-humanitaire/luxembourgs-humanitarian-action-strategy.pdf>

- Conditions générales de l'Action humanitaire :

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/action-humanitaire/pdfs/20220203-conditions-gnrales-action-humanitaire-version-finale.pdf> (FR)

- Conditions générales régissant les relations contractuelles entre le MAEE et les ONGD. Avril 2023 :

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/espace-ong/agr%20C3%A9ment-et-conditions-g%20C3%A9n%20C3%A9rales/conditions-gnrales-rgissant-les-relations-contractuelles-entre-le-maee-et-les-ongd.pdf> (FR)

- Charte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels : <https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/espace-ong/charte-harcelement-exploitation-abus-sexuels/Charte-contre-SEAH.pdf> (FR)

https://cooperation.gouvernement.lu/content/dam/gouv_cooperation/espace-ong/charte-harcelement-exploitation-abus-sexuels/Charte-contre-le-harcelement,-1%E2%80%99exploitation-et-les-abus-sexuels-%E2%80%93-Traduction-anglaise-.pdf (EN)

- Sensibilisation du secteur associatif aux risques de financement du terrorisme :

<https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/espace-ong/sensibilisation-risques-financement-terrorisme/Sensibilisation-du-secteur-associatif-aux-risques-de-financement-du-terrorisme.pdf>

- Politique d'évaluation de la Coopération luxembourgeoise :

https://cooperation.gouvernement.lu/content/dam/gouv_cooperation/publications/strat%20c3%A9gies/evaluations/evaluations.pdf (FR)

D. Contact Information

Please include contact information of the person completing this self-assessment and the names of all bodies or organisations that have been consulted in compiling this assessment.

- Thierry Lippert (thierry.lippert@mae.etat.lu)
- Steve Engel (steve.engel@mae.etat.lu)

E. Annexes

Please include the following in annex or a hyperlink:

- Most recent development co-operation policy, strategy
 - Accord de coalition « Lëtzebuerg fir d'Zukunft stäerken », p. 27-29 : <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/dossier/formation-gouvernement-2023/accord-coalition.pdf>
 - Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise. En route pour 2030 : https://cooperation.gouvernement.lu/content/dam/gouv_cooperation/publications/strat%c3%a9gies/strategie-generale/Strat%c3%a9gie-MAEE-FR.pdf (FR)
https://cooperation.gouvernement.lu/content/dam/gouv_cooperation/publications/strat%c3%a9gies/strategie-generale/Strat%c3%a9gie-MAEE-EN.pdf (EN)
 - Video : the road to 2030 : <https://www.youtube.com/watch?v=gVZmSjboLPs>
- Annual report(s)
 - 2023⁴:
<https://mae.gouvernement.lu/fr/publications.gouvernement%2Bfr%2Bpublications%2Brapport-activite%2Bminist-affaires-etrangeres-europeennes%2Bmaee%2B2023-rapport-activite-mae.html> (FR)
 - 2022 :
Site internet : <https://www.cooperation.lu/fr/2022> (FR), Rapport : https://www.cooperation.lu/volumes/images/2023054986_MAE_rapport-2022-FR_web.pdf (FR)
Website : <https://www.cooperation.lu/en/2022> (EN), Report : https://www.cooperation.lu/volumes/images/2023054986_MAE_rapport-2022-EN_web_2023-10-02-074130_xuwk.pdf (EN)
 - 2021 :
Site internet : <https://www.cooperation.lu/fr/2021> (FR), Rapport : https://www.cooperation.lu/volumes/images/MAE_rapport-annuel-2021-FR_WEB.pdf (FR)
Website : <https://www.cooperation.lu/en/2021> (EN), Report : https://www.cooperation.lu/volumes/images/Files/2022054725_MAE_rapport-annuel-2021-EN_v3.pdf (EN)

⁴ Le rapport annuel de la Coopération n'étant pas encore disponible, veuillez vous référer au rapport annuel du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, p. 75-94.

- 2020 :
 - Site internet : <https://www.cooperation.lu/fr/2020> (FR), Rapport : https://www.cooperation.lu/volumes/images/Files/MAE_rapport-annuel-2020-FR-WEB-v5.pdf (FR)
 - Website : <https://www.cooperation.lu/en/2020> (EN), Report : https://www.cooperation.lu/volumes/images/Files/MAE_rapport-annuel-2020-EN-web.pdf (EN)
- 2019 :
 - Site internet : <https://www.cooperation.lu/fr/2019> (FR), Rapport : https://www.cooperation.lu/volumes/images/Files/MAE_rapport-annuel-2019-v5-compresse%CC%81.pdf (FR)
 - Website : <https://www.cooperation.lu/en/2019> (EN), Report : https://www.cooperation.lu/volumes/images/Files/MAE_rapport-annuel-2019-EN-v2.pdf (EN)
- A sample set of documents for co-operation in partner countries for the country identified for exchanges/country visit (as available: overall regional and/or country strategy, and for one sector, project documents from design to monitoring and evaluation)
 - Brochure : Cabo Verde – Luxembourg 03/2023. Coopération au développement : <https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/publications/brochures-livres/la-cooperation-luxembourgeoise-au/cabo-verde/2023-brochure-cve-vf.pdf> (FR)
 - Programme indicatif de coopération « Développement – Climat – Energie » entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Cabo Verde. 08.07.2020 (voir : PIC DCE version signée.pdf)
 - Plano Estrategico Desenvolvimento Sustentavel (voir : PlanoEstrategicoDesenvolvimentoSustentavel_Décembre2022.pdf)
 - Projet Bilatéral (LuxDev) : Accompagnement du PIC DCE (voir : Accompagnement du PIC_BI.pdf)
 - Programme Bilatéral (LuxDev) : Strengthening Climate Governance and Climate Action in Cabo Verde 2021 – 2025 (voir : Programme d'appui à la gouvernance et à l'action climatique_BI.pdf)
 - Projet Bilatéral (LuxDev) : Programme d'appui à la transition énergétique (voir : Programme d'appui à la transition énergétique_BI.pdf)
 - Projet Bilatéral (LuxDev) : Programme d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'employabilité (Programme d'appui à la formation professionnelle_BI.pdf)
 - Projet Bilatéral (LuxDev) : Programme d'appui sectoriel eau et assainissement (voir : Programme d'appui sectoriel eau et assainissement_BI.pdf)
 - Projet Bilatéral (ONG ADA) : Projet d'appui au développement de la finance inclusive au Cabo Verde Phase III (2021-2025) (voir : Projet d'appui au développement de la finance inclusive_BI.pdf)
 - Projet Multilatéral (UNDP, UN Habitat) : Projet d'appui au Développement local (voir : Projet d'appui au Développement local_MULTI.pdf)

- Projet Multilatéral (ILO) : Form@Empresa. Formalisation, Développement d'Entreprises et Travail Décent au Cabo Verde (voir : Projet Form@Empresa_MULTI.pdf)
- Evaluation : Cahier spécial des charges. Revue à mi-parcours conjointe du Programme indicatif de coopération « Développement – Climat – Energie » entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Cabo Verde. 2024 (voir : Cahier des charges RàMP-C PIC DCE CV.pdf)
- Organisational chart and information on human resources by work location (headquarters, abroad) and by gender, grade and specialty or other breakdown if possible, and on secondments, if applicable
 - Information on human resources:
Website: <https://cooperation.gouvernement.lu/fr/annuaire.html> (FR)
Organigramme interne (voir : Organigramme.pdf)
 - Information on organisation chart :
Webiste : <https://cooperation.gouvernement.lu/fr/service.html> (FR)
Organigramme interne (voir : Organigramme.pdf)
- List of abbreviations
 - ABC Fund : Agri Business Capital Fund
 - ABS : Aide budgétaire sectorielle
 - ADA : Aide au Développement Autonome
 - AFI : Alliance for Financial inclusion
 - AICRL : Aide internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise
 - APD : Aide publique au développement
 - APG : Approche pangouvernementale
 - ATTF : Agence de transfert de technologie financière
 - BPF : Business Partnership Facility
 - CAD : Comité d'aide au développement
 - CBPF : Country-Based Pooled Funds
 - CDI : Commitment for Development Index
 - CE : Commission européenne
 - CEPI : Coalition for Epidemic Preparedness Innovations
 - Cercle : Cercle de coopération des organisations non-gouvernementales de développement du Luxembourg
 - CERF : Fonds central d'intervention d'urgence
 - CGAP : Consultative Group to Assist the Poor
 - CGD : Center for Global Development
 - CHS : Core Humanitarian Standard
 - CICR: Comité international de la Croix-Rouge

- CID : Comité interministériel pour la coopération au développement
- CIDD : Commission interdépartementale de développement durable
- CL : Coopération luxembourgeoise
- CoP : Community of practice
- CPD : Cohérence des politiques pour le développement
- CPDD : Cohérence des politiques pour le développement durable
- CRB : Croix-Rouge belge
- CRN : Croix-Rouge nigérienne
- CRS : Croix-Rouge suisse
- CTIE : Centre des Technologies de l'Information de l'Etat
- DCE : Développement – Climat – Energie
- DCD : Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- D4D : Digital for development
- DREF : Fonds d'urgence pour les catastrophes
- ECHO : European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations
- ECPDM : Centre européen de gestion des politiques de développement
- EDD : European Development Days
- EDES : Système de détection rapide et d'exclusion
- EMUE : Etats membres de l'Union européenne
- ETP : Employé à temps plein
- EUR : Euro
- e-MFP : Plateforme européenne de la microfinance
- FCCF : Forestry and Climate Change Fund
- FCD : Fonds de la Coopération au Développement
- FCE : Fonds Climat et Energie
- FCI : Financement Climatique International
- FEF : Female Entrepreneurship Fund
- FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies
- FICR : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- FIDA : Fonds international de développement agricole
- FIF : Financial Inclusion Fund
- FIT : Financial Innovation Tool
- FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population
- FPHN : Forum Politique de Haut Niveau
- FUNDE : Fundación Nacional para el Desarrollo

- GAVI : Gavi, l'Alliance du Vaccin
- GCF : Green Climate Fund
- GENE : Global Education Network Europe
- GGGI : Global Green Growth Institute
- GPEDC : Partenariat mondial pour une coopération efficace pour le développement
- GSPC : Global Strategy for Plant Conservation
- HD : Action humanitaire, Développement
- HDP : Action humanitaire, Développement et recherche de la Paix
- HEAT : Hostile Environment Awareness Training
- HNO : Humanitarian Needs Overviews
- HPC : Humanitarian Program Cycle
- HQAI : Humanitarian Quality Assurance
- HRP : Humanitarian Response Plans
- HVSEA : Harcèlement, violence, exploitation et abus sexuel
- IATI : International Aid Transparency Initiative
- ICTJ : International Center for Transitional Justice
- IFAD : Fonds international de développement agricole
- INCAF : Réseau International sur les Conflits et la Fragilité
- INSO : International NGO Safety Organisation
- JIAF 2.0 : nouveau Cadre d'analyse intersectorielle conjoint
- KPI : Key performance indicators
- LGX : Luxembourg Green Exchange
- LHoFT : Luxembourg House of Financial Technologies
- LIH : Luxembourg Institute of Health
- LISER : Institut luxembourgeois de recherche socio-économique
- LuxFlag : Luxembourg Finance Labelling Agency
- L'agence LuxDev : Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux-Development S.A.
- MAE : Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
- MECB : Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
- MECO : Ministère de l'Economie
- MENJE : Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- MEUR : Million d'Euros
- MF : Ministère des Finances

- MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
- MoU : Memorandum of Understanding
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- ODA: Official Development Assistance
- ODD: Objectifs de développement durable
- ODSG : Groupe de soutien des donateurs
- OLAF : Office européen de lutte antifraude
- ONG: Organisation non-gouvernementale
- ONGD: Organisation non-gouvernementale de développement
- ONGI : Organisation non-gouvernementale internationale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OSC : Organisation de la Société Civile
- PAM : Programme Alimentaire Mondial
- PIC : Programme Indicatif de Coopération
- PNDD : Plan National pour un Développement Durable
- PTF : Partenaires techniques et financiers
- PFWG : Pooled Fund Working Group
- PF4SD : Private Finance for Sustainable Development
- QuODA : Quality of Official Development Assistance
- RàMP : Revues à mi-parcours
- RNB : Revenu National Brut
- RNV : Revue Nationale Volontaire
- SDG : Sustainable Development Goals
- SEAH : Harcèlement, Abus et Exploitation sexuelle
- SENS : Sensibilisation et éducation au développement
- SPTF : Social Performance Task Force
- SSNUP : Smallholder safety net upscaling Programme
- TEI : Team Europe Initiatives
- The Global Fund : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
- TPO : Territoires palestiniens occupés
- UE : Union européenne
- UEMOA : Union économique et Monétaire Ouest Africaine
- UN : Nations Unies

- UNDP : Programme des Nations Unies pour le développement
- UNDRR: Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes
- UNFCCC : United Nations Framework Convention on Climate Change
- UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees
- UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund
- VdL: Ville de Luxembourg
- VIH: Virus de l'immunodéficience humaine
- WPS: Women, Power, Security
- Implementation of OECD and DAC legal instruments. The Secretariat will share annex templates and instructions as needed.

N°	Tâches	Position de la Direction (recommandation acceptée / rejetée)	Actions mises en œuvre	Impact réel ou attendu	Autres actions prévues/mises en œuvre résultant du contexte des recommandations	Recommandation complètement / partiellement / pas mis en œuvre
1	L'approche de développement à échelle mondiale gagnerait à mieux intégrer les interconnexions entre les différentes actions publiques. (1.1, 1.2)	Vue globale / stratégique qui sera traitée lors de la réunion <i>midterm</i>				
1.1	Assurer que l'analyse de la cohérence des politiques pour le développement soit toujours assortie d'avis, y compris contradictoires le cas échéant, pour favoriser le débat politique et résoudre les éventuels problèmes d'incohérence.	Acceptée	<p>1) Elaboration de manière participative de la stratégie générale « En route pour 2030 », alignée sur l'Agenda 2030, les Objectifs de développement durable (ODD), adoptée par le Conseil de gouvernement en sa séance du 14 septembre 2018.</p> <p>2) Intégration dans l'accord gouvernemental 2018-2023 des priorités et principes de la stratégie générale « En route pour 2030 », lesquelles sont aussi prises en compte dans l'accord gouvernemental 2023-2028.</p> <p>3) Décision prise par le Conseil de gouvernement en sa séance du 20 septembre 2019 de l'instauration progressive d'une approche pangouvernementale dans les pays partenaires prioritaires de la coopération au développement, afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les actions de développement et d'autres domaines, notamment ceux de la lutte contre les changements climatiques et du développement des relations économiques, culturelles, politiques et sécuritaires. Première mise en œuvre concrète à travers le Programme indicatif de coopération (PIC) « Développement-Climat-Energie » (DCE) au Cabo Verde.</p> <p>4) Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) a été la plateforme principale pour les discussions au sujet de la Cohérence des politiques pour le développement (CPD). La participation de la société civile dans les réunions lors desquelles la CPD est discutée permet la présentation et la discussion sur base d'avis critiques des actions politiques du Gouvernement. De plus, la présentation et les recommandations de recherches, notamment celle du <i>Commitment for Development Index</i> (CDI) du <i>Center for Global Development</i> (CGD), ont fourni la base des discussions sur les ajustements à effectuer dans le cadre des politiques nationales, et les synergies à renforcer. Des sessions conjointes entre le CID et la CIDD, ont été organisées et facilitées par l'OCDE, qui a par la suite (début 2023) présenté un état des lieux des mécanismes de la cohérence des politiques au Luxembourg et formulé des recommandations afin de pouvoir renforcer la cohérence entre les actions des différents ministères.</p> <p>5) Des consultances externes ont été contractées afin de réaliser et de décliner les différentes stratégies sectorielles développées, lesquelles contribuent à la cohérence des politiques.</p>	<p>1) Cette approche qui sera mise en œuvre de manière progressive, flexible et en fonction du contexte spécifique de ses pays partenaires, dépasse la seule coopération au développement, et vise à renforcer l'impact et la cohérence d'ensemble des politiques publiques du Luxembourg dans ses pays-partenaires selon une logique de renforcement de la Cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD).</p> <p>2) Coordination renforcée sur le plan interministériel (CID) ainsi qu'avec les autres acteurs et entités (parapubliques luxembourgeoises, y compris les ONG/société civile, le secteur privé et le monde académique et de la recherche.</p> <p>3) Renforcement de l'impact d'ensemble des actions et initiatives sous financement luxembourgeois dans ses pays-partenaires (PIC, projets/programmes).</p>	<p>1) Principes et priorités de la nouvelle stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise (CL) traduite dans le cadre du champ d'action no.09, dans le cadre du Plan national pour un développement durable (PNDD) du Luxembourg, adopté en 2020.</p>	Partiellement / En cours
1.2	Repenser le rôle des différents ministères et des ONG dans le financement des actions de sensibilisation à la citoyenneté mondiale pour renforcer sa contribution au Programme à l'horizon 2030.	Acceptée	<p>1) Sensibilisation des élèves et étudiants dans le cadre de la foire de l'étudiant au Luxembourg.</p> <p>2) Contacts réguliers avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB) et concertation renforcée entre le CID et la CIDD.</p> <p>3) Augmentation de la ligne budgétaire « actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement ».</p> <p>4) Renforcement du service communication de la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire (DCD) pour sensibiliser la citoyenneté à la cause de la coopération au développement.</p>			Partiellement / En cours

			<p>5) Présence de la DCD sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter).</p> <p>6) Adoption, en décembre 2019, du troisième PNDD élaboré par la CIDD à la suite d'un large processus consultatif coordonné par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable (MECDD, dénomination sous l'ancien gouvernement, aujourd'hui dénommée MECB) incluant tant la société civile, le secteur privé ainsi que les différentes parties prenantes étatiques.</p> <p>7) Intégration de la CL sous le neuvième champ d'action du PNDD, intitulé « Contribuer sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable » qui à l'inverse des autres champs d'action est dédié à la dimension « extérieure » du développement durable par le Luxembourg.</p>			
2	Le Luxembourg s'engage dans des partenariats de qualité sans avoir systématiquement précisé sa vision et ses objectifs. (2.3.3, 3.3.1, 3.4, 5.1.1, 7.3)					
2.1	Clarifier la stratégie globale de partenariat avec les organisations multilatérales afin de maximiser leur valeur ajoutée, d'aider à la prise de décision et de renforcer la concentration.	Acceptée	<p>1) Standardisation de nos accords de partenariats avec les principaux partenaires multilatéraux. En 2021, nous avons revu notre accord avec ONUSIDA et signé de nouveaux accords avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). En 2022, nous avons signé un nouvel accord avec ONU Femmes, avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et avec la <i>Coalition for Epidemic Preparedness Innovations</i> (CEPI).</p> <p>2) Révision des contributions thématiques et concentration sur des domaines prioritaires afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience des partenariats.</p> <p>3) Engagement dans des dialogues stratégiques avec les agences multilatérales pour échanger sur leurs politiques, leurs activités et les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne les activités financées par le Luxembourg. Ces consultations régulières nous permettent d'aligner nos financements aux priorités des agences et d'explorer différentes pistes de collaboration, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte de la renégociation de nos accords de partenariat stratégique qui arrivent à échéance en 2025.</p> <p>4) Coordination étroite au niveau de l'Union européenne (UE) pour assurer une cohérence au niveau de l'engagement des Etats membres de l'Union européenne (EMUE), par exemple lors des conseils d'administration onusiens, tels que ceux d'UNICEF, du PNUD, du FNUAP, d'ONU Femmes.</p> <p>5) Assurer une plus-value à travers un partenariat multipartite (inclusion d'acteurs divers), p. ex la collaboration au niveau de la recherche en santé avec le <i>Luxembourg Institute of Health</i> (LIH).</p> <p>6) Lors de l'identification de nouveaux projets, nous privilégions les agences avec lesquelles nous avons conclu un accord de partenariat afin de réduire le nombre de partenaires avec lesquels nous travaillons. Nous privilégions également les programmes conjoints et les fonds communs multipartenaires afin de favoriser la coordination entre les agences.</p> <p>7) L'équipe travaillant avec les agences multilatérales est impliquée dès le départ dans la formulation des nouveaux programmes par pays, afin d'éviter de travailler en vase clos et de garantir que les différents aspects de notre coopération au développement sont véritablement imbriqués les uns dans les autres.</p> <p>8) Dans certains cas, nous testons des approches innovantes afin de renforcer les synergies entre nos projets bilatéraux et multilatéraux. Par exemple, en Mongolie, nous avons organisé un comité de pilotage conjoint pour notre projet bilatéral et notre projet multilatéral dans le secteur de la santé cardiovasculaire. Ce comité de pilotage conjoint assure le partage de l'information et renforce la collaboration entre les acteurs impliqués.</p> <p>9) La stratégie humanitaire a été mise à jour. Cette nouvelle version définit également l'approche multilatérale du Luxembourg en matière d'action humanitaire, tant au niveau de son soutien financier et politique à différents partenaires humanitaires multilatéraux qu'au niveau de son engagement pour améliorer la coordination humanitaire et l'efficacité de l'action humanitaire.</p>			Complètement

2.2	Tirant profit de l'expérience dans la finance verte, le Luxembourg devrait continuer d'explorer les possibilités qu'offre la place financière du Luxembourg pour nouer des partenariats innovants afin de mobiliser des financements additionnels, y compris dans le cadre de son aide humanitaire.	Acceptée	<p>1) Recommandation reflétée dans le programme gouvernemental, la stratégie générale « En route pour 2030 », et la stratégie sur la finance inclusive et innovante publiée fin 2021.</p> <p>2) Intégration systématique de l'inclusion financière comme axe ou sous axe prioritaire dans les programmes de coopération (Rwanda, Bénin, Niger, Sénégal).</p> <p>3) Nouveaux engagements pluriannuels avec différents partenaires actifs dans la finance inclusive, à savoir l'ONG luxembourgeoise Appui au Développement Autonome (ADA), la Plateforme européenne de la microfinance (e-MFP), la <i>Luxembourg Finance Labelling Agency</i> (LuxFlag), le <i>Consultative Group to Assist the Poor</i> (CGAP).</p> <p>4) Renforcement du partenariat avec l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) pour la recherche sur la régulation du secteur financier.</p> <p>5) Partenariat avec la <i>Social Performance Task Force</i> (SPTF), l'<i>Alliance for Financial Inclusion</i> (AFI), le <i>Global Green Growth Institute</i> (GGGI) et la <i>Luxembourg House of Financial Technologies</i> (LHoFT) dans le domaine de la <i>Fintech</i>.</p> <p>6) Semaine Africaine de la microfinance 2023 sur le thème « Vers une finance inclusive et durable ». La conférence a été dédiée au rôle de la finance inclusive non seulement pour réduire les risques et vulnérabilités, mais aussi pour accompagner la transition vers une économie verte et résiliente au changement climatique.</p> <p>7) Prix Européen de la Microfinance annuel, dont l'édition 2023 sur l'inclusion financière pour la sécurité alimentaire et la nutrition.</p> <p>8) Semaine Européenne de la Microfinance, avec focus sur la finance verte et inclusive.</p> <p>9) Augmentation des ressources humaines en charge du dossier finance inclusive et innovante.</p> <p>10) L'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux Development S.A. (l'agence LuxDev) a recruté un expert en finance d'impact en 2023.</p> <p>11) <i>Memorandum of Understanding</i> (MoU) avec le <i>Luxembourg Green Exchange</i> (LGX) et avec l'Université du Luxembourg</p> <p>12) <i>Forestry and Climate Change Fund</i> (FCCF) lancé en 2017, <i>Financial Inclusion Fund</i> (FIF) lancé en 2020, <i>Financial Innovation Tool</i> (FIT) lancé en 2023, alors que le <i>Female Entrepreneurship Fund</i> (FEF) sera lancé en 2024.</p> <p>13) Participation au fonds BLOC Smart Africa, à l'<i>Agri-business Capital Fund</i> (ABC Fund).</p> <p>14) Le <i>Smallholder Safety Net Up-Scaling Programme</i> (SSNUP).</p> <p>15) Coopération accrue et financement d'activités de la <i>Community of practice</i> (CoP) - <i>Private Finance for Sustainable Development</i> (PF4SD).</p> <p>16) L'agence LuxDev est accrédité au GCF depuis le 28 février 2019.</p>	Mobilisation de ressources additionnelles pour la mise en œuvre des ODD. Création d'opportunités économiques. Inclusion socio-économique des jeunes et des femmes. Valorisation de l'avantage comparatif de la CL. Promotion d'une économie durable et inclusive.		Complètement
3	Le Luxembourg a commencé à renforcer son pilotage stratégique et la qualité de sa programmation. Ces efforts permettront notamment de mieux anticiper les crises dans les contextes fragiles. (4.1.1, 4.1.2, 4.2.1, 4.2.5, 5.2.3, 6.1, 6.2)					
3.1	Renforcer le pilotage stratégique au niveau des pays : - Par la définition de stratégies-pays globales ; - En associant aux cadres de résultats des programmes indicatifs de coopération des mécanismes de suivi et	Acceptée	<p>1) Elaboration de manière participative de la stratégie générale « En route pour 2030 », alignée sur l'Agenda 2030, les ODD, adoptée par le Conseil de gouvernement en sa séance du 14 septembre 2018.</p> <p>2) Intégration dans l'accord gouvernemental 2018-2023 des priorités et principes de la stratégie générale « En route pour 2030 », lesquelles sont aussi prises en compte dans l'accord gouvernemental 2023-2028.</p> <p>3) Décision prise par le Conseil de gouvernement en sa séance du 20 septembre 2019 de l'instauration progressive d'une approche pangouvernementale dans les pays partenaires prioritaires de la coopération au développement, afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les actions de développement et d'autres domaines, notamment ceux de la lutte contre les changements climatiques et du développement des relations économiques, culturelles, politiques et sécuritaires.</p>	1) Renforcement de la planification et du suivi stratégique des PIC à travers une vision à long terme. A terme, il est attendu une cohérence renforcée de l'action d'ensemble du Luxembourg et de son impact de développement pour un développement durable.		Complètement pour certains pays partenaires (Sénégal, Laos, Cabo Verde, p.ex) Partiellement / En cours pour d'autres comme

	évaluation adéquats en lien avec les objectifs de développement durable.		<p>4) La formulation des PIC au Cabo Verde et au Laos intègre une vision de changement à long terme basée sur la « théorie du changement » et sont assortis de cadre de résultats (situations de référence, cibles) devant permettre d'améliorer le suivi et la prise de décision stratégique dans le cadre des PIC.</p> <p>5) Adoption formelle du PIC DCE, entre les gouvernements du Cabo Verde et du Luxembourg, en juillet 2020. Le PIC DCE est basé sur une vision et des ODD à long terme d'ici 2030, tandis que sa budgétisation est maintenue sur une durée de 5 ans. Le PIC DCE associe pour la première fois le MAE à deux autres ministères luxembourgeois, le Ministère de l'Economie (direction de l'Energie) et le MECB au sein d'un même document pluriannuel (principe de l'additionalité). Ce faisant, il cumule des fonds d'aide publique au développement (APD) et non-APD (principe de l'additionalité), dont pour ces derniers les ressources émanant du Fonds Climat et Energie. Le PIC DCE permet l'inclusion d'autres acteurs luxembourgeois et capverdiens en cours de route.</p> <p>6) Commissions bilatérales avec le Laos (2022), Kosovo (2023) et le Salvador (2023 et 2024) au niveau directeur, avec présence ministérielle pour le dialogue politique/ouverture/clôture</p> <p>7) Conformément à la stratégie générale « En route pour 2030 », la CL a mené des revues à mi-parcours (RàMP) conjointement avec l'agence LuxDev au Cabo Verde (2018), au Mali (2018), au Niger (2018/2019) au Burkina Faso (2020/2021) et au Sénégal (2022/2023).</p> <p>8) Note de capitalisation, y inclus une note conceptuelle sur les RàMP-C, réalisée au niveau des processus des RàMP-C afin de renforcer le pilotage conjoint.</p> <p>9) Tant pour le PIC DCE au Cabo Verde, que pour le PIC V au Sénégal, des cadres de résultats ont été développés et des systèmes de suivi ont été mis en place. Au Cabo Verde ce dernier est réalisé en interne et au Sénégal il sera réalisé en interne mais aussi à travers un nouvel accord avec l'Institut luxembourgeois de la recherche socio-économique (LISER).</p> <p>10) Le nouveau système informatique, TRON, est en cours de finalisation est devrait être mis en service avant la fin de l'année. Des <i>key performance indicators</i> (KPI) pour un pilotage stratégique ont été intégrés.</p>	<p>2) Renforcement de la redevabilité mutuelle entre le Luxembourg et ses pays-partenaires à travers l'introduction de cadres de résultats assortis aux PIC.</p> <p>3) Amélioration de l'évaluabilité des PIC à travers la définition d'objectifs spécifiques (au niveau des effets) assortis de situations de référence et de cibles.</p>		les nouveaux pays à projets et les pays en zones fragiles
3.2	Poursuivre les efforts pour mettre en place une planification stratégique des évaluations en fonction des risques et des besoins en termes de connaissance.	Acceptée	<p>1) L'équipe du service évaluation a été renforcée de 1 employé à temps plein (ETP) à 1,5 ETP</p> <p>2) La note de capitalisation a été terminée au début 2021 et soumis aux Directions du ministère et de l'agence LuxDev. Les RàMP du Burkina et du Sénégal ont été menées sous ces principes.</p> <p>3) Planification pluriannuelle des évaluations en consultation avec les Desks bilatéraux, multilatéraux, ONG et humanitaires. Les Desks proposent des entités à évaluer, dont le service évaluation et contrôle de qualité trie selon les risques et besoins en termes de connaissance.</p> <p>4) Des évaluations organisationnelles, au Luxembourg, de plusieurs ONG à la fois sont réalisées depuis 2020. Une première évaluation stratégique de terrain de toutes les ONG actives au Sénégal (8 ONG), ainsi que de leurs partenaires, a été menée en 2022. Une deuxième est en cours au Népal (7 ONG)</p> <p>5) Les évaluations techniques planifiées de l'agence LuxDev sont discutées dans les réunions trimestrielles entre l'agence LuxDev et le MAE et le département de coordination des audits et contrôles est informé systématique des évaluations au sein de l'agence LuxDev (termes de référence et debriefings).</p> <p>6) Un <i>innovation accelerator</i> a été mis en place.</p>			Complètement
3.3	Adapter la stratégie pour les états fragiles aux multiples dimensions de la fragilité dans ses pays partenaires pour mieux anticiper les crises, notamment en continuant de mobiliser les analyses conduites conjointement avec d'autres bailleurs.	Acceptée	<p>1) Adaptations des programmes et projets aux nouvelles situations de fragilité et mise en œuvre concrète du nexus développement – humanitaire – paix selon les besoins de la contrepartie nationale. Réaffectation de fonds pour répondre à la crise sanitaire et humanitaire liée à la pandémie du Covid19 en 2020 dans les pays-partenaires prioritaires de la CL.</p> <p>2) Soucieux de mieux pouvoir anticiper et réagir dans des contextes de fragilité, le Luxembourg a cofinancé en 2019/2020 une étude sur le triple nexus (diplomatie-défense-développement) en collaboration avec la Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (ECHO) et la Coopération suisse.</p> <p>3) Le Luxembourg s'est engagé auprès de divers partenaires humanitaires, à savoir l'<i>International Center for Transitional Justice</i> (ICTJ) et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), à financer des études sur la violence sexuelle et le rôle de la justice dans la prévention de conflits.</p> <p>4) Recherche sur le nexus (développement-humanitaire) avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).</p>			Partiellement / En cours

			5) Travaux lancés par l'agence LuxDev pour réviser ses procédures de mise en œuvre et ses outils dans des contextes fragiles où les projets doivent souvent être adaptés pour tenir compte des développements dans les différents pays d'intervention.			
4	Le Luxembourg peut tirer des leçons de ses progrès face aux engagements pris à Busan. (5.2.2)					
4.1	Tirer des leçons de l'expérience de l'aide budgétisée pour poursuivre les progrès réalisés face aux engagements de Busan.	Acceptée	<p>1) Les leçons apprises de l'aide budgétisée ont été capitalisées, en étroite concertation avec les contreparties nationales (rapports d'évaluation, rapports de capitalisation et de leçons apprises).</p> <p>2) Le recours à l'aide budgétisée fut reconduit dans le cadre du PIC IV Sénégal (2018-2022), avec des procédures simplifiées afin de s'aligner encore davantage sur les procédures de gestion des finances publiques de l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Le volume d'APD mis en œuvre à travers l'aide budgétisée pour le PIC IV est à la hausse par rapport au PIC II. Dans le cadre de la formulation du PIC V, une étude sur les modalités d'exécutions a été réalisée avec des recommandations pour simplifier l'aide budgétisée et favoriser un passage à l'aide budgétaire sectorielle (ABS) quand les conditions seront réunies. A noter également que le Luxembourg, en conformité avec la <i>Addis Tax Initiative</i>, avait sous le PIC IV renoncé à l'exonération de son APD des droits de douane, TVA et autres taxes et impôts sur la quasi-totalité de son APD bilatérale mise en œuvre dans le cadre du PIC (2018-2022). Les résultats ont cependant été jugés mitigés ce qui a été confirmé par la RàMP Sénégal en 2022, de sorte que dans le PIC V, un retour (au moins partiel) à l'exonération fiscale est envisagé.</p> <p>3) Le Luxembourg a étendu le recours à des fonds communs sectoriels/thématiques et autres modalités de mise en commun de fonds, gérés par les autorités nationales en conformité avec les systèmes et procédures nationales de gestion des finances publiques, notamment au Laos via le <i>Joint participatory mecanism</i> avec le ministère de la santé Lao. A noter dans ce contexte que les résultats du Luxembourg dans le cadre du dernier monitoring round (2018) du Partenariat mondial pour une coopération efficace pour le développement (GPEDC) semblent peu fiables et refléter les tendances effectivement en cours au sein de la CL. A noter également que le Luxembourg ne considère pas que le recours aux systèmes et procédures nationales doit être systématiquement considéré comme la « bonne » voie à suivre. En effet, en fonction des contextes spécifiques et des capacités dont disposent les autorités publiques à remplir leurs missions, le recours à d'autres instruments (p. ex. délégation de fonds) et/ou à d'autres acteurs (p. ex. ONG/société civile) peut être jugé plus efficace pour atteindre les résultats escomptés dans une logique de développement durable.</p> <p>4) Le Luxembourg a étendu le recours à l'ABS, notamment au Cabo Verde (reconduction de l'ABS-Formation professionnelle (10 MEUR) et extension de l'ABS au secteur de la santé et de la résilience des systèmes sanitaires (5 MEUR).</p>	<p>1) Renforcement progressif des capacités et meilleures appropriation des processus de planification, de gestion et de suivi par les partenaires nationaux.</p> <p>2) Simplification des approches/procédures du bailleur pour le pays-partenaire et réduction de la charge de travail (administrative) afin que les services centraux, déconcentrés et décentralisés puissent se concentrer sur leurs missions de services publics.</p> <p>3) Développer des « preuves-evidence » que le recours aux systèmes/procédures nationales comporte certes des risques, mais que cette approche est maîtrisable et débouche <i>in fine</i> sur des résultats/impact de développement plus durables dans le temps. Sur base de ces expériences, envisager de « convaincre » d'autres donateurs à adopter les mêmes pratiques afin de renforcer l'harmonisation et la cohérence d'ensemble des donateurs envers un pays-partenaire donné.</p>	Complètement	
5	Le Luxembourg a renforcé sa gestion des ressources humaines, mais les incitations à l'apprentissage institutionnel restent faibles. (4.3.2, 6.3)					
5.1	Adapter les mécanismes de développement des compétences pour que le personnel soit à même de répondre aux nouveaux besoins résultant d'un portefeuille en évolution.	Acceptée	<p>1) Ligne budgétaire « Actions de formation, d'études et de recherches ; séminaires et conférences » dotée en moyenne de 75 000 – 90 000 EUR (dotation de 200 000 EUR en 2023).</p> <p>2) Les nouveaux collègues terrains passent une phase de transition de 2 semaines au siège, ce qui a un double objectif : (i) une meilleure connaissance de la substance et du fonctionnement du siège de la CL, et (ii) une appropriation des bases de sécurité, grâce à des formations de sécurité (<i>security training</i>).</p> <p>3) Processus de modernisation des formations proposées par l'Institut National de l'Administration Publique (INAP).</p> <p>4) des formations sur la Gestion axée sur les résultats, les théories du changement et la gestion du cycle projet ont été tenues au ministère en 2022. La majorité des agents y ont participé.</p>			Partiellement / En cours

			5) Formation et sensibilisation sur la nouvelle stratégie « genre » et « environnement » tenue au ministère en 2023 ; 6) Proposition de formations spécifiques avec l'agence LuxDev, ainsi qu'avec d'autres partenaires externes sont en cours.			
6	La stratégie générale pourrait mieux cibler ceux laissés pour compte afin de répondre aux engagements du Programme à l'horizon 2030. (2.2.2)					
6.1	Finaliser l'approche pour atteindre les populations les plus vulnérables, y compris dans les pays les moins avancés - principaux bénéficiaires de l'APD luxembourgeoise.	Acceptée	<p>1) Adoption par le Conseil de gouvernement en sa séance du 14 septembre 2018 de la stratégie générale « En route pour 2030 » en novembre 2018 qui a comme objectif principal de contribuer à la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental.</p> <p>2) Le principe consistant à « ne laisser personne pour compte » (<i>leave no one behind</i>) est au cœur de la stratégie générale « En route pour 2030 » qui vise à assurer un niveau minimal de subsistance pour tous, en particulier aux plus vulnérables et défavorisés, dans un environnement basé sur les droits et offrant des chances égales de façon que chaque individu puisse librement déterminer le cours de son existence. Ce principe est décliné à travers les quatre thématiques prioritaires interconnectées : i) Améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité ; ii) Renforcer l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes ; iii) Promouvoir une croissance durable et inclusive et ; iv) Promouvoir une gouvernance inclusive.</p> <p>3) La concentration géographique de la CL est maintenue sur un nombre réduit de pays partenaires avec un focus particulier sur les pays situés en Afrique de l'Ouest. Au Burkina Faso et au Mali, la CL est restée engagée au service des populations, tout en adaptant ses modalités d'intervention en fonction de l'évolution de la situation politique et sécuritaire après les coups d'Etat. Au Niger, le coup d'Etat du 26 juillet 2023 a entraîné la suspension des programmes bilatéraux mis en œuvre par L'agence LuxDev et ADA. D'une manière générale, la CL continue à cibler les zones et régions les plus défavorisées (essentiellement rurales) dans ses pays partenaires (par exemple Laos, Sénégal) et investit de manière croissante dans les approches de nexus « développement-humanitaire » afin de renforcer la résilience des populations à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre à des services sociaux de base et de qualité.</p> <p>4) Elaboration en cours d'approches/stratégies transversales assorties de plans d'action, pour l'égalité des genres, l'environnement/changement climatique et la finance inclusive qui découlent des principes énoncés dans la stratégie générale « En route pour 2030 » et de la notion <i>no one is left behind</i> et traduction en guidances opérationnelles par l'agence LuxDev.</p> <p>5) Suite aux coups d'états dans trois de nos pays partenaires au Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso) et de la situation politique difficile au Nicaragua, le Luxembourg cherche à diversifier ses partenariats et a entamé une nouvelle coopération avec le Benin, le Rwanda et le Costa Rica. Une coopération renforcée avec le Togo est à l'étude.</p> <p>6) La concentration des interventions de la CL sur les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, est systématiquement intégrée dans les objectifs prioritaires des nouveaux PIC (Sénégal (2018-2022) ; Laos (2023-2027)) dont le volume de fonds en termes d'APD a par ailleurs été sensiblement revu à la hausse.</p> <p>7) Elaboration de lignes directrices en matière de communication et de visibilité de la CL articulées autour des objectifs prioritaires de la stratégie générale « En route pour 2030 » et de la prise en compte du principe <i>leave no one behind</i>.</p> <p>8) Travaux en cours sur l'amélioration des systèmes de ciblage et de rapportage des interventions de la CL en faveur des populations les plus vulnérables.</p>	<p>1) Disponibilité d'une nouvelle stratégie et vision de la CL, alignée sur l'Agenda 2030, les 17 ODD et le principe de ne laisser personne pour compte qui permettant de traduire les orientations stratégiques de la CL en principes opérationnelles à appliquer dans le cadre de l'identification/formulation/mise en œuvre/suivi de nouveaux projets/programmes.</p> <p>2) Afin de refléter le caractère interdépendant des ODD et de favoriser des approches intégrées, couvrant l'ensemble des secteurs, partenaires et instruments, la nouvelle stratégie générale fait évoluer l'approche qui reposait précédemment sur une priorisation sectorielle vers une approche plus inclusive, fondée sur les quatre priorités thématiques de la stratégie générale.</p> <p>3) Définition progressive de cadres de résultat sur base de la gestion axée sur les résultats dans les PIC qui comprennent des indicateurs et cibles permettant de mieux viser et mesurer les résultats atteints en faveur des populations les plus vulnérables.</p> <p>4) Disponibilité d'approches/stratégies transversales et de plans d'action en déclinaison de la stratégie générale de la CL avec un focus sur le principe <i>leaving no one behind</i>.</p> <p>5) Analyse contextuelle et spécifique liée aux déterminants du « paysage de la pauvreté et de la vulnérabilité » renforcée à terme et</p>		Partiellement / En cours

				intégrée systématiquement dès le stade de la conceptualisation et planification de nouveaux projets/programmes.		
7	Les thèmes transversaux ne sont pas intégrés dans la programmation dans toute la mesure du possible. (2.1.1, 2.2.1, 3.2.2)					
7.1	Revoir les modalités d'intégration des thèmes transversaux pour mieux s'aligner sur ses lignes stratégiques et valoriser toutes les opportunités d'intégration.	Acceptée	<p>1) Adoption par le Conseil de gouvernement en sa séance du 14 septembre 2018 de la stratégie générale « En route pour 2030 » qui redéfinit la priorisation des dimensions transversales de la CL et prévoit leur traduction en approches/stratégies spécifiques assorties de plans d'action ainsi que l'élaboration à la suite de guidances opérationnelles par l'agence LuxDev.</p> <p>2) Des approches/stratégies et un plan d'action « Genre » et « Environnement durable/Changement climatique » pluriannuelles ont été réalisées par le MAE et une traduction de ces principes en guide opérationnel a été réalisée par l'agence LuxDev.</p> <p>3) Une approche/stratégie en matière de finance innovante pour le développement, a été adoptée en 2021.</p> <p>4) Lancement de l'élaboration par le MAE d'une approche/stratégie de <i>digital for development</i> (D4D), assortie d'un plan pluriannuel, a été finalisée/adoptée en 2021.</p> <p>5) Adoption d'une politique étrangère féministe au sein du MAE, avec un appui fort de la DCD.</p> <p>6) Élargissement de l'expertise chez l'agence LuxDev, entre autres en renforçant l'expertise existante, mais aussi à travers de nouveaux thèmes, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expert genre à plein-temps ; - expert D4D ; - expert Finance inclusive - expert renforcement des capacités. <p>En plus des expertises existantes : expert environnement et changement climatique et expert gestion des finances publiques et expert formation professionnelle.</p> <p>7) Élaboration et validation par le Conseil d'Administration de l'agence LuxDev d'une Charte pour le harcèlement et la violence au travail et d'une politique de prévention de l'exploitation et des abus sexuels.</p>	<p>1) Amélioration de la planification stratégique et opérationnelle lié à l'intégration et à la mise en œuvre des dimensions transversales prioritaires dans le cadre des PIC et des projets/programmes de la CL.</p> <p>2) Amélioration du pilotage et du suivi stratégique et opérationnel concernant la priorisation des dimensions transversales dans la programmation annuelle et pluriannuelle de la CL.</p> <p>3) Renforcement des résultats atteints dans le cadre de la promotion et de la mise en œuvre des dimensions transversales dans le cadre des projets et programmes de la CL, y compris sur le plan du plaidoyer et de la mobilisation de partenariats en leur faveur dans le fora multilatéraux et de l'UE.</p>	<p>1) Renforcement depuis 2018 de l'expertise thématique et sectorielle auprès de l'agence LuxDev afin de renforcer la planification stratégique et la mise en œuvre des dimensions transversales prioritaires de la CL : Genre, Environnement / Changement Climatique, Secteur privé et finance innovante.</p> <p>2) Lancement de l'élaboration de formations standardisées sur l'application des principes de programmation et de suivi liés à l'égalité des sexes par l'agence LuxDev.</p>	Complètement
8	La transparence est axée sur les flux d'APD et non sur les résultats. (3.4.2, 4.2.3, 6.1)					
8.1	Développer le système d'information et de gestion du MAE pour faciliter le suivi en temps réel de l'ensemble du portefeuille de coopération.	Acceptée	<p>Au cours du deuxième semestre 2019, Deloitte a élaboré une feuille de route décrivant les étapes nécessaires pour doter la DCD d'un système d'information et de gestion permettant de gérer à l'avenir l'APD de manière holistique. La feuille de route de Deloitte débouche sur un programme découpé en 5 phases et plusieurs projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier et février 2020 : Le programme de la DCD est inclus dans le programme de travail du Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) 2020-2025 (le budget est inscrit dans le budget pluriannuel 2021-2025) ; 	Le projet permettra de faciliter le pilotage de l'activité de la DCD, d'améliorer la prise de décisions et d'augmenter l'efficacité de ses collaborateurs. Ceci se fera grâce à une optimisation des processus ainsi que la mise en place de	- Août-Décembre 2024 : Mise en production et Formation des collaborateurs (Administrateurs DCD, Desks DCD,	Partiellement / En cours Finalisation fin 2024

			<ul style="list-style-type: none"> - Depuis mars 2020 : Projet transversal – Accompagnement du programme de transformation du système d'information ; - Mai 2020 : Le Luxembourg adhère à l'<i>International Aid Transparency Initiative</i> (IATI) - Mars 2020 - octobre 2020 : Projet 1 – Définition du métier de la DCD et structuration de la base de données ; - Juin 2020 - mars 2022 : Projet 2 – Déploiement de la base de données et « <i>Proof of Concept</i> » de l'outil de reporting ; - Mai 2021 - octobre 2022 : Projet 2bis - Implémentation d'attributs et KPI complémentaires ; - Mai 2021 - juillet 2024 : Projet 3 : Développement d'un portail partenaire et d'un outil de gestion des activités ; - Août-Septembre 2024 : Mise en production 	modules techniques spécifiques aux besoins métiers identifiés (outil de gestion du budget, reporting, base de données, etc.). La D5 disposera ainsi d'une vision globale de ses activités, sera capable de mieux suivre et gérer son budget, de centraliser l'ensemble des informations que ses collaborateurs manipulent (documents, données structurées, etc.) et de gérer plus efficacement les relations avec ses partenaires. Pour mener à bien ce projet, il faut néanmoins être conscient qu'une bonne gestion du changement est primordiale afin d'assurer que le projet sera intégré avec succès et que les dépenses seront minimisées. Un accompagnement au changement encouragera les collaborateurs à mieux adhérer aux nouveaux systèmes.	L'agence LuxDev, ONG, ...) - Fin 2024 : Publier les données des activités dans le registre IATI et sur le portail <i>OpenData</i> du Gouvernement luxembourgeois - 2025 : Projets d'évolution pour améliorer la qualité des données	
9	La gestion des risques ne prend pas en compte toutes les évolutions du portefeuille de coopération. (4.2.5)					
9.1	Renforcer l'analyse des risques qui pèsent sur le programme de coopération au-delà des risques opérationnels afin de guider les nouvelles modalités de partenariat et d'intervention dans les contextes fragiles.	Acceptée	<ol style="list-style-type: none"> 1) Conduite de missions d'audit par la cellule sécurité du MAE, de l'<i>Advanced Network Solutions</i> (ANS) et de la Police grand-ducale au Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal qui ont débouché sur des investissements en matière de sûreté et de sécurité. 2) Renforcement de la cellule « sécurité » du MAE sur le plan des ressources humaines et affectation d'un expert en « sécurité physique des bâtiments ». 3) Recrutement d'une conseillère sécurité régionale avec résidence à Dakar. 4) Travaux au sein du MAE sur un corpus sécurité. 5) Systématisation des formations sécurité pré-déploiement de type <i>Hostile Environment Awareness Training</i> (HEAT) (et rappels réguliers) pour tout le personnel du MAE et de l'agence LuxDev travaillant dans des pays à risque. 6) Mise en œuvre à partir de juin 2019 à travers l'agence LuxDev d'un projet spécifique (MAE/015) à impact rapide pour renforcer les besoins immédiats des Ambassades et représentations-pays de l'agence LuxDev en matière de sûreté et de sécurité. Le projet visait spécifiquement à : i) revoir et consolider le dispositif de gestion stratégique et opérationnelle de la sûreté et de la sécurité du MAE et de l'agence LuxDev ; ii) renforcer la protection du personnel du MAE et de l'agence LuxDev dans les missions diplomatiques, bureaux et résidences ; iii) améliorer la sécurité du personnel du MAE et de l'agence LuxDev lors des déplacements ; et iv) améliorer la capacité de gestion de la sécurité du personnel du MAE et de l'agence LuxDev. 7) Le plan « Optimus » de l'agence LuxDev a redéfini la répartition des rôles entre le siège et les bureaux décentralisés, notamment à travers une autonomie accrue du terrain. Parmi les responsabilités transférées se trouvent notamment des aspects de contrôle interne, essentiellement de nature « ex-ante », c'est-à-dire des vérifications et validations d'actions avant leur réalisation. C'est dans ce cadre qu'un nouveau département a été créé au siège de l'agence LuxDev, le département Coordination des audits et contrôles, dont le champ de contrôle s'étend à tous les processus de mise en œuvre des projets et programmes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) La mise en œuvre des activités de la CL en Afrique de l'Ouest, dans un contexte sécuritaire fragile est maintenue. 2) Le dispositif de gestion stratégique et opérationnelle de la sécurité et sûreté par le MAE est renforcé, tant pour son personnel, celui de l'agence LuxDev que pour les autres partenaires de mise en œuvre de la CL. 		Complètement

		<p>8) L'agence LuxDev est accréditée ISO 9001 : 2015 et intègre aussi la gestion des risques dans tous ses processus internes.</p> <p>9) Adoption d'un nouveau corpus sécurité par l'agence LuxDev (lignes directrices et manuel de procédures)</p> <p>10) Recrutement par l'agence LuxDev de conseillers à la sécurité basés dans tous leurs bureaux au Sahel.</p> <p>11) Devoir de diligence des ONGD envers leurs partenaires et elles sont tenues de mettre en place des mesures de sécurité et d'atténuation aux risques nécessaires et d'agir avec diligence pour assurer la sécurité de leurs collaborateurs déployés sur le terrain. Afin d'aider les ONGD dans cette tâche, le MAE a décidé de débloquer des ressources additionnelles pour financer des formations et des équipements. Par ailleurs une clause de devoir de diligence a été intégrée dans les nouveaux contrats de cofinancement et dans les nouvelles Conventions Accords-Cadres débutant en 2020.</p> <p>12) Partenariat avec <i>International NGO Safety Organisation</i> (INSO) pour conseiller les ONG en matière de sécurité.</p> <p>13) Contribution à la <i>UN disaster risk reduction agency</i>.</p>			
--	--	--	--	--	--

OECD DAC Development Co-operation Peer Review of Luxembourg

Annex on the Implementation of the

[2019 Recommendation of the Council on Policy Coherence for Sustainable Development \(PCSD\)](#)

The OECD Council has requested the Development Assistance Committee (DAC) to monitor progress of members against the recommendation (together with the Public Governance Committee). **This annex is focused only on coherence of policies with potential to have transboundary impacts on developing countries (Policy Coherence for Development).** Respondents are kindly requested to provide information on action under the eight principles of the recommendation. Where a [dedicated PCSD profile](#) exists, respondents should provide updated information as needed, or confirm the validity of information previously provided. Attention is also drawn to a [guidance note](#) on implementing the recommendation.

For each principle, please indicate a) actions taken; b) effects of these actions; and c) challenges encountered

Vision and Leadership

1. Political Commitment and Leadership

For example: commitments to adopt coherent policies that explicitly address the cross-border impacts of policies, including those likely to affect developing countries; at the national level (in legislation, sustainable development strategies, cooperation strategies, etc.) or at the international level (multilateral frameworks); Action plans to advance policy coherence for development, as part of a PCSD action plan or in policy areas with significant cross-border effects and potential for negative impacts.

La prise de conscience et l'engagement envers les objectifs de développement durable (ODD) sont inscrits dans le cadre législatif – ce qui en fait un engagement au-delà des changements de gouvernement :

- La loi modifiée du 6 janvier 1996 relative à la coopération au développement et à l'action humanitaire crée et définit les attributions du Comité interministériel de coopération au développement (CID), appelé à donner son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement, ainsi que sur la cohérence des politiques de développement (voir aussi n°4 ci-dessous). Ce comité est en charge d'assurer la mise en œuvre du volet international des ODD.
- La loi du 25 juin 2004 portant coordination de la politique nationale de développement durable a mis en place deux instruments essentiels à la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2030 au Luxembourg : le Plan National pour un Développement Durable (PNDD) et la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD) (voir également n°4 ci-dessous). Ce comité est en charge d'assurer la mise en œuvre du volet national des ODD.
- Il convient également de noter que plusieurs réunions conjointes des deux comités précités se sont tenues depuis 2020.
- De plus, l'accord de coalition 2023-2028 du gouvernement du Luxembourg mentionne explicitement la nécessité d'une approche cohérente et holistique de la coopération au développement, en abordant les défis liés au développement social, à la sécurité, au climat et à la migration de manière globale, en tenant compte des interdépendances entre ces thématiques.

- Selon l'accord de coalition 2023-2028 du gouvernement du Luxembourg, les politiques de développement du Luxembourg continueront à être ancrées dans le cadre des ODD.
- De plus, le Luxembourg soutient pleinement l'initiative *Global Gateway* de l'Union européenne (UE) ainsi que les *Team Europe Initiatives* (TEI), contribuant ainsi aux objectifs communs européens et luxembourgeois.

2. Strategic Long-term Vision

For instance: long-term or scenario planning for development co-operation to identify, prevent and mitigate adverse long-term impacts, or the consideration of long-term effects in planning of policies that affect developing countries.

En 2018, la Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire (DCD) du MAE a adopté la stratégie générale de coopération au développement « En route vers 2030 », ancrée dans le cadre des ODD, afin d'assurer une cohérence entre toutes les interventions de la Coopération luxembourgeoise (CL).

- La stratégie s'inscrit dans le cadre des ODD et vise à contribuer à l'éradication de l'extrême pauvreté et à la promotion de la durabilité économique, sociale et environnementale. Plus spécifiquement, la CL vise à améliorer l'accès aux services sociaux de base, à renforcer l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes, à renforcer la gouvernance inclusive et à promouvoir une croissance inclusive et durable. Ces quatre domaines constituent les domaines prioritaires des interventions dans les pays partenaires soutenus par le Luxembourg.
- La stratégie vise à promouvoir les principes de cohérence des politiques, d'efficacité du développement, d'appropriation des priorités de développement par les pays en voie de développement, d'orientation vers les résultats, de partenariats de développement inclusifs, de transparence et de responsabilité mutuelle.
- En 2021, le Luxembourg a également adopté deux stratégies pour promouvoir une intégration plus systématique et cohérente des priorités transversales liées à l'égalité des genres et à la durabilité environnementale. La DCD a aussi adopté une nouvelle stratégie en matière de finance inclusive et innovante en 2021, ainsi qu'une stratégie d'action humanitaire en 2022.
- L'approche pangouvernementale est également destinée à renforcer la cohérence des politiques pour le développement. Dans sa stratégie, le Luxembourg s'engage à s'assurer que ses politiques nationales soient en ligne avec l'Agenda 2030 et avec son Plan national pour un développement durable (PNDD).

En outre, le Luxembourg a adopté en 2021 une stratégie pour le financement climatique international couvrant la période 2021-2025, qui oriente l'allocation de fonds à hauteur de 220 MEUR vers les activités d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les pays en développement. Il convient de souligner que lesdits fonds, gérés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB), sont additionnels à l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg.

3. Policy Integration

For instance: both aligning policy objectives with SDGs and articulating how effects on developing countries are addressed in national policies such as on trade and investment, environment and climate, tax and finance, migration.

Check de durabilité (« Nohaltegkeetscheck »)

Le check de durabilité est un outil de soutien et d'auto-évaluation des actes législatifs en termes d'impact sur le développement durable, qui fait partie intégrante du processus législatif depuis 2023. L'impact des nouveaux textes législatifs sur l'éradication mondiale de la pauvreté représente 1 des 10 domaines d'intérêt analysés. Concernant l'impact sur les pays en développement, les auteurs des projets de loi doivent se demander entre autres si le nouveau projet de loi :

- aura un impact sur les pays en développement et les pays vulnérables ;
- est conforme aux politiques mondiales de développement durable ;
- prend en compte la cohérence des politiques de développement ;
- a un impact sur la pauvreté mondiale ;
- a un impact sur l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) dans les pays en développement ;
- a un impact sur l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes dans les pays en développement ;
- respecte les droits humains, notamment à travers la transparence des flux de capitaux ;
- a un impact sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises luxembourgeoises ;
- a un impact sur l'inclusion sociale et l'éducation pour tous dans les pays en développement ;
- a un impact sur la gouvernance dans les pays en développement, notamment en termes de transparence de la gestion des finances publiques, de corruption et de mobilisation des ressources intérieures ;
- permettra au Luxembourg de se conformer aux droits humains et aux normes internationales.

Approche pangouvernementale dans la coopération au développement

Dans des pays partenaires sélectionnés et au vu des circonstances spécifiques, la CL met en œuvre une approche pangouvernementale (APG). L'APG vise à renforcer la cohérence des politiques nationales et à favoriser les synergies entre les initiatives de coopération au développement et d'autres domaines politiques (par exemple la lutte contre le changement climatique). L'APG a été initiée au Cabo Verde avec l'actuel Programme Indicatif de Coopération (PIC) « Développement-Climat- Énergie » (DCE) couvrant la période 2021-2025, et au Sénégal à travers le nouveau PIC signé en juillet 2023 pour la période 2024-2030. Ces cadres pluriannuels prévoient notamment une intervention du MECB cohérente avec d'autres activités de la CL, ainsi que l'intégration systématique des acteurs luxembourgeois souhaitant s'aligner sur les objectifs du PIC en s'impliquant dans la programmation bilatérale (par exemple l'ONG Appui au Développement autonome (ADA), l'Institut luxembourgeois de recherche socio-économique (LISER)). Au Cabo Verde, le ministère de l'Énergie (aujourd'hui la Direction générale de l'Énergie du Ministère de l'Économie (MECO)) participe également à la mise en œuvre du PIC.

Il est prévu d'introduire cette approche progressivement dans d'autres pays partenaires. Initialement, une APG était prévue au Burkina Faso dans le cadre du quatrième PIC 2023-2027, y inclus une participation par le MECB, mais ce cadre pluriannuel n'a pas été signé en raison du coup d'État au Burkina Faso en 2022. Au Niger, en 2021, le volet de l'action humanitaire avait été intégré pour la première fois dans un PIC.

Policy interactions

4. Whole-of-Government Coordination

For instance: building on research into potential effects on developing countries, using co-ordination mechanisms to discuss these - for policy coherence for sustainable development, specifically for policy coherence for development, or on specific issues; responsibility of each ministry to reflect effects on developing countries and support for capacity to do so.

Mécanismes de coordination

- Le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire : Tel que le prévoit l'arrêté grand-ducal du 1^{er} juillet 2023 portant approbation du règlement interne du Gouvernement, le ministre de la Coopération, à travers la DCD du MAE, est en charge de manière générale, de la coordination et mise en œuvre de la politique de coopération au développement et d'action humanitaire, de la coordination de l'APD luxembourgeoise ainsi que de la coordination et mise en œuvre du volet international des ODD. Il assure ainsi la cohérence générale des différents volets.
- Le Comité interministériel de coopération au développement (CID) : Le CID est appelé à donner son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement, ainsi que sur la cohérence des politiques de développement. Chaque ministre est représenté au sein du CID (parfois par plus d'un représentant afin d'inclure des sujets tels que le commerce extérieur (Direction du MAE), l'immigration (Direction du ministère de l'Intérieur)), ainsi que des représentants de la société civile, à travers le Cercle des ONGD du Luxembourg (Cercle). Le CID joue un rôle important dans l'établissement d'une politique de développement plus cohérente et plus efficace, grâce à sa composition interministérielle et à ses vastes domaines de concertation. Le CID, présidé par le Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, se réunit plusieurs fois par an pour discuter de l'impact des politiques nationales sur les pays en développement.
- La Commission interdépartementale de Développement Durable (CIDD) : La CIDD est appelée à coordonner les politiques de développement durable au Luxembourg. Elle est entre autres chargée d'élaborer l'avant-projet de loi sur le PNDD. La composition, l'organisation et le fonctionnement de la CIDD, placée sous l'autorité du ministre chargé de l'Environnement et présidée par son représentant, sont déterminés par règlement grand-ducal. La DCD est représentée et veille à ce que les effets potentiels sur les pays en développement soient pris en compte.
- Le Conseil des ministres et le pré-conseil : Des réunions hebdomadaires sont organisées pour discuter des nouvelles politiques au niveau ministériel et de hauts fonctionnaires, en tenant compte de leurs retombées éventuelles sur d'autres domaines et/ou les pays en voie de développement. Le check de durabilité faisant partie intégrante du processus législatif, est également discuté lors de ces réunions.
- Les relations avec le Parlement : Le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire présente la vision politique de la coopération au développement une fois par an au Parlement. De plus, il intervient au parlement sur des sujets pertinents au besoin (questions parlementaires, interventions directes).

La Coordination au sein du Conseil d'administration de l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement Lux-Development S.A. (l'agence LuxDev)

Le Conseil d'administration de l'agence LuxDev est composé de représentants de l'Inspection générale des finances (i.e. la Présidence), du MAE (la DCD), du ministère des Finances (MF), du MECB, du MECO, de l'agence LuxInnovation, du Cercle ainsi que de représentants du personnel de LuxDev et de personnalités indépendantes. Le Conseil d'administration est responsable de la stratégie et de la surveillance de l'agence, dont la mission principale est la mise en œuvre, pour le compte de l'État du

Grand-Duché de Luxembourg et dans le cadre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement, de programmes et projets de coopération bilatérale. Le Conseil d'administration donne ainsi un cadre pour assurer la cohérence de la mise en œuvre des activités de coopération au développement bilatérales des différents ministères, incluant le point de vue de la société civile sur cette mise en œuvre.

Responsabilité des ministères de refléter les effets sur les pays en développement (cf. n°3 - Check de durabilité »)

Le check de durabilité vise à évaluer, au sein des ministères, l'impact d'un projet de loi sur le développement durable au Luxembourg et dans le monde ; améliorer la cohérence des politiques de développement durable ; faire en sorte que les dix domaines prioritaires du PNDD soient mieux pris en compte dans les textes législatifs ; et faire progresser la compréhension et l'appropriation d'une approche de « développement durable » dans les affaires publiques.

Partenariats de recherche (cf. n°6 - engagement régulier avec des partenaires de recherche neutres)

5. Subnational Engagement

For instance: involvement of / co-ordination with subnational entities (e.g. regions, municipalities) in relevant policy areas or policy coherence frameworks; promotion of decentralised development co-operation initiatives to address potential incoherence.

Les processus et outils participatifs permettant de collaborer systématiquement avec les acteurs infranationaux au Luxembourg sur la coopération au développement sont encore embryonnaires :

- Il existe plusieurs initiatives de développement promues par les communes (par exemple le soutien au commerce équitable par la ville de Luxembourg (VdL)), mais il n'y a pas de coordination systématique avec les autorités nationales. La VdL, et d'autres communes du Luxembourg, contribuent au financement des ONGD en faisant des appels à projets.
- Dans le cadre de la foire annuelle interministérielle de l'éducation au développement durable (« Foire fir Bildung fir nohalteg Entwécklung » (BNE)), trois ministères (MAE, MECB, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE)) se réunissent avec des acteurs communaux, notamment la VdL, et des représentants de la société civile, notamment des ONGD, pour promouvoir l'éducation au développement durable.
- Le MECB a développé un outil dédié pour les municipalités, intitulé « Communes 2030 », afin de mesurer et de mettre en évidence leurs initiatives en matière de développement durable. L'outil vise à fédérer les communes autour du sujet et permet d'évaluer et de promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du PNDD au niveau local, contribuant ainsi à une cohérence des politiques verticale.

Dans nos pays partenaires et dans les pays en voie de développement, la décentralisation est activement soutenue par la CL. En effet, elle soutient à travers des ONGD luxembourgeoises des communes dans des pays en voie de développement dans la mise en œuvre de leur politique locale (par exemples l'ONGD Caritas où l'ensemble des activités génératrices de revenus sont planifiées et réalisées en étroite collaboration avec les municipalités bénéficiaires au Nord du Kosovo et une contribution financière de leur part est souvent requise ; l'ONGD Beetebuerg hëlleft avec la construction d'écoles pour le compte de la municipalité de Mosteiros au Cabo Verde ; l'ONGD Handicap international et l'Aide Internationale de la Croix Rouge Luxembourgeoise (AICRL) qui donnent un appui aux Commissions Communales à Tomboctou et à Diré au Mali, notamment en vue d'offrir un accès inclusif à l'éducation). Egalement, dans le cadre des programmes bilatéraux, la CL soutient les efforts de décentralisation et de déconcentration dans nos pays partenaires (par

exemples, appuis aux conseils régionaux et municipaux, appuis aux structures déconcentrées des ministères au Sénégal, Cabo Verde, Mali, Burkina Faso, Laos et Kosovo).

6. Stakeholder Engagement

For instance: multi-stakeholder mechanisms to discuss policy coherence for sustainable development that include stakeholders with development expertise; raising awareness of coherence issues and potential for incoherence through communication and development education; consulting with stakeholders in developing countries.

Partenariat avec la contrepartie nationale

- Les contreparties nationales sont les principaux interlocuteurs pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre de la programmation bilatérale. Ainsi, tous les cadres pluriannuels et chaque programme/projet individuel sont alignés sur les politiques et stratégies nationales de développement et sont co-signés par le gouvernement de la contrepartie et celui du Luxembourg. Toutes les interventions du Luxembourg sont basées sur les stratégies nationales de développement générales et sectorielles de la contrepartie.
- En tant que membre actif du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, le Luxembourg continue à promouvoir et à appliquer les quatre principes clés de l'efficacité du développement, à savoir i) l'appropriation des priorités de développement par les partenaires et l'alignement sur leurs politiques, procédures et outils de gestion ; ii) la gestion axée sur les résultats ; iii) les partenariats de développement inclusifs ; et iv) la transparence et la redevabilité mutuelle.
- Les actions de coopération au développement du Luxembourg se caractérisent par une approche multi-acteurs. Elles favorisent des partenariats dynamiques et diversifiés avec d'autres partenaires techniques et financiers, des agences multilatérales ainsi qu'avec des ONG humanitaires et de développement internationales, nationales et locales. Par ailleurs, les interventions cherchent à promouvoir une collaboration accrue avec les acteurs du secteur privé et de la recherche, notamment à travers des partenariats public-privé qui peuvent mobiliser des ressources supplémentaires.

Partenariat avec des parties prenantes (« stakeholders ») locales dans nos pays et régions cibles :

- La CL entretient des relations de confiance et de longue durée avec des acteurs locaux, souvent dans une approche régionale. Par exemple, un partenariat existe avec l'ONG ENDA Santé, basée à Dakar, pour permettre un accès aux soins pour les groupes les plus vulnérables au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et pour renforcer les structures sanitaires et communautaires de soins dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.
- Dans le cadre de la programmation bilatérale, l'agence LuxDev lance également de manière récurrente des appels à proposition pour des parties prenantes locales (i.e. acteurs du secteur privé ou de la société civile) afin de devenir des partenaires dans la programmation bilatérale. Par exemple, au Burkina Faso, l'agence LuxDev collabore avec l'entreprise Préfabriqués du Faso pour répondre au besoin de construction rapide d'écoles d'urgence pour accueillir les élèves déplacés. Également, l'agence LuxDev entretient des partenariats avec des acteurs sub-nationaux tels que les Conseils régionaux et les municipalités.

Engagement avec la société civile

- Le dialogue avec la société civile sont traditionnellement très forts. Des représentants (via le Cercle) sont invités aussi bien au CID qu'à la CIDD quand les sessions portent sur des thématiques liés à la cohérence des politiques pour le développement/le développement durable. Les ONG sont également invitées à des réunions annuelles de haut niveau telles que les Assises de la Coopération, où elles participent à des panels, font des présentations et échangent avec les autorités nationales et les représentants des pays partenaires. Le Cercle organise également lui-même une demie journée des Assises de la Coopération. En 2024 par exemple, leur session porte sur la thème « Autonomisation, droits des femmes et les innovations technologiques : des engagements, des réalités et des défis ».
- Il existe un fort soutien financier à l'engagement de la société civile en faveur de la coopération au développement. Globalement, la CL consacre 20% de l'APD aux ONG nationales, internationales et basées dans les pays en voie de développement. Il existe différentes modalités de financement pour les ONG. Pour les ONG nationales, l'ONG peut soumettre un projet de développement ponctuel à travers des appels à projets biannuels en vue de recevoir un cofinancement pour leur projet, ou bien les ONG plus expérimentées peuvent disposer d'un accord-cadre pluriannuel (portant sur plusieurs activités programmatiques) de développement avec le ministère. Les ONG humanitaires bénéficient d'une enveloppe indicative annuelle pré-négociée pour faire face à des urgences. Par exemple, en 2022, le Luxembourg a soutenu 18 ONG luxembourgeoises pour leurs projets au Burkina Faso, bien plus que la Suisse (3), l'Autriche (4) ou encore la Suède (12).
- Les ONGD sont d'importants partenaires du MAE en matière de sensibilisation et d'éducation au développement (SENS). Le ministère est en train de retravailler cette modalité afin de renforcer la coordination dans ce secteur et son impact dans ce domaine.

Partenariat avec le secteur privé

Depuis 2016, la CL soutient systématiquement les initiatives du secteur privé favorisant le développement durable dans les pays en développement. S'appuyant sur la *Business Partnership Facility* (BPF) - favorisant les partenariats entre les entreprises luxembourgeoises/européennes et celles du Sud, d'autres instruments - plus récemment, le *LuxAid Challenge Fund* - ont été développés pour soutenir le secteur privé local dans la mise en œuvre de projets durables, plus particulièrement dans les pays partenaires du Luxembourg et dans des domaines à fort impact social (par exemples les TIC, les technologies financières, la logistique, la bio-santé, l'éco-innovation et l'économie circulaire, etc.). Un accent particulier est mis sur le respect des principes directeurs des Nations Unies pour une conduite responsable des entreprises.

Partenariats de recherche

La DCD du MAE entretient des partenariats actifs avec, entre autres, l'*International Crisis Group* - avec un focus sur l'Afrique de l'Ouest, le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECPDM) - avec un focus sur le continent africain et la Cohérence des politiques pour le développement, le *Center for Global Development* (CGD) - avec un accent particulier sur la Cohérence des politiques et l'efficacité du développement, ainsi que l'Université du Luxembourg - notamment la Chaire d'études sur le développement mondial.

Impact

7. Policy and Financing Impacts

For instance: regulatory impact and sustainability assessments that include the impact on developing countries; commissioning of dedicated studies; discussion of studies by other actors.

Les impacts politiques et financiers sont principalement pris en compte dans le cadre d'un engagement auprès de groupes de réflexion et de réseaux sur la cohérence des politiques et l'efficacité de l'aide au développement.

- La CL est un partenaire du CGD et il y a un échange régulier, axé principalement sur l'Indice d'Engagement pour le Développement (*Commitment to Development Index*) et la Qualité de l'Aide Publique au Développement (*Quality of Official Development Assistance* (QuODA)) : dès la publication de nouveaux résultats par le CGD, la DCD du MAE échange avec le CGD sur leurs analyses et opportunités pour le Luxembourg. Par ailleurs, le CGD est régulièrement invité au CID pour présenter et discuter des résultats de ses analyses.
- En 2023, le Luxembourg a apporté son soutien à l'Alliance *Core Humanitarian Standard* (CHS) et à la *Humanitarian Quality Assurance Initiative* (HQAI). L'Alliance CHS est un réseau mondial regroupant des organisations humanitaires, des donateurs, des gouvernements et d'autres parties prenantes, collaborant pour promouvoir la qualité et la responsabilité dans l'action humanitaire. Fondé sur un ensemble de normes essentielles, le CHS guide les organisations humanitaires dans la prestation de services de qualité aux personnes affectées par des crises. HQAI, quant à elle, est une entité indépendante qui évalue la conformité des organisations humanitaires au CHS. Elle réalise des audits externes pour évaluer la performance des organisations par rapport à ces normes, offrant ainsi une garantie de qualité aux donateurs, aux gouvernements et aux bénéficiaires des interventions humanitaires. En veillant au respect des normes du CHS, HQAI contribue à renforcer la responsabilité et la qualité des actions humanitaires.
- La CL est partenaire du Partenariat mondial pour l'efficacité du développement et nous soutenons activement la collecte de données dans nos pays partenaires.
- Le Luxembourg est membre de l'Alliance Sahel et de la Coalition pour le Sahel et participe activement à la collecte de données concernant l'impact des activités de développement des membres dans la région du Sahel.
- Les échanges réguliers au sein du CID et de la CIDD fournissent une plateforme pour un échange ex-post sur l'impact des politiques nationales sur les pays en développement.
- Depuis 2022, la CL entretient un partenariat avec l'institut de recherche public LISER et l'a appuyé dans la création d'une « Cellule d'analyse d'impact des politiques de développement », qui poursuit une méthodologie d'évaluation d'impact qui va au-delà de l'analyse de l'évolution des cibles variables après intervention - telles que le taux de pauvreté, l'insertion professionnelle, les indicateurs de santé, etc., et qui essaie au contraire de comprendre l'impact causal de l'intervention de la CL au-delà de simples indicateurs (souvent quantitatifs).

8. Monitoring, Reporting and Evaluation

For instance: reporting on transboundary issues in national sustainable development plans or specifically on SDG 17.14; reporting to Parliament on policy coherence; progress reports under action plans; evaluations on policy coherence for development generally or evaluations of policies of high relevance.

Évaluation de la cohérence des politiques en matière de coopération au développement et de développement durable

- Revue nationale volontaire (RNV) : Le Luxembourg a réalisé une première RNV en 2017 et une deuxième en 2022. Les ministres de l'Environnement et de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire ont présenté conjointement les résultats de l'édition Luxembourg RNV 2022 à New York le 15 juillet 2022, dans le cadre du Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable. Le 21 septembre 2022, les ministres ont également présenté les

résultats de la RNV à la commission parlementaire mixte des affaires étrangères et européennes, de la coopération, de l'immigration et de l'asile, et à la commission de l'environnement, du climat, de l'énergie et de l'aménagement du territoire.

- « *Lighttouch scan* » par l'OCDE : De janvier 2021 à 2023, le Luxembourg a réalisé le projet Renforcer les mécanismes institutionnels et les capacités existants pour la cohérence des politiques au Luxembourg afin de réaliser les ODD au pays et à l'étranger, avec le soutien de l'OCDE et sous la codirection du MECB et de la DCD du MAE. Ce projet poursuivait deux objectifs centraux, à savoir (i) renforcer les capacités du gouvernement à rechercher des synergies, gérer les compromis politiques et éviter les retombées négatives lors de la mise en œuvre des ODD, et (ii) améliorer la compréhension des décideurs politiques et des principales parties prenantes sur comment appliquer la cohérence des politiques dans la pratique, afin d'accélérer la réalisation des ODD au Luxembourg et dans les pays en développement. A cet effet, trois ateliers ont été organisés, auxquels ont participé des membres de la CIDD, du CID ainsi que des représentants de la société civile. Ces sessions conjointes et interactives ont permis d'analyser et de discuter des mécanismes de cohérence des politiques existants au Luxembourg, de partager des exemples de bonnes pratiques du Luxembourg et d'autres pays membres de l'OCDE, et d'identifier des pistes potentielles pour le renforcement des capacités dans ce domaine.
- (cf. n°7) : La CL entretient un partenariat avec le LISER, afin de soutenir les réflexions académiques actuelles sur des évaluations captant l'impact d'une intervention sur le terrain d'une manière plus holistique que par des indicateurs quantifiés, afin de prendre en compte le contexte entier de l'intervention et de potentiels effets de débordement (« *spill-over* »).
- Le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire rend compte annuellement dans le cadre de sa déclaration à la Chambre des députés sur la politique de coopération au développement.
- Le MAE ainsi que sa DCD respectivement publient chaque année un rapport annuel détaillé, qui comporte le reporting financier ainsi que qualitatif de toutes ses activités.
- Depuis 2020, le Luxembourg est membre de la *International Aid Transparency Initiative* (IATI). Actuellement, la DCD du MAE entreprend un programme de digitalisation majeur qui nous permettra de faire un reporting aligné aux standards IATI par le futur.

Valuable examples and insights

Please elaborate on any issue where you deem that progress has been particularly noteworthy, or where your experience would be helpful to other DAC members.

Evaluation du CAD de l'OCDE sur la coopération au développement du Luxembourg

Annexe de la mise en œuvre de la [Recommandation du CAD sur le nexus entre action humanitaire, développement et recherche de la paix](#) (HDP) (2019)

Le Comité d'aide au développement (CAD) a chargé le Réseau international sur les conflits et la fragilité (INCAF) d'évaluer les progrès des membres par rapport à la recommandation du CAD sur le Nexus HDP. L'annexe suit les onze principes de la recommandation, dont chaque principe étant fourni par des questions indicatives. En outre, les personnes interrogées peuvent expliquer en détails les mesures qu'ils ont prises, l'impact de ces mesures et les défis rencontrés lors de la réalisation du Nexus sur leur engagement dans des contextes fragiles et touchés par des crises.

Coordination :

1. Analyse conjointe des causes profondes et des moteurs structurels des conflits, fondée sur les risques et sensible à la dimension de genre

Exemple de question : Votre programmation par pays (country programming) repose-t-elle sur une évaluation des facteurs de crises ou de fragilité ? Cette évaluation est-elle transmise au sein de votre administration (diplomatie, humanitaire, développement, paix, sécurité) ou réalisée conjointement avec d'autres acteurs, tel que des bailleurs de fonds ou des organisations multilatérales ? Est-ce que cette évaluation permet de définir les résultats collectifs ?

De manière globale, et tel qu'inscrit dans notre stratégie générale, la coopération au développement et l'action humanitaire luxembourgeoise a comme but l'action face aux facteurs de crises ou de fragilité à travers la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), la lutte contre la pauvreté extrême et le principe de ne laisser personne pour compte.

Plus spécifiquement, la programmation (humanitaire) par pays du Luxembourg est basée sur les *Humanitarian Needs Overviews* (HNO) et sur les *Humanitarian Response Plans* (HRP), qui sont publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). HNO et HRP définissent la sphère générale du contexte humanitaire et incitent les bailleurs de fonds à la réflexion stratégique et ainsi à l'allocation des ressources. Le nouveau Cadre d'analyse intersectorielle conjoint (JIAF 2.0), qui approvisionne uniquement les HRP, inclut également des informations sur la gravité intersectorielle et des données sur les facteurs de crise. Ceci permet de mieux étudier les causes profondes des crises humanitaires.

Quant aux activités de développement, notamment mises en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux-Development S.A. (agence LuxDev), elles sont identifiées, formulées et mises en œuvre en prenant en considération diverses fragilités. Les analyses des dimensions genre et environnement sont maîtrisées depuis plusieurs années, grâce notamment à l'expertise interne dédiée de l'agence LuxDev et à la disponibilité de guides pour l'intégration systématique et transversale de ces dimensions. Pour d'autres dimensions, la formulation des programmes de développement mis en œuvre par l'agence LuxDev se base sur les

analyses et évaluations d'autres partenaires internationaux tels que la Banque mondiale (dimension économique mais aussi sur les facteurs de fragilité et de résilience), l'Union Européenne (dimension politique), les Nations Unies (dimension sociétale), ainsi que sur des rapports pertinents d'autres ONG ou « *think thanks* », comme les études sur les crises et conflits produites par l'*International Crisis Group*, par exemple. Au Sahel, la prise en compte des causes profondes des crises et des facteurs de fragilité dans la conception et la mise en œuvre des activités de développement a progressé au cours des 5 dernières années, en prenant en compte la sensibilité aux conflits. Les documents de programme décrivant les interventions de la Coopération luxembourgeoise (CL) sont également dotés de matrices d'analyse et de gestion des risques, mais elles sont généralement définies à l'échelle du programme plutôt qu'à celle du pays.

Toujours au Sahel, face à l'insécurité et à la violence croissantes, la Direction de la Défense du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, de la Défense, de la Coopération, et du Commerce Extérieur du Luxembourg (MAE) a financé le projet « Pour une Approche plus Environnementale de la Paix : Traiter les causes profondes des conflits dans la région Liptako Gourma » (2022-2023). Avec un budget de 596 000 EUR, le projet est le fruit d'une collaboration entre l'Institut Européen de la Paix et *Trustworks Global*. Ce projet pilote dans la région du Sahel (frontières entre le Burkina Faso, le Niger et le Mali) vise à identifier des causes profondes des conflits au niveau local en se concentrant sur les questions environnementales. Il vise également à renforcer les capacités des acteurs locaux à servir de médiateurs entre les communautés, afin de trouver des solutions négociées à la gouvernance des terres et des ressources naturelles et prévenir l'éclatement de nouveaux conflits.

2. Des ressources adéquates pour renforcer le leadership en vue d'une coordination rentable en chœur de l'architecture humanitaire, développement et paix

Exemple de question : Soutenez-vous les mécanismes locaux ou nationaux dans leur rôle de coordination lorsqu'ils sont appropriés ou pertinents ? Soutenez-vous les coordinatrices et coordonnateurs humanitaires et résidents des Nations Unies ou incitez-vous les partenariats avec les banques multilatérales de développement ?

Depuis 2006, le Luxembourg soutient les efforts de localisation à travers ses contributions aux fonds communs basés sur les pays (*Country-Based Pooled Funds (CBPF)*) d'OCHA et a financé en 2023, 14 des 16 fonds pour un montant total de 5,25 MEUR. Le CBPF priorise les projets les mieux placés pour répondre rapidement aux crises, en veillant à ce que le financement soit disponible et ciblé au niveau local. En 2023, 40% des fonds ont été acheminés vers des acteurs locaux et nationaux, dont 33% directement. Le Luxembourg fait également partie du *Pooled Fund Working Group (PFWG)*, composé d'agences des Nations Unies, d'organisations non-gouvernementales internationales (ONGI) et de donateurs, qui consulte OCHA sur la gestion du CBPF. En outre, le Luxembourg soutient la création d'une nouvelle structure de ressources pour les partenaires locaux, leur permettant de participer aux réunions du CBPF grâce à un soutien

financier et une assistance. En plus de son soutien politique à cette initiative, le Luxembourg a également apporté son soutien financier avec une contribution de 50 000 EUR en 2023.

Le Luxembourg soutient également la réforme du système de développement des Nations Unies et contribue à la fois au *Special Trust Fund for Resident Coordinators* et au *Joint SDG Fund*. De plus, le Luxembourg prend part à des fonds communs de développement qui adoptent activement une approche « Nexus ». Par exemple, le Luxembourg a financé en 2023 l'*Ukraine Community Recovery Fund* avec une contribution totale de 1,5 MEUR. Ce fond est un outil par lequel les Nations Unies catalysent les efforts de redressement stratégique pour combler les lacunes dans les besoins de redressement des communautés ciblées et pour piloter des initiatives innovantes. Les interventions qui seront financées par ce fond sont conçues pour tirer parti de la cohérence, de l'échelonnement et de la stratification afin de réduire les besoins humanitaires futurs, de promouvoir la cohésion sociale et de fournir une assistance qui tienne compte des capacités existantes du gouvernement et de la prestation de services, ainsi que des besoins de développement à long terme et de la dynamique sociale. Le Luxembourg finance de manière régulière le *Special Trust Fund for Afghanistan*, établi en 2021. Ce mécanisme d'inter-agence aide à adresser les besoins humanitaires à travers le pays et travaille en tandem pour renforcer le lien entre la paix et l'action humanitaire. En outre, le Luxembourg soutient OCHA avec des contributions pluriannuelles, dans un cadre d'un partenariat stratégique signé avec OCHA en 2021 et qui couvre la période de 2022 à 2025. Grâce à ce cadre, le Luxembourg souligne non seulement son soutien à l'importance de la coordination du système humanitaire, mais offre également à OCHA la prévisibilité budgétaire.

Pour ce qui concerne la coopération bilatérale, le quatrième Programme indicatif de coopération (PIC) entre le Luxembourg et le Niger, suspendu après le coup d'État en 2023, mentionne explicitement la nécessité d'une vision d'ensemble et de synergies d'actions à développer entre les réponses humanitaires délivrées par les ONG et les activités de développement mises en œuvre par l'agence LuxDev. Par ailleurs, jusqu'à la récente suspension de la coopération bilatérale, le Luxembourg était un membre actif du Comité National sur le Nexus HDP mis en place par les autorités nigériennes pour renforcer le dialogue stratégique et technique entre acteurs du développement, de l'humanitaire et de la paix.

Au Mali, déjà en 2019, le Luxembourg avait contribué au financement des études commanditées par les partenaires techniques et financiers (PTF) sur les défis et opportunités dans la mise en œuvre de l'approche Nexus HD dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

3. Engagement politique et autres outils, instruments et approches pour prévenir des crises, résoudre les conflits et construire la paix

Exemple de questions : Comment peut-on assurer que les interventions diplomatiques, de stabilisation et de sécurité civile sont coordonnées et cohérentes avec les résultats dans les domaines de l'aide humanitaire, de développement et de paix ?

Au niveau du MAE, les Directions politique, de la défense, de la coopération au développement et de l'action humanitaire sont intégrés au sein d'un seul ministère, permettant ainsi une coopération très étroite et visant une mise en œuvre cohérente des différents aspects concernés.

Nos ambassades dans les pays en développement, de par leur vue globale sur les acteurs qui reçoivent des fonds d'aide publique au développement (APD) du Luxembourg, sont en mesure d'identifier les points communs en termes d'objectifs et de géographie des projets. Dans leurs pays d'accréditation, les ambassades participent dans les cadres de concertation européens, notamment les réunions des Chefs de Mission, des Chefs de Coopération, ou encore les groupes thématiques spécifiques où les questions politiques, humanitaires et de développement sont abordées et approfondies (Team Europe Initiatives). Cette coordination permet la complémentarité des interventions, ainsi que le positionnement des pays membres pour répondre aux besoins humanitaires urgents tels qu'exposés par les *European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations* (ECHO) sur base d'analyses faites conjointement avec les agences de Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et OCHA. Ces cadres de concertation permettent également de rester informé des évolutions politiques et sécuritaires qui peuvent être très changeantes et sensibles en situation d'instabilité.

Au Niger, avant le coup d'Etat, notre ambassade jouait un rôle primordial de coordination des approches entre l'agence LuxDev, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Croix-Rouge luxembourgeoise (CRL) qui travaillaient tous dans le secteur de l'eau, avec leurs plus-values et priorités respectives. Dans ce contexte, notre ambassade a également été la référence principale pour le ministère sectoriel afin de s'assurer que toutes les activités étaient alignées sur les plans nationaux pour l'eau. Depuis le coup d'État, le Luxembourg a cependant suspendu son aide bilatérale, ce qui a aussi interrompu les efforts de coordination de l'ambassade entre les différents instruments.

Au Niger encore, la contribution luxembourgeoise aux programmes sectoriels, alignés aux politiques nationales, incluait des activités de renforcement des capacités de l'État à anticiper, mitiger et répondre aux chocs et aux effets des crises :

- Dans le secteur de l'Eau et Assainissement : intégration de l'approche Nexus dans la stratégie sectorielle et mise en place d'un guichet spécifique (pour les situations de crises et les zones fragiles) dans le mécanisme conjoint de financement du secteur ;
- Dans le secteur de l'Éducation : soutien à l'amélioration, au financement et à la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif ;
- Dans le secteur de la Sécurité Alimentaire : financement des capacités d'intervention du Dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires.

Programmation

4. Prévention, médiation et consolidation de la paix, en investissant dans le développement chaque fois que possible, tout en veillant à ce que les besoins humanitaires immédiats soient atteints

Exemple de questions : Comment avez-vous accru vos efforts dans le domaine de prévention des crises, de médiation, de consolidation de la paix et de relèvement rapide, y compris au-delà des gouvernements nationaux et des frontières régionales ? Ces efforts incluent-ils un impact positif à la voix, à l'accès, aux droits, ainsi qu'à la cohésion sociale et à la confiance entre l'État et la société ?

En 2023, le Luxembourg s'est engagé dans un partenariat avec l'organisation « *The Henry Dunant Centre for Humanitarian Dialogue* », basée à Genève, pour se concentrer sur la conclusion d'accords de paix locaux dans la région du Sahel central. Notre approche, qui est encore en cours d'élaboration, envisage de fournir des dividendes de la paix aux communautés locales qui acceptent de conclure de tels accords tout en s'engageant à ne pas s'impliquer dans des activités djihadistes. Dans l'idéal, ces dividendes comprendraient des services sociaux tels que les médicaments, l'éducation et la fourniture de moyens de subsistance, tout en préparant le terrain pour que les entités gouvernementales se réinstallent dans les régions (pour la plupart éloignées) qu'elles avaient quittées en raison de l'insécurité. Avec les récents coups d'État dans la région du Sahel, cette stratégie aura besoin de plus de temps pour être pleinement mise en place.

Déjà depuis 2006, le Luxembourg soutient le Fonds de la commission de consolidation de la paix des Nations Unies (*UN Peacebuilding fund*) par des contributions annuelles flexibles/de base. Ce financement, qui provient des budgets politiques, humanitaires et de défense du MAE, souligne l'importance que le Luxembourg attache à l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix, ainsi que le lien entre le développement, l'aide humanitaire et les efforts de consolidation de la paix.

À partir de 2024, le Luxembourg soutiendra une initiative locale de consolidation de la paix visant à résoudre le conflit israélo-palestinien en concluant un partenariat avec les branches israélienne et palestinienne de l'ONG locale *Bridging Insights*. L'objectif de ce partenariat est de prendre les premières mesures essentielles pour remédier à la stagnation et à l'évitement, en préparant les sociétés israéliennes et palestiniennes à s'engager activement dans la recherche de solutions alternatives et pacifiques au statu quo actuel, marqué par la violence. Le Luxembourg partage la conviction que les principaux interlocuteurs, avec leurs conceptions du monde et leurs croyances diverses au sein de chaque société, doivent assumer la responsabilité de ces efforts.

Dans son accord de partenariat stratégique avec le Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), le Luxembourg s'est engagé à contribuer annuellement au financement du UNDP *Funding Window* sur la gouvernance, la consolidation de la paix, les crises et la résilience. Ce financement soutient les efforts visant à briser les cycles de crise et de fragilité et à

promouvoir une paix positive, des communautés résilientes et des ressources vitales durables. En 2023, le Luxembourg a fait une contribution de 1 MEUR.

Au Mali, depuis 2012, les activités de développement ont été mises en œuvre au niveau local avec les collectivités territoriales en alternant l'utilisation de mécanismes de concertation pour la définition et la planification des besoins de la population ainsi que des financements nationaux alignés, et des mécanismes de concertation et de financements alternatifs faisant également intervenir les ONG locales et les Organisations communautaires de base. Ces approches ont été adoptées selon l'évolution du contexte afin de gérer au mieux les risques, notamment les risques fiduciaires, et en travaillant à la fois sur l'accès aux services sociaux de base et le développement économique. Ces interventions ont des effets positifs sur la confiance entre les dirigeants et les populations qui sont impliquées dans la définition et la priorisation de leurs propres besoins. Pour répondre aux besoins humanitaires urgents des collectivités territoriales, les acteurs humanitaires sont impliqués pour la gestion d'activités spécifiques inclus (ou non) dans les programmes de développement (filets sociaux, distribution d'engrais et semences, etc.).

Au Burkina Faso, en 2022, notre capacité de réaction rapide a permis de réorienter un programme de soutien à l'éducation « classique » aligné sur les mécanismes nationaux vers un programme sur l'éducation en situation d'urgence avec des modalités de mise en œuvre adaptées en conséquence, tenant compte du contexte sécuritaire, politique et socio-économique dégradé (utilisation de la régie et recours à des ONG et des prestataires locaux). L'agence LuxDev est par ailleurs en cours d'internationalisation de la gestion sensible au conflit pour faciliter l'adaptation des programmes aux contextes de fragiles.

Le Luxembourg participe à l'Alliance Sahel pour susciter davantage de synergies entre les investissements HDP dans les zones affectées par les conflits au Sahel.

5. Placer les personnes au centre, lutter contre l'exclusion et promouvoir l'égalité des genres

Exemple de question : Avez-vous mis en place des mécanismes permettant aux personnes touchées par des crises d'identifier leurs besoins imminents ? Ces besoins sont-ils pris en compte dans l'identification des facteurs de crise ? Abordez-vous les risques de conflit en vous attaquant à l'exclusion, à la persécution et à l'injustice, en promouvant l'égalité des genres en tant que pratique courante, notamment à travers des principes de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » (en anglais WPS), et en encourageant le leadership des femmes dans les actions humanitaires, de développement et de paix ?

Le Luxembourg a poursuivi la mise en œuvre son plan d'action national « Femmes et paix et sécurité » 2018-2023 qui concerne l'ensemble du gouvernement et touche à l'action extérieure du Luxembourg dans les domaines de la diplomatie, de la défense et du développement, ainsi que de la justice, de l'accueil des réfugiés et de la sécurité intérieure au niveau national. Celui-ci met en œuvre l'agenda « Femmes, paix et sécurité » adopté par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 2001.

Le Luxembourg poursuit son engagement dans le cadre du Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire (WPS-HA Compact), en tant que membre catalyseur et signataire. Le Luxembourg a soumis 8 engagements dans ce cadre. Lors du Forum Génération Egalité de 2021, le Luxembourg s'est engagé également en tant que donneur d'engagement de la coalition d'action numéro trois sur l'autonomie corporelle et la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Le genre figure en tant que première priorité transversale dans la stratégie de l'action humanitaire luxembourgeoise et constitue un indicateur clé dans le cadre du financement des programmes. L'intégration de la dimension du genre est ainsi à prendre en compte dans chaque appel d'urgence et plan de réponse humanitaire. La mise en œuvre de son action humanitaire s'effectue à travers différents partenaires. Pour le Luxembourg, il est important que ses partenaires, tels que le CICR et la PAM, conduisent les évaluations contextuelles adéquates afin d'assurer l'allocation de ses fonds flexibles aux besoins les plus pressants et notamment en faveur des femmes et filles affectées. Certaines de ses ONG partenaires, comme CARE par exemple, mènent également des évaluations rapides sur le genre dans les situations de crise.

En 2022, le Luxembourg a contribué à hauteur de 500 000 EUR à l'appel spécial du CICR pour répondre aux violences sexuelles dans les conflits armés et autres situation de violence.

En Éthiopie, le Luxembourg a versé une contribution de 500 000 EUR pour soutenir le travail d'ONU Femmes visant à faire progresser l'agenda WPS et à renforcer les capacités des organisations de femmes et du gouvernement à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'action national WPS basé sur les normes régionales et internationales existantes.

Il convient de mentionner aussi l'internalisation en cours de l'approche Nexus HD par l'agence LuxDev au Niger (voir détails cités supra). Cette approche implique de fait de mettre les gens au centre et de ne laisser personne pour compte. L'agence LuxDev est dotée d'une guidance opérationnelle solide et éprouvée permettant la prise en compte des dimensions d'équité et d'égalité de genre et leurs traductions en actions concrètes.

6. Le bien-être et la sensibilisation aux conflits

Exemple de question : Comment assurez-vous que le personnel et les partenaires comprennent l'interaction entre l'intervention et le contexte, et agissent sur la base de cette compréhension pour minimiser les impacts négatifs et, lorsque cela est possible et approprié, maximiser les impacts positifs ? Participez-vous aux efforts collectifs visant à comprendre et à mesurer l'impact de l'ODA et d'autres mesures de consolidation de la paix sur les économies politiques et de conflit, la dynamique du conflit, la cohésion sociale, l'exclusion et la résilience, en vue de réduire les conséquences négatives involontaires des interventions extérieures ?

De manière générale, le principe « *do no harm* » est adopté. Le contexte est régulièrement analysé dans les instances de pilotage, regroupant les parties prenantes (comités techniques et de pilotage) des programmes.

La gestion de programmes sensibles aux conflits lors de la planification, de la programmation et de l'exécution des activités de développement est principalement appliquée dans les programmes de développement mis en œuvre par l'agence LuxDev au Mali. Concrètement, lors de l'identification et la mise en œuvre des activités, notamment celles mises en œuvre par les partenaires locaux (collectivités territoriales, organisations communautaires de base, organisations professionnelles locales, etc.), le contexte local est pris en compte afin d'éviter de créer ou d'amplifier des situations conflictuelles ou des divisions entre groupes sociaux. Par ailleurs, au Mali, du personnel de programme a bénéficié en 2023 de formations en *Global Strategy for Plant Conservation* (GSPC) organisées et financées par la Coopération suisse avec lesquelles un programme de développement rural est mis en œuvre conjointement depuis 2021.

Tous nos documents de projet sont dotés d'une matrice d'analyse de gestion des risques dont les catégories sont identifiées selon les contextes de mises en œuvre (sécurité, institutionnel, opérationnel, social, économique etc.), annuellement mises à jour et partagées avec les partenaires.

L'agence LuxDev cherche à intégrer dans ses pays d'intervention au contexte fragile l'approche sensible aux conflits dans toutes les étapes du cycle de projet, et travaille à une guidance opérationnelle pour cela.

Le Luxembourg entretient également une relation privilégiée avec le Bureau du Sahel du *International Crisis Group*, lui permettant ainsi de renforcer son analyse sur l'évolution politique et sécuritaire dans la région du Sahel (2022-2024 ; 600 000 EUR).

7. Programmation conjointe et l'environnement de risque

Exemple de question : Comment assurez-vous que la programmation conjointe en matière de développement, de paix et d'aide humanitaire est axée sur les risques, qu'elle est flexible et qu'elle évite la fragmentation ? Votre programmation à long terme dans le domaine de développement et de consolidation de la paix est-elle adaptable aux risques futurs et incite-t-elle les partenaires à rester présents dans des situations de crise ?

Dans plusieurs pays, la stratégie des PIC incite à un rapprochement et une complémentarité entre les interventions humanitaires et les activités de développement mises en œuvre les plus souvent par l'agence LuxDev. Il s'agit à ce stade principalement de synergies et de dynamiques conjointes (Niger, Mali...) pour inciter à une évolution des pratiques et à davantage de convergence, et non pas de programmations ni de résultats conjoints. Pour la première fois, une composante « action humanitaire » a été intégrée dans un PIC, et ce dans le PIC signé avec le Niger en 2021. Les interventions de la coopération au développement sont ainsi complétées par des interventions humanitaires. Les partenariats avec différents acteurs (dont le CICR, le PAM ou encore le l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)) sont concrétisés par des interventions dans des domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement de base ou encore à travers la mise à disposition d'abris d'urgence pour les populations déplacées ou sinistrées, complémentaires aux efforts de coopération au développement.

8. Renforcement des capacités nationales et locales

Exemple de question ; Donnez-vous la priorité au financement des organisations locales qui sont déjà présentes en cas de crise ? Encouragez-vous vos partenaires à investir dans les capacités locales afin que les acteurs locaux puissent participer à la conception du programme et ne soient pas simplement des agents d'exécution ?

Le Luxembourg reconnaît la valeur des premiers intervenants dans les crises humanitaires. Convaincu de leur rôle critique, le Luxembourg renforce les dispositions des acteurs locaux afin de fournir une assistance rapide et de haute qualité aux personnes vulnérables. Les solutions pilotées par les communautés peuvent donc être considérées comme une spécificité de l'action humanitaire luxembourgeoise. En outre, en tant que partie signataire du « *Grand Bargain* », le Luxembourg incite tous ses partenaires humanitaires à travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux et à s'engager dans les efforts de coordination locaux, nationaux et internationaux, en participant dans des partenariats significatifs et en s'adhérant à des réunions sectorielles ou, si elles sont activées, à des réunions de « *clusters* ».

En outre, le Luxembourg encourage ses ONG humanitaires à entretenir des relations étroites avec leurs partenaires locaux en finançant des projets humanitaires dont l'un des principaux objectifs est le renforcement des capacités locales. Le but global de cette approche est de permettre aux acteurs locaux de répondre eux-mêmes aux situations d'urgence sans attendre un financement étranger. Avec le soutien financier du Luxembourg, la CRL réalise actuellement un projet d'aide d'urgence pluriannuel avec la Croix-Rouge nigérienne (CRN) afin de mettre en place des centres locaux avec des abris d'urgence, qui peuvent être distribués rapidement en cas d'urgence. Lorsque de graves inondations ont frappé la capitale nigérienne Niamey en 2020, la CRN a pu réagir immédiatement à la catastrophe, ayant prépositionné précédemment des abris d'urgence. Par suite de cette première réponse, le Luxembourg a financé l'achat de nouveaux abris d'urgence afin d'être prêt pour une éventuelle prochaine catastrophe. En collaboration avec les ONG luxembourgeoises, le Luxembourg examine pour le moment les possibilités d'étendre ce concept à d'autres contextes humanitaires.

En outre, en tant que président actuel du groupe de soutien aux donateurs (ODSG) d'OCHA (ODSG), le Luxembourg soutient la nouvelle « *flagship initiative* » d'OCHA, qui a été lancée en 2023 et qui vise à construire un système humanitaire centré sur les personnes. Les objectifs de cette initiative sont de localiser la prise de décision humanitaire, de renforcer les partenaires locaux et de placer les priorités, les capacités et la résilience de la communauté au cœur du système humanitaire.

Pour ce qui concerne les activités de développement, les principes de renforcement des capacités nationales et locales et l'implication des acteurs locaux dans la formulation des programmes sont appliqués de longue date par l'agence LuxDev (Déclaration de Paris, Partenariat de Busan) et cette façon de procéder a été poursuivie lorsque les activités de développement ont dû être mises en œuvre dans des contextes de crises, au Mali (depuis 2012) puis au Burkina Faso. Au Niger, il s'est

davantage agi de soutenir les capacités de l'État à anticiper, à analyser les besoins et à y répondre, y compris via l'adaptation des politiques sectorielles nationales et des instruments financiers et de programmation sectoriels.

9. Apprentissage et preuves

Exemple de question : Investissez-vous dans des efforts d'apprentissage commun entre les actions humanitaires, de développement et de paix, ainsi que dans la collecte, la gestion et le partage de données ? Comment promouvez-vous les meilleures pratiques et les approches innovantes en interne et avec d'autres acteurs dans des contextes fragiles ?

Au niveau international, le Luxembourg soutient l'OCHA dans la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique 2023-2026, qui vise à transformer le système humanitaire actuel en un système plus centré sur les personnes. Afin de concrétiser cet objectif, plusieurs réformes sont nécessaires et sont soutenues par le Luxembourg à travers sa présidence de l'ODSG. La réforme du cycle du programme humanitaire (*Humanitarian Program Cycle*), par exemple, vise à transformer le processus actuel en un processus plus simple, moins complexe et nécessitant moins de ressources. La révision du cadre d'analyse conjointe et intersectorielle (JIAF 2.0) fait partie de cette réforme et fournira une méthodologie plus simple et intersectorielle. Une autre réforme clé est la *Flagship Initiative* d'OCHA, qui vise à renforcer les capacités des personnes touchées et à améliorer leur autonomie dans quatre pays pilotes, le Niger, les Philippines, la Colombie et le Sud Soudan. Le Luxembourg a accueilli le premier Forum mondial d'apprentissage (*Global Learning Forum*) de la *Flagship Initiative* les 20 et 21 mars 2024, afin de faire le point sur les leçons tirées de l'année 2023.

Le Luxembourg finalise actuellement le développement d'un nouveau système d'information qui, une fois mis en œuvre, permettra d'améliorer la collecte, l'analyse et surtout la gestion et le partage des données.

L'agence LuxDev investit dans la capitalisation et l'apprentissage. Des documents de capitalisation (bonnes pratiques et leçons tirées) existent sur les interventions de l'agence LuxDev dans le Nord du Mali (2013-2022) et sont utilisés dans le cadre d'autres programmes à mettre en œuvre dans des contextes équivalents, et partagés au niveau local (cadres de concertation sur le terrain entre PTF et avec les acteurs locaux) et international (*European Development Days* en 2019, avec les ONG lors des Assises de la Coopération luxembourgeoise en 2022). Dans le cadre de ces interventions, l'agence LuxDev participait avec les ONG aux cadres de concertation animés par OCHA au niveau national et local.

Par ailleurs, l'intégration de l'approche Nexus avait été retenue comme une des thématiques à capitaliser sur l'ensemble de la durée du PIC IV au Niger.

Finance

10. Stratégies de financement de l'aide humanitaire, du développement et de la paix fondées sur des données probantes

Exemple de question : Participez-vous à l'élaboration d'une stratégie financière collective, avec une superposition et un échelonnement efficaces des flux de financement les plus appropriés, avec les coordinateurs résidents et humanitaires des Nations unies, les IFI, les gouvernements, le secteur privé et la société civile, en vue de soutenir les résultats collectifs ?

Pour les activités de développement, les financements multi-bailleurs, notamment européens dans le cadre des TEI, sont recherchés pour plus de cohérence et d'impact dans nos actions et ont conduit l'agence LuxDev à être chef de file de plusieurs programmes de développement dans le secteur de l'emploi et de l'employabilité des jeunes au Sénégal et au Burkina Faso. Le Luxembourg participe également aux exercices de programmation conjointe pilotés par les délégations de l'UE sur le terrain.

11. Financement prévisible, flexible et pluriannuel

Exemple de question : Utilisez-vous des mécanismes de financement qui rassemblent les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix lorsque cela est possible et approprié ? Aligned-vous le financement sur les résultats collectifs convenus et en tenant dûment compte des principes humanitaires ?

Conformément à ses engagements pris lors du Sommet humanitaire mondial en 2016, le Luxembourg continue d'être un donateur flexible et prévisible. Ainsi, le Luxembourg prévoit d'allouer en 2024 un montant minimum de 76,57 MEUR de financements flexibles et non affectés à ses principaux partenaires, représentant 95% de son budget, et des financements pluriannuels avec une enveloppe initiale et provisoire de 34 350 EUR, soit 42% de son budget humanitaire global, ce qui est équivalent au budget de 2023.

Par le biais de ses accords de partenariat stratégique, le Luxembourg fournit un financement de base et thématique prévisible, flexible et pluriannuel à plusieurs partenaires de développement, dont les activités portent sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, tels que le UNDP, ONU Femmes et l'UNICEF.

L'approche d'ONU Femmes consiste à répondre aux besoins immédiats pendant les crises tout en s'attaquant aux causes systémiques des conflits et de la vulnérabilité. ONU Femmes investit dans des solutions à plus long terme en mettant fortement l'accent sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale. Leur stratégie humanitaire (2022-2025) met en évidence les domaines dans lesquels ONU Femmes possède un avantage unique pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à travers le lien humanitaire-développement-paix.

L'UNICEF se concentre sur des programmes humanitaires et de développement tenant compte des risques dans tous les contextes, contribuant à la prévention et à la préparation aux crises, à la construction de systèmes solides et résilients et au renforcement de la cohésion sociale et de la responsabilité envers les populations touchées. L'action humanitaire est intégrée dans tout le plan stratégique de l'UNICEF. L'agence s'engage non seulement à rester et à agir lors des crises humanitaires, mais également à planifier les germes du développement dans ces situations d'urgence.

Le UNDP fonctionne pleinement selon une approche intégrée HDP avec des engagements forts pour garantir que les approches de développement répondent aux causes sous-jacentes des besoins humanitaires et de consolidation de la paix ; et en dirigeant les forums de délibération internationaux et les mécanismes interinstitutionnels pertinents pour garantir que les perspectives de développement soient profondément impliquées dans nos approches communes pour résoudre les causes et les conséquences des crises. Le Luxembourg contribue au guichet de financement thématique sur la gouvernance, la consolidation de la paix, les crises et la résilience (1 MEUR/an pour 2022-2025).

En outre, à travers des cadres de partenariat stratégiques pluriannuels (2022-2025), le Luxembourg continue à fournir un financement flexible, dont du « *core funding* », à ses principaux partenaires humanitaires, comme le CICR, le PAM, l'UNHCR et l'OCHA, ainsi qu'à des fonds humanitaires, notamment le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) d'OCHA et le Fonds d'urgence pour les catastrophes (DREF) de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), pour permettre aux acteurs humanitaires du monde entier de répondre avec plus de souplesse aux besoins humanitaires croissants.

Par ailleurs, sur base d'un cadre de partenariat stratégique (2022-2025), le Luxembourg fournit du « *core funding* » au Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR).

Depuis 2006, le Luxembourg soutient par ailleurs au Fonds pour la consolidation de la paix avec des contributions volontaires.

Exemples et points de vue intéressants

Dans l'esprit de l'apprentissage, il serait très utile que vous développiez une question ou un domaine dans lequel vous estimez que les progrès ont été particulièrement remarquables, ou dans lequel votre expérience pourrait être utile aux autres membres du CAD.

La combinaison de crises multiples - conflits, événements climatiques extrêmes et chocs économiques - continue d'être un fait marquant de la faim, un élément responsable de l'érosion des ressources vitales et un facteur d'aggravation des vulnérabilités, en gardant l'insécurité alimentaire à des niveaux alarmants. Selon les derniers chiffres du PAM, 309 millions de personnes vivant dans 72 pays seront confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire en 2024 et 42,3

millions de personnes dans 45 pays se trouveront dans des situations d'urgence ou des niveaux plus graves d'insécurité alimentaire aiguë.

Conscient de l'importance pour les communautés d'avoir accès à une alimentation de qualité et nutritive, le Luxembourg est actif dans le secteur alimentaire depuis un certain nombre d'années, et la sécurité alimentaire reste une préoccupation majeure pour le pays, tant en termes de coopération au développement que d'aide humanitaire.

Dans l'action humanitaire, en soutenant plusieurs programmes d'alimentation et de nutrition scolaires, le Luxembourg a pu réaliser des progrès stratégiques particuliers en termes de contribution à fournir des repas aux enfants. Pendant que certains programmes sont financés dans des contextes de défis de développement (par exemples au Sénégal et au Nicaragua via le PAM, et au Cabo Verde via notre Coopération bilatérale au développement), d'autres (par exemple au Mali) visent spécifiquement à soutenir les enfants dans des contextes fragiles et politiquement aliénés.

Avec son financement pluriannuel au PAM, sur une période de trois ans, le Luxembourg soutient en particulier une étude (actuellement seul donateur de cette étude) et une initiative de plaidoyer du PAM pour promouvoir et améliorer l'alimentation et la nutrition scolaire dans les contextes fragiles avec l'objectif de ramener les enfants à l'école et de leur fournir une protection supplémentaire dans des contextes complexes (par exemple aider à prévenir les mariages précoces, le travail des enfants ou le recrutement d'enfants comme enfants soldats).

Au niveau de la coopération bilatérale, le Luxembourg met en œuvre d'importants programmes alimentaires au Sahel central. Au Mali, nous mettons en œuvre le « Programme d'appui aux filières agropastorales », et ce en collaboration avec la Suisse. Grâce à ce programme, nous soutenons les exploitations agricoles familiales et les petites exploitations en renforçant la chaîne de production du lait et des pommes de terre. Au Niger, dans la région de Dosso, nous soutenons le « Programme d'appui au développement agricole durable ». Il s'agit entre autres de donner une chance professionnelle aux jeunes dans le domaine de l'agriculture durable. Au Burkina Faso, notre projet de récupération de terres fortement dégradées contribue à rendre les sols, qui ont beaucoup souffert de la sécheresse et de l'érosion, à nouveau fertiles et utilisables pour l'agriculture.

La finance innovante et inclusive joue également un rôle crucial dans le domaine de la sécurité alimentaire. Par le biais de prêts aux agriculteurs familiaux et en renforçant les institutions de microfinance qui travaillent à leur tour avec les agriculteurs, le Luxembourg contribue à améliorer la sécurité alimentaire.

Un exemple est le *Smallholder Safety Net Upscaling Programme* (SSNUP). Le SSNUP est un programme d'une durée de 10 ans, mis en œuvre par l'ONG Appui au Développement Autonome (ADA). Il s'agit précisément de soutenir de manière ciblée les petits agriculteurs, d'augmenter les normes alimentaires et de renforcer ainsi les conditions de vie de la population dans les zones rurales.

Un autre exemple est l'*Agri Business Capital Fund* (ABC Fund), que le Luxembourg a créé en collaboration avec la Commission européenne (CE) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), vise également à renforcer les personnes vulnérables dans les zones rurales, à créer des emplois dans le secteur agricole et à lutter contre l'insécurité alimentaire.

The following annex is to be completed by the team of the DAC member undergoing peer review. It is intended to monitor the implementation of the 2016 Recommendation of the Council for Development Co-operation Actors on Managing the Risk of Corruption. Respondents are requested to address each of the ten provisions of the Recommendation, underlining the progress made in each and, where possible, the impact that the measures taken have had -or are anticipated to have- on fighting corruption. Finally, it would be extremely useful if respondents could signal any elements that they feel is currently missing from the scope of the Recommendation, or what additional guidance would be useful.

Provision of the Recommendation	Progress made	Actual or expected impact
1: Code of conduct	<p>L'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement Lux-Development S.A (l'agence LuxDev) a procédé à une refonte de son Code de conduite en 2021 ainsi que de ses procédures et politiques en matière de signalement et de prévention de la fraude et de pratiques illicites. Il contient une référence expresse à la corruption et à l'obligation de signalement pour ses collaborateurs.</p> <p>Tout collaborateur de l'agence LuxDev doit adhérer aux normes d'éthiques et d'intégrité à travers l'adhésion formelle au Code de conduite. Le Code est présenté à tout nouveau collaborateur.</p> <p>L'acceptation du Code de conduite est une condition préalable à l'établissement du contrat de travail. Par la suite, chaque collaborateur est invité, annuellement, à marquer son adhésion au Code de conduite en répondant à un questionnaire.</p> <p>Le code administratif de la fonction publique, révisé et adapté le 9 juin 2017 dit qu'au nom de l'administration qu'ils servent, les fonctionnaires sont également soumis aux obligations de dignité, d'impartialité, de probité, de neutralité et de respect du principe de laïcité.</p> <p>Le contrôle déontologique des fonctionnaires est confié à la Haute Autorité de transparence de la vie publique, chargée d'enquêter sur la mobilité des fonctionnaires, le pantouflage ou encore les déclarations d'intérêts.</p>	<p>Une meilleure connaissance du Code de conduite du fait de l'annualité de l'adhésion et donc de facto, une meilleure application des règles.</p> <p>La connaissance du Code de conduite entraîne une prise de conscience et une appréciation circonstanciée des possibles dérives. Cela concourt par la connaissance de ces règles à rendre plus sensible le collaborateur à ces questions d'éthique, de corruption, et autres faits.</p>
2: Ethics or anti-corruption assistance or advisory services	<p>L'agence LuxDev dispose d'une procédure de signalement qui a été revue en 2023. Les moyens de signalement ont également été renforcés avec la possibilité pour toute personne de signaler des alertes d'intégrité via le site web de l'agence LuxDev. Ces mesures ont été approuvées par les instances de gouvernance de l'agence LuxDev (Comité d'audit et Conseil d'administration) et ont fait l'objet d'évaluations par la Commission européenne (CE) et du Fonds vert pour le climat durant les processus d'accréditation de l'agence LuxDev auprès de ces organismes internationaux.</p> <p>L'agence LuxDev a également recours à ses audits internes et externes afin d'enquêter le cas échéant sur des soupçons de fraude ou de corruption.</p> <p>Certains collaborateurs suivent également des formations dispensées par des avocats spécialisés en la matière.</p> <p>Une étude est en cours afin d'avoir recours à un logiciel spécifique de signalement. Ce nouvel outil permettra de mieux identifier la catégorie de signalement (corruption, droits de l'homme, harcèlement, violence, exploitation et abus sexuel (HVSEA), ...) et donc d'apporter une réponse adéquate.</p> <p>Le Ministère organise en mai et juillet 2024 des formations spéciales anti-corruption qui prennent en considération les recommandations de la récente revue par l'OCDE.</p>	<p>La garantie d'un traitement et d'une réponse au signalement dans les délais imposés par la loi relative aux lanceurs d'alerte.</p> <p>Une meilleure canalisation des remontées de signalement de tout type permettant un traitement différencié et efficace.</p> <p>Le recours à un nouveau logiciel permettra également de mettre en avant l'anonymisation du lanceur d'alerte et donc a pour finalité de diminuer l'appréhension à faire remonter l'information.</p>

<p>3: Training and awareness raising</p>	<p>Des sessions de formation spécifiques sur la prévention des fraudes sont dispensées aux nouveaux collaborateurs ainsi que des formations continues et ponctuelles liées à des domaines sensibles à la fraude (la passation de marchés, les contrats, la finance, les ressources humaines, etc.).</p> <p>Les formations peuvent être dispensées soit en interne, soit en externe. Des échanges sur les bonnes pratiques ont également lieu avec d'autres entités, notamment à travers le réseau des unités de gestion des risques des agences de coopération au développement, mis en place à l'initiative de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).</p> <p>L'agence LuxDev et le <i>Green Climate Fund</i> (GCF) sont liés par un protocole d'entente pour favoriser la coopération entre les parties dans l'intérêt mutuel d'une collaboration efficace dans le cadre des activités d'enquête relatives aux pratiques illicites.</p> <p>Le Ministère organise en mai et juillet 2024 des formations spéciales anti-corruption qui prennent en considération les recommandations de la récente revue par l'OCDE.</p> <p>Un e-learning interne spécifique sur la corruption et la fraude est en préparation et sera mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs via le centre de compétence.</p>	<p>Une augmentation significative de la sensibilisation des collaborateurs et des partenaires au risque de fraude / corruption et à ses conséquences.</p> <p>Une prise de conscience et un comportement adéquat des collaborateurs et partenaires en cas de mise en situation.</p>
<p>4: Auditing and internal investigation</p>	<p>Des procédures spécifiques ont été mises en place en matière de signalement ou de prévention des fraudes et des pratiques illicites. Un registre des suspicions et des cas de fraude est tenu à jour.</p> <p>Les projets/activités mis en œuvre par l'agence LuxDev font systématiquement l'objet de contrôles internes et d'audits externes indépendants effectués selon des normes internationales (ISA 800/805 et ISRS 4400). Dans le cadre des audits externes, l'auditeur se prononce sur la conformité et la régularité des états financiers, et identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur. L'auditeur conçoit et met en œuvre ses procédures d'audit en réponse à ces risques.</p> <p>L'agence LuxDev exerce un contrôle ex-ante et ex-post sur les activités mises en œuvre. Dans ce cadre, des irrégularités, possiblement frauduleuses, peuvent être découvertes. L'agence LuxDev peut mener des analyses plus approfondies le cas échéant.</p> <p>L'agence LuxDev peut également charger l'auditeur interne externalisé ou l'auditeur externe d'enquêter ou de mener des investigations sur des fraudes présumées.</p> <p>Le Comité d'audit, émanation du Conseil d'administration, a parmi ses responsabilités celles d'examiner les procédures de l'agence LuxDev relatives à la détection de la fraude et au dispositif d'alerte éthique (« <i>whistleblowing</i> »), et de s'assurer que tout est mis en place afin que le personnel ou toute autre personne tierce puisse faire part, de manière confidentielle, de ses préoccupations vis-à-vis d'éventuelles irrégularités en matière de reporting financier, de contrôle financier ou dans tout autre domaine.</p> <p>Le Comité d'audit est également le superviseur de la fonction d'audit interne qui évalue régulièrement le dispositif de gestion des risques de l'agence LuxDev, incluant la fraude et la corruption. Il est à noter que la fonction d'audit interne est externalisée, renforçant ainsi l'indépendance, l'impartialité et le regard externe critique par rapport à la gestion des risques et la qualité du contrôle interne de l'agence LuxDev.</p> <p>Enfin, les procédures et politiques ayant trait à la prévention et la détection des fraudes, sont approuvées au niveau du Conseil d'administration avec l'assistance du Comité d'audit qui évalue leur efficacité.</p> <p>Le Ministère procède à des évaluations systématiques des projets mis en œuvre et les fait réaliser en interne par les agences d'exécution (comme expliqué ci-dessus) ou par les ONG. Il se réserve aussi le droit de faire procéder à des évaluations externes.</p>	<p>L'ensemble des outils que l'agence LuxDev a mis en place a permis une meilleure efficacité des différentes situations ainsi qu'une parfaite connaissance des difficultés rencontrées par la chaîne directionnelle et de management.</p> <p>La transparence sur la méthodologie des audits est un point fort dans le cadre de la détection des dysfonctionnements mais aussi dans l'apprentissage continu.</p>

<p>5: Active and systematic assessment and management of corruption risks</p>	<p>La soumission d'une déclaration sur l'honneur signée est un critère obligatoire pour tout soumissionnaire participant à un appel d'offres.</p> <p>Les partenaires délégataires font l'objet d'un diagnostic préalable portant sur leurs capacités de gestion administrative et financière.</p> <p>L'agence LuxDev peut à tout moment consulter le système de détection rapide et d'exclusion (EDES) mis en place par la CE.</p> <p>Pour les marchés passés sous procédures nationales des pays partenaires, les autorités nationales de contrôle et de régulation des marchés vérifient que les attributaires pressentis ne sont pas exclus de la commande publique desdits pays.</p> <p>Le dispositif de gestion des risques ainsi que le système de contrôle de l'agence LuxDev sont régulièrement évalués à travers l'audit interne externalisé. Il est à noter que la fonction d'audit interne est externalisée, renforçant ainsi l'indépendance, l'impartialité et le regard externe critique par rapport à la gestion des risques et la qualité du contrôle interne de l'agence LuxDev.</p> <p>Dans le cadre du système de management de la qualité, une évaluation des risques incluant le volet fraude/corruption est menée dans les processus identifiés comme les plus exposés (ex : processus acquisition).</p>	<p>Un suivi et une évaluation de l'opportunité de mise en place des mesures additionnelles de mitigation.</p>
<p>6: Measures to prevent and detect corruption enshrined in ODA contracts</p>	<p>La soumission d'une déclaration sur l'honneur signée est un critère obligatoire pour tout soumissionnaire participant à un appel d'offres.</p> <p>L'agence LuxDev peut à tout moment consulter le EDES.</p> <p>Un prestataire, quel qu'il soit, qui aurait été condamné pour corruption ou qui se livrerait à de la corruption dans le cadre de l'exécution d'un contrat se verrait soit exclu d'office d'une procédure de passation, soit verrait son contrat résilié.</p> <p>Ces clauses fermes et fortement incitatives interdisent de facto de se livrer à des actes de corruption.</p> <p>La dernière « évaluation des piliers » de 2022 confirme que l'agence LuxDev a mis en place un système de contrôle efficace, économique et conforme aux critères fixés par la CE et assure le fonctionnement de ce système dans tous ses aspects significatifs.</p> <p>L'agence LuxDev va également élargir sa base de référence concernant les exclusions en incluant systématiquement la recherche sur les listes de la Banque mondiale.</p>	<p>L'obtention d'une assurance raisonnable quant à l'absence de condamnation sur des faits de corruption et autres de la part des prestataires.</p>

<p>7: Reporting/whistle-blowing mechanism</p>	<p>La politique en matière de signalement prévoit que si le résultat d'investigations menées met en évidence une infraction à une loi ou une réglementation, les autorités compétentes devront être saisies.</p> <p>Tout membre du personnel de l'agence LuxDev (y compris les personnes travaillant dans les projets et programmes) est tenu de rapporter tout acte, tentative ou soupçon de fraude à son supérieur hiérarchique ou à son représentant résident pour les cas de fraudes survenant dans le cadre d'un projet ou programme, respectivement à la Direction générale pour tous cas de fraude survenant au sein de l'agence LuxDev au Luxembourg ou au sein des bureaux de représentation.</p> <p>À des fins pratiques, toute personne - membre du personnel ou tierce personne - peut à tout moment rapporter ses connaissances en relation avec un acte de fraude via l'adresse courriel : integrity@luxdev.lu Les personnes tierces peuvent également signaler des agissements frauduleux et toute alerte d'intégrité via le portail web que l'agence LuxDev a mis en place.</p> <p>Afin de déterminer précisément un cas de fraude, un rapport d'identification de fraude est complété. Le but de ce document est de déterminer l'origine de la fraude. Ce document détaille les circonstances de la fraude, la nature de celle-ci, son déroulement, sa fréquence, les montants concernés, et les personnes impliquées. Le but de ce document est également de garder une trace écrite de tout cas de fraude, en cas de besoin.</p> <p>En vue d'assurer la mise en œuvre des mesures correctives, des fiches de suivi sont utilisées. Offrant le détail précis des mesures à mettre en œuvre, de leur calendrier de réalisation, des informations relatives à la personne responsable en la matière, ainsi que des données de la personne à qui l'évolution des travaux doit être rapportée, ces fiches ont pour objectif de présenter, à intervalles réguliers, l'état d'avancement des mesures correctives, et donc d'assurer le traitement du risque de fraude dans le temps.</p> <p>Protection du lanceur d'alerte : Personne ne pourra faire l'objet de représailles à la suite d'un signalement ou lors de sa contribution aux investigations. Le cas échéant, des mesures de protection spéciale du lanceur d'alerte pourront être prises pendant toute la durée de l'investigation, voire suite aux conclusions de l'investigation. Le lanceur d'alerte peut également choisir de conserver l'anonymat. L'absence de représailles joue même si les investigations débouchent sur la constatation de la non-existence d'une irrégularité. L'assurance de non-représailles ne s'applique pas en cas de mauvaise foi, c'est-à-dire lorsque les faits étaient connus comme étant faux de la part de la personne qui les a invoqués ou ont volontairement été présentés de manière inexacte. Le lanceur d'alerte ne sera pas non plus protégé des sanctions résultant d'actes répréhensibles qu'il a commis lui-même ou auxquels il aurait participé en tant que complice.</p>	<p>Un système moderne permettant le recueil, le suivi et le traitement efficace des différents types de signalement.</p> <p>L'anonymat sera la prochaine étape afin de limiter la crainte que peut ressentir un lanceur d'alerte à dévoiler un fait spécifique.</p>
---	--	---

<p>8: Sanctioning regime</p>	<p>Pour les fonctionnaires s'applique la loi du 13 février 2011 renforçant les moyens de lutte contre la corruption. Elle porte modification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Code du Travail • de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut des fonctionnaires de l'Etat • de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux • du Code d'instruction criminelle et • du Code pénal. <p>Chez l'agence LuxDev un certain nombre de mesures ont été mises en place afin d'exclure les prestataires en cas de condamnation pour corruption.</p> <p>Tout d'abord, la réglementation générale de l'agence LuxDev relative à la passation de marchés d'acquisition de biens, services et travaux, dispose d'un article « déontologie » qui indique : « Le représentant du bailleur de fonds se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement de marchés sur contributions du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (ou autres bailleurs de fonds) si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du contrat ou du marché et si le pouvoir adjudicateur et/ou l'autorité contractante ne prennent pas les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le maître d'ouvrage. Cette disposition est également applicable dans le cadre de convention de délégation de fonds. »</p> <p>Les contrats reprennent également la disposition suivante : « Le représentant du bailleur de fonds se réserve le droit de suspendre ou de résilier le contrat si des pratiques de corruption sont découvertes à toute étape de la procédure de passation ou d'exécution du contrat. » Dans le cas d'une délégation de fonds à un partenaire, les conventions prévoient l'article suivant : « L'agence LuxDev peut, après avoir dûment consulté le coordinateur, mettre un terme à la convention ou à la participation du (des) partenaire(s) prenant part à l'action, sans indemnité quelconque de sa part, dans les circonstances suivantes : (...) Lorsqu'un (des) partenaire(s) ou toute entité ou personne apparentée ont commis des actes de fraude ou de corruption ou ont participé à une organisation criminelle, à des opérations de blanchiment d'argent ou à toute autre activité illégale ».</p>	<p>Disposer d'une base contractuelle claire afin de pouvoir exclure, suspendre ou annuler des acquisitions entachées de corruption ou d'autres faits répréhensibles.</p>
------------------------------	--	--

	<p>Une annexe spécifique dans le cadre des conventions de délégations de fonds précise que :</p> <p>« Des critères d'exclusion de tout financement au titre de cette convention s'appliquent si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le partenaire ou les personnes ayant pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont fait l'objet d'un jugement ou d'une décision administrative finale pour : <ul style="list-style-type: none"> - participation à une organisation criminelle, - corruption, - fraude, - infraction terroriste ou liées aux activités terroristes, - blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, - travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, - irrégularité nuisant aux intérêts financiers de l'UE ou de ses États membres, - procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation (si applicable), - création d'une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement. • lorsque l'agence LuxDev apprend que le partenaire ou les personnes ayant pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein se sont rendus coupables de faute professionnelle grave ou de fausses déclarations lors de la fourniture des renseignements exigés pour leur participation à la convention ou n'ont pas fourni ces renseignements. » <p>Enfin, l'agence LuxDev peut consulter la base de données EDES qui vise à renforcer la protection des intérêts financiers de l'UE et à garantir une bonne gestion financière.</p> <p>Les motifs d'exclusion concernant EDES sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faillite et situations d'insolvabilité ; • non-paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ; • faute professionnelle grave ; • fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, etc. ; • défaut grave d'exécution d'un contrat ; • irrégularité ; • entités créées dans le but de contourner les obligations fiscales, sociales ou d'autres obligations légales (création de sociétés écrans). <p>La consultation de la liste d'exclusion d'autres entités comme la Banque mondiale sera effective sous peu.</p>	
9: Joint responses to corruption	<p>Des échanges sur les bonnes pratiques ont également lieu premièrement avec le Ministère, mais aussi avec d'autres entités, notamment à travers le réseau des unités de gestion des risques des agences de coopération au développement, mis en place à l'initiative de l'OLAF.</p> <p>A ce titre, l'agence LuxDev participe à la conférence annuelle <i>investigAid</i> au cours de laquelle une place importante est laissée aux échanges de bonnes pratiques.</p> <p>L'agence LuxDev et le GCF sont liés par un protocole d'entente pour favoriser la coopération entre les parties dans l'intérêt mutuel d'une collaboration efficace dans le cadre des activités d'enquête relatives aux pratiques illicites.</p>	<p>La participation au réseau d'échange de bonnes pratiques efficaces permettant de disposer de procédures, modèles de documents et de méthodologie d'entités confrontées aux mêmes problématiques.</p> <p>Cela permet aussi de réfléchir à une homogénéisation des pratiques au sein des entités de l'UE.</p>

<p>10: Take into consideration the risks posed by the environment of operation</p>	<p>Le mécanisme de contrôle et de vérification de l'agence LuxDev a été élaboré spécifiquement pour tenir compte du contexte d'intervention (pays à risque) de l'agence LuxDev. Ce mécanisme est déployé intégralement dans tous les pays d'intervention où opère l'agence LuxDev et comprend des mesures préventives, des activités de sensibilisation et de formation, des actions de contrôle ex-ante et ex-post, auquel s'attache le dispositif de signalement interne/externe et de rapportage de fraude.</p>	<p>Disposer d'un système adapté à nos environnements mais aussi à nos pratiques d'intervention.</p>
<p>L'OCDE a récemment publiée le rapport d'évaluation de phase 4 du Luxembourg par le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption transnationale. Dans ce cadre l'action extérieure, dont fait partie la coopération au développement, a aussi été revue et les progrès jugés pertinents. Sur le peu de recommandations reçues, quelques-unes sont déjà en train d'être mises en œuvre dans le domaine des formations par exemple.</p>		

Annex OECD-DAC Peer Review of Luxembourg – DAC Recommendation on Enabling Civil Society in Development Co-operation and Humanitarian Assistance

The following annex is to be completed by the DAC member undergoing peer review. It is intended to monitor the implementation of the 2021 [DAC Recommendation on Enabling Civil Society in Development Co-operation and Humanitarian Assistance](#).

Respondents are requested to answer a general question on what changes have been or will be made since the Recommendation came into force on 6 July 2021. They are invited to share implementation progress and/or plans, as well as implementation constraints, related to each of the Recommendation’s three pillars, indicating the most relevant provisions that their responses address. Respondents are also invited to share areas of their enabling civil society work that they deem as offering lesson learning opportunities for other DAC members (e.g. particularly good practice). Finally, they are invited to share areas of the Recommendation they deem as needing additional toolkit(s) or guidance to help advance implementation.

Part A: General question	
What has changed or will be changed since the Recommendation came into force?	
Le Luxembourg est reconnu pour son engagement important dans l’aide publique au développement (APD) et collabore étroitement avec la société civile depuis des années à travers le Cercle de coopération des organisations non-gouvernementales de développement du Luxembourg (Cercle), la plateforme nationale qui regroupe la majorité des organisations non-gouvernementales de développement (ONGD). La recommandation a été disséminée au sein de notre direction mais aussi à travers le Cercle.	
Part B: Progress and/or challenges with implementation	
Recommendation Pillar	Progress and Plans
Pillar ONE: Respecting, Protecting and Promoting Civic Space (10 provisions)	
1.1 What are you doing or planning in order to implement the Pillar One provisions? Please specify to which provisions these actions apply. Pillar 1.1: Develop clear policy positions on the value of an inclusive and independent civil society and on the importance of respecting, protecting, and promoting civic space in line with rights to the freedoms of peaceful assembly, association, and expression	<p>La société civile figure dans la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise « En route pour 2030 ». La stratégie générale contient plusieurs engagement pris par le Luxembourg vis-à-vis de la société civile notamment :</p> <p>Le Luxembourg s’engage à continuer à canaliser environ 20% de son APD via les ONG et les acteurs de la société civile (au niveau national, international et dans les pays partenaires/local), contribuant ainsi à renforcer leur rôle spécifique de porte-parole des plus vulnérables et à promouvoir une</p>

gouvernance inclusive, la redevabilité et le respect des droits de l'homme. En 2023, les ONG luxembourgeoises, locales et internationales ont bénéficié de 19,87% de l'APD luxembourgeoise, respectivement de 27,14% de l'APD bilatérale. Le Luxembourg a développé un cadre établissant les relations contractuelles et les modalités de financement des ONG humanitaires et de développement. A titre, d'exemple, les ONG humanitaires peuvent bénéficier d'enveloppes indicatives leur permettant de disposer de subsides « *un-earmarked* » pour faire face à des urgences/crises humanitaires. Les ONGD peuvent également disposer d'un accord-cadre pluriannuel comprenant des activités programmatiques dans plusieurs pays ou bien soumettre leurs projets de développement à travers un appel à proposition que le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (MAE) organise deux fois par an.

Le Luxembourg s'engage à continuer à développer et à faciliter des partenariats de développement durable, en associant les organisations internationales et multilatérales, la société civile, les centres universitaires/de recherche ainsi que le secteur privé afin d'accroître l'impact et la portée de son action.

Afin de promouvoir la gouvernance inclusive, le Luxembourg s'engage à renforcer son soutien et les modalités de son engagement en faveur d'ONG nationales et locales afin de promouvoir la participation accrue de la société civile dans les processus décisionnels et de faciliter la mise en place d'un environnement inclusif basé sur les droits.

A titre d'exemple, le MAE a rassemblé en mai 2023 des ONGD intervenants dans l'aide humanitaire et dans le développement afin d'appuyer davantage une modalité

Pillar 1.2: Seek to engage in dialogue with partner country or territory governments and raise public awareness on the value of an inclusive and independent civil society and civil society participation and on respecting, protecting, and promoting civic space.

opérationnelle dite « localisée ». Ainsi, le Luxembourg encourage les ONG humanitaires à inclure dans chaque projet une composante de localisation ou bien de renforcement des capacités locales. En effet, les acteurs locaux ont généralement un meilleur accès aux populations touchées en raison de leur proximité géographique, en particulier lorsque la dynamique des conflits restreint l'accès des acteurs internationaux (comme c'est par exemple le cas au Sahel). Les dernières années ont clairement démontré le besoin d'une telle approche holistique afin de surmonter les difficultés dans le secteur humanitaire et le secteur développement.

Dans certains de nos pays partenaires, l'espace accordé à la société civile est restreint et la Coopération luxembourgeoise (CL) s'efforce de soulever les difficultés y liées avec les autorités du pays partenaire.

Le dialogue politique de haut niveau, qui est mené dans le cadre de nos commissions de partenariat annuelles est un endroit privilégié pour ce faire. Ainsi, le Luxembourg soulève régulièrement avec le gouvernement lao les lourdeurs administratives auxquelles font face les ONG pour faire signer les « *Memorandum of Understanding* » (MoU) qui sont une condition préalable au lancement de leurs projets au Laos.

Les Ambassades à Bamako et à Ouagadougou rencontrent les ONGD luxembourgeoises actives dans les deux pays de manière régulière, afin de faire le point sur les défis rencontrés dans leur travail de terrain. Grâce à ce cadre de concertation, les Ambassades peuvent porter les messages des ONGD auprès des autorités burkinabè et maliennes, attirant ainsi leur attention sur l'importance de protéger l'espace civique.

Pillar 1.5: Support and engage with international, regional, and national bodies and initiatives that work to respect, protect, and promote civic space.

Depuis 2019, le Luxembourg soutient les activités de l'ONG *Frontline Defenders* en Amérique Centrale, en appui à la protection d'urgence et à la sécurité des défenseurs des droits humains au Nicaragua, Guatemala, El Salvador et Honduras. Ce partenariat a été élargi en 2023 à l'Afghanistan et à l'Afrique de l'Ouest pour apporter des solutions pratiques aux défenseurs des droits humains en danger au Niger, au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal, au Rwanda et au Bénin.

Par ailleurs, la CL soutient l'ONG *International Service for Human Rights* qui met en œuvre un projet visant à protéger les défenseurs des droits humains, principalement par le biais d'un travail législatif dans les pays concernés (i.e. Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Mali, Niger, Sénégal) en vue de consolider les lois et les systèmes qui protègent la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Pillar 1.9: Support greater and more inclusive civil society participation in public policy at all levels of partner country or territory governments and with other institutions, including through the use of digital technologies.

Certaines ONGD mènent des programmes visant à renforcer la société civile pour qu'elles puissent revendiquer leurs droits. Ainsi l'ONGD Action Solidarité Tiers Monde dispose d'un accord-cadre visant à améliorer les capacités d'influence des organisations de la société civile (OSC) dans 11 pays auprès des acteurs étatiques et autres parties concernées en faveur de la réalisation des droits des peuples autochtones, des femmes, des paysans et des défenseurs des droits.

Pillar 1.10: Explore and address challenges, risks, and systematic inequalities associated with digital technologies that restrict or lead to digital disenfranchisement of civil society actors in partner countries or territories.

L'ONGD Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal collabore avec la start-up luxembourgeoise Magrid pour introduire un programme pédagogique d'apprentissage de mathématiques dans 5 écoles gouvernementales et des centres d'éducation informelle au Népal afin de renforcer la coopération et la transformation digitale et l'accès aux technologies.

	<p>La société civile luxembourgeoise est consultée à chaque fois que la thématique portant sur la cohérence des politiques de développement figure à l'agenda du comité interministériel pour la coopération au développement (CID).</p> <p>Afin de favoriser les échanges et de connaître les positions de la société civile, la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire (DCD) organise des groupes de travail réguliers avec les ONGD et les ONG humanitaires.</p> <p>Au Kosovo, la CL vise à soutenir la participation démocratique et le développement d'une société civile forte et dynamique appuyant les ONG qui promeuvent l'appropriation locale des réformes et des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement, à travers un appel à projets annuel axé sur l'une des 3 thématiques suivantes (1) l'autonomisation des femmes tant bien économique que sociale ; (2) la promotion de l'inclusion sociale et économique des minorités et des groupes marginalisés à travers des formation en entrepreneuriat, en éducation financière et digitale ; ainsi que (3) la transparence des médias et l'intégrité de l'information.</p> <p>Le Luxembourg organise annuellement les Assises de la Coopération, une grande conférence réunissant tous les acteurs de la coopération au développement du Luxembourg. Cette année, les Assises de la Coopération se tiendront du 16 au 17 mai 2024 et porteront sur l'innovation et les nouvelles technologies.</p> <p>La deuxième journée est traditionnellement dédiée à la société civile et organisée par le Cercle qui a décidé de placer la journée sous le thème de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au regard du</p>
--	--

	potentiel et des limites de l'innovation technologique.
<p>1.2: What constraints are you facing to implement the Pillar One provisions? Please specify to which provisions these constraints apply.</p> <p>Pillar 1.2: Seek to engage in dialogue with partner country or territory governments and raise public awareness on the value of an inclusive and independent civil society and civil society participation and on respecting, protecting, and promoting civic space.</p>	<p>Alors que les ONG luxembourgeoises sont libres de mener des projets dans tous les pays en développement figurant sur la liste des pays éligibles à l'APD publiée périodiquement par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, la CL ne dispose d'un cadre de consultations bilatérales incluant un dialogue politique au niveau ministériel qu'avec ses pays partenaires ou pays à projets. Dans les pays où nous disposons d'une présence diplomatique, nos ambassades sont disposées à intervenir en cas de besoin pour promouvoir l'espace civique, tout en sachant que l'étendue géographique de notre réseau diplomatique reste limitée.</p> <p>Bien entendu, en fonction des pays et sujets, le soutien à la société civile et l'intervention sur certains sujets et plus ou moins facile, en raison de l'approche des gouvernements locaux.</p>
Pillar TWO: Supporting and Engaging with Civil Society (10 provisions)	
<p>2.1: What are you doing or planning in order to implement the Pillar Two provisions? Please specify to which provisions these actions apply.</p> <p>2.2: Pursue civil society actors' participation, especially in partner countries or territories where appropriate and feasible, in Adherents' policy and programme priority-setting, design, implementation, monitoring, and evaluation through more structured, institutionalised, inclusive, and accessible dialogue, including with parliaments, the private sector, and the public.</p>	<p>*Select examples :</p> <p>Dans le cadre de la coordination des partenaires au développement au niveau pays, le Luxembourg veille à l'inclusion des OSC, aussi bien dans les groupes de travail sectoriels dans lesquels nous participons que dans le dialogue national de haut niveau.</p> <p>Par ailleurs, la société civile locale est consultée lors de la formulation de Programmes indicatifs de coopération (PIC) avec les pays partenaires de la CL, ce qui a</p>

2.8: Support and work with civil society actors to advance global citizenship education for inclusive sustainable development and facilitate people's and civil society's engagement to contribute to the achievement of the 2030 Agenda.

notamment été le cas lors de la formulation du PIC en cours avec le Cabo Verde (2021-2025).

Le Luxembourg finance la stratégie 2022-2024 du Global Education Network Europe (GENE) à hauteur de 150 000 EUR. Le Luxembourg a par ailleurs accordé en 2021 une contribution additionnelle de 100 000 EUR pour soutenir le processus d'élaboration de la Déclaration GE2050 d'une part, et pour alimenter le fonds de durabilité du GENE d'autre part. Le Luxembourg dispose également d'une modalité financière dédiée à la sensibilisation et à l'éducation au développement (SENS). Cette modalité permet de financer des projets et programmes des ONGD intervenant dans ce secteur. Cette modalité est actuellement en cours de révision afin de renforcer la coordination du secteur luxembourgeois actif dans la SENS.

2.9: Work with civil society actors to respect DAC and other international standards related to the humanitarian-development-peace nexus and to ending sexual exploitation, abuse and harassment in development co-operation and humanitarian assistance

Depuis le 1^{er} janvier 2020, pour pouvoir bénéficier de subsides de la part de la CL, toute ONGD qui demande un agrément ministériel ou son renouvellement doit au préalable avoir adhéré à la Charte contre le harcèlement, les abus et l'exploitation sexuelle (SEAH) élaboré par le ministère en collaboration avec le Cercle.

En adhérant à la Charte, le personnel de l'ONGD, les bénévoles et les partenaires avec lesquels l'ONGD travaille souscrivent aux engagements minimaux pour lutter contre toute forme de SEAH. Il s'agit des principes-clés que les ONGD et leurs partenaires sont tenus de respecter et de réaliser, indépendamment du pays d'intervention. Les partenaires avec lesquels l'ONGD travaille doivent également adhérer aux valeurs de la Charte. L'adhésion à la Charte par les partenaires locaux est à inclure sous forme de clause dans les Conventions de partenariat

	<p>signées par les ONGD avec leurs partenaires locaux respectifs.</p> <p>Dans le cadre du suivi de la Charte, l'ONGD doit montrer qu'elle prend des mesures concrètes comme le fait de désigner au moins deux personnes de référence au sein de l'organisation, chargées d'assurer le suivi de la Charte. Chaque ONGD est responsable de la mise en œuvre de la Charte au sein de son organisation, c'est-à-dire du développement, de l'application et du suivi des outils nécessaires.</p> <p>Un autoguide sur la Charte SEAH est en cours de finalisation et devrait être prêt pour 2024. Ce guide a été élaboré en collaboration avec le Cercle.</p> <p>Le guide a pour objectif de permettre aux ONGD luxembourgeoises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) d'acquérir une connaissance collective sur les fondamentaux en matière de violences sexistes et sexuelles et de SEAH (prévention des exploitations sexuelles, des abus et du harcèlement sexuel) ; 2) de déployer des mécanismes de prévention et de protection contre l'exploitation, les violences sexuelles et sexistes à travers la mise à disposition de matériel pédagogique adapté. <p>Cet autoguide sera rendu obligatoire et les deux personnes de référence de l'ONGD pour la Charte devront suivre la formation figurant dans le guide. L'autoguide contient un test de connaissances qui devra être complété par les deux personnes de référence. Ce certificat de formation qui sera obtenu si l'ONGD passe le test de connaissances devra être transmis au MAE au plus tard six mois après le lancement du guide.</p>
<p>2.2: What constraints are you facing to implement the Pillar Two provisions? Please specify to which provisions these constraints apply.</p> <p>Pillar 2.7: Enhance transparency and accessibility of information in partner countries or territories on</p>	<p>*Select examples :</p> <p>Au Mali, le gouvernement a introduit en janvier 2023 un cadre de suivi et de contrôle</p>

<p>provider funding for civil society, balancing transparency with potential security and political risks for funded civil society actors in sensitive environments.</p>	<p>des organisations, associations et fondations étrangères et nationales, qui requiert un avis de non-objection des autorités maliennes compétentes pour tout projet financé et un rapportage à la fois plus fréquent et plus poussé. Si la plupart des informations demandées restent basiques et que les ONG n’y voient pas une intrusion illégitime, ces dispositions suscitent néanmoins des craintes auprès de la CL. En effet, cette dernière adopte généralement une approche plus prudente à ce sujet et hésite à transmettre des informations sur le financement d’ONG dans certains contextes sensibles, pour éviter le risque de trop exposer les ONG concernées.</p>
<p>Pillar THREE: Incentivising CSO Effectiveness, Transparency and Accountability (8 provisions)</p>	
<p>3.1: What are you doing or planning in order to implement the Pillar Three provisions? Please specify to which provisions these actions apply.</p> <p>3.4: Support more equitable partnerships between provider country and/or international CSOs, and the partner country or territory CSOs they work with in which the comparative advantages of each type of CSO are appropriately drawn from.</p>	<p>*Select examples:</p> <p>La CL veille à intégrer certaines organisations de la société civile dans un nombre de projets bilatéraux, là où elles disposent d’une valeur ajoutée spécifique, contribuant aux objectifs des projets, tout en favorisant des relations de travail intégrées avec les administrations nationales, régionales et locales.</p> <p>En Afrique de l’Ouest, la CL soutient plusieurs projets régionaux de l’ONG ENDA Santé qui se distinguent par une approche multi-acteurs (impliquant sous le lead d’ENDA aussi d’autres ONG, hôpitaux et acteurs de la recherche) et qui comprennent à côté de la recherche appliquée et de la fourniture de services de santé aussi un important volet d’appui institutionnel à travers i) le développement d’ENDA Ecole comme plateforme de partage de savoirs et de collaboration et comme observatoire des vulnérabilités, ii) le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles du personnel de l’organisation, et iii) la</p>

<p>3.8: Require, as appropriate, CSO partners to respect relevant international standards and adhere to relevant legal and regulatory requirements in the partner countries or territories they work in, where such requirements respect human rights and open civic space.</p>	<p>production et la communication d'informations stratégiques.</p> <p>Lorsque les ONGD luxembourgeoises soumettent un projet de développement, elles doivent indiquer comment leurs projets s'alignent sur les priorités des gouvernements locaux, et leur partenaire local doit disposer d'une accréditation auprès des autorités locales. Les propositions de projets doivent également intégrer une section relative aux thématiques transversales expliquant comme le projet s'articule avec les droits humains, l'égalité des genres et la durabilité environnementale et respecter les cadres réglementaires et légaux du pays dans lequel elles interviennent.</p>
<p>3.2: What constraints are you facing to implement the Pillar Three provisions? Please specify to which provisions these constraints apply.</p> <p>Pillar 3.3: Work with and support CSOs to implement mutual capacity strengthening to address CSOs' vulnerabilities and bolster their resilience, accountability, and effectiveness, especially at partner country or territory level.</p>	<p>Au Luxembourg, le renforcement des capacités des ONG est coordonné par le Cercle, qui propose différentes formations, groupes de travail, conférences et ateliers pour promouvoir l'efficacité du travail des ONG.</p> <p>Au Sénégal, depuis 2000 et à travers un appui institutionnel ENDA Tiers Monde, la CL soutient une faitière d'organisations de la société civile active en matière de plaidoyer et dans la sphère de la recherche sur le développement et les questionnements stratégiques. Depuis quelques années, la quête de durabilité de l'organisation est au centre des discussions. Si des progrès notables ont pu être réalisés en termes de restructuration, la diversification des sources de financement reste un défi pour l'organisation.</p>

	<p>Dans les deux cas, cet appui institutionnel de longue date rend les organisations bénéficiaires dépendantes du financement du MAE.</p>
<p>Part C: Lessons and guidance</p>	
<p>Which of your enabling civil society practices could be particularly interesting for other DAC members? Les membres du CAD devraient formaliser les relations avec la société civile à travers un groupe de travail qui se réunit régulièrement pour favoriser le dialogue et les échanges avec la société civile et le ministère.</p>	
<p>Which areas of the Recommendation could benefit from additional toolkits or guidance to support DAC members' implementation? La provision 7 incluse dans le pilier 3 pourrait bénéficier de l'élaboration de lignes directrices afin de rassembler les bonnes pratiques déjà existantes permettant d'encourager et de soutenir, le cas échéant, les initiatives volontaires des OSC visant à collaborer et à se coordonner entre elles et avec tous les niveaux de gouvernement des pays ou territoires partenaires, afin d'éviter la duplication et la concurrence, et de renforcer le respect mutuel, la confiance et la responsabilité.</p>	